

# Le Monde

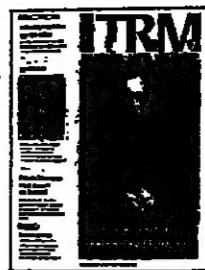
CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 16687 - 7,50 F - 1,13 EURO

DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

TÉLÉVISION-RADIO-MULTIMÉDIA

- La science à la télévision
- Les encyclopédies sur CD-ROM



## Bill Clinton, l'humiliation publique

● Le Congrès a décidé de diffuser, lundi, l'enregistrement vidéo de l'audition du président américain devant le Grand Jury ● La Maison Blanche dénonce une décision « partisane et injuste » ● M. Clinton avait été interrogé à huis-clos, le 17 août, par le procureur Starr



### Le journal d'un vigneron

LES VENDANGES ont commencé, mardi 15 septembre, au domaine du Château Haut-Brion. Jean-Bernard Delmas, le gérant de ce premier grand cru classé de Bordeaux, a tenu pour *Le Monde* le journal d'une saison en Médoc. De la floraison du vignoble en juin aux vendanges de septembre, le patron de Haut-Brion nous livre une chronique des jours et des gestes, des vignes et des hommes, qui dépasse le simple et beau souci de produire un vin, si célèbre soit-il. C'est tout un art de faire et tout un art de vivre qui sont racontés ici.

Lire pages 12 et 13

LA COMMISSION des affaires judiciaires de la Chambre des représentants a donné, vendredi 18 septembre à Washington, son feu vert à la diffusion à la télévision de l'enregistrement vidéo du témoignage sous serment du président Clinton devant le grand jury sur sa relation avec Monica Lewinsky. Ce témoignage sera rendu public, lundi, à 15 heures (heure de Paris). Outre cette déposition du 17 août, la Commission des lois a décidé de rendre publics les quelque 2 800 pages de documents annexés au rapport de Kenneth Starr, dont les déclarations de l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche, dans sa quasi-intégralité.

Ces décisions ont été annoncées par le président de la commission judiciaire, Henry Hyde, au terme d'une journée et demie de débats, parfois houleux, entre les membres démocrates et républicains de cette commission réunie à huis clos. « C'est une décision parti-



sane et injuste », a déclaré un porte-parole de la Maison Blanche, Barry Toiv, qui a sévèrement critiqué le feu vert du Congrès à la diffusion de cet enregistrement. Les démocrates ont dénoncé l'attitude des républicains en affirmant qu'elle augure mal des chances d'un jugement équitable du président. « Il devient de plus en plus clair que les républicains n'ont absolument pas l'intention de mener cette enquête en vertu des principes d'équité adoptés dans l'enquête du Watergate », a affirmé Richard Gephardt, leader de la minorité démocrate à la Chambre des représentants.

Par ailleurs, le médiateur du Monde, Robert Solé, donne la parole à ceux de nos lecteurs qui ont critiqué la publication du rapport Starr dans nos colonnes et rend son avis sur ce choix journalistique.

Lire page 2, notre éditorial et l'avis du médiateur page 16

### Le gouvernement rouvre le dossier des plantes transgéniques

LE DÉBAT sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) va être rouvert par le gouvernement à l'occasion d'un conseil informel des ministres européens, à Salzbourg, lundi 21 septembre. Le ministre de l'Agriculture, Louis Le Pen, insistera sur les aspects environnemental et économique, délaissés, selon lui, par les textes existants. Or, sur la base de ces derniers, le Conseil d'Etat, saisi par Greenpeace, pourrait autoriser la commercialisation du maïs transgénique, le commissaire du gouvernement ayant estimé, vendredi, que le principe de précaution n'a pas été violé. M. Le Pen se prépare, en outre, une réforme de la commission du génie biomoléculaire, jugée peu transparente par la Conférence de citoyens, en juin.

Lire page 8

### Les premiers pas de M. Primakov

Pour sauver ses banques, la Russie imprime de la monnaie. Les monopoles d'Etat sur l'alcool et le tabac sont restaurés. Entrevue avec Dmitri Lvov, économiste chargé, par le premier ministre, d'élaborer un programme anticrise. p. 3

### Plan de sauvetage bancaire au Japon

Le premier ministre nippon est parvenu à un accord de principe avec l'opposition sur un plan de remise en ordre du secteur financier. p. 4

### Le RPR, horizon 2002

Plus que les élections européennes de 1999, les législatives de 2002 constituent, selon Philippe Séguin, l'échéance décisive pour le RPR. p. 6

### Promeneurs contre chasseurs

Une soixantaine d'associations environnementales réclament, dans une pétition, l'interdiction de la chasse le dimanche après-midi. p. 9

### Le football sans la hesse

Sécurité oblige, les places assises se généralisent dans les stades. Les supporters européens s'inquiètent de cette ambiance aseptisée. p. 21

### Au « Grand Jury »

Nicolas Sarkozy est l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM; Autriche-Guyane, 9 F; Australie, 25 K\$; Belgique, 45 F; Canada, 2,25 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA; Danemark, 18 KDN; Espagne, 225 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 450 Dr; Hongrie, 1 400 Ft; Italie, 2000 L; Luxembourg, 48 F.; Maroc, 30 Dh; Mexique, 4 KRN; Pays-Bas, 3 Fl.; Portugal, 200 Esc; République tchèque, 200 Kč; Royaume-Uni, 5 P; Suède, 200 F CFA; Suisse, 3 S; Thaïlande, 25 Baht; Tunisie, 1,2 Dh; USA (NY), 2 \$; USA (ohand), 2,50 \$.

M 0146-820-7,50 F



### M. Chirac et les LEP : petite histoire d'une cohabitation vigilante

LES ÉLÈVES du lycée professionnel Maréchal-Leclerc-de-Hautecloque à Saint-Jean-de-la-Ruelle, dans l'agglomération d'Orléans, ne recevront pas le président de la République. Enfin, pas maintenant. La visite du chef de l'Etat, envisagée pour le lundi 21 septembre, a été reportée sine die. A l'origine de ce changement de programme, il y a une petite histoire, révélatrice de la cohabitation vigilante installée entre les « deux têtes » de l'exécutif.

Dans les tout premiers jours de septembre, on réfléchit, à l'Élysée, sur la « rentrée » politique de M. Chirac. Où doit-il se montrer, sur quel sujet doit-il intervenir ? Le choix d'un lycée professionnel s'impose, car il répond aux trois critères essentiels de la communication présidentielle : premièrement la province, cette « France intérieure » si chère à M. Chirac, mais sans le côté « cul des vaches » que sa fille Claude, en charge de la communication du chef de l'Etat, s'acharne à gommer ; deuxièmement, l'actualité ; troisièmement, la dénonciation, par le président-candidat, de toutes les négligences, oubliés ou fausses réformes du gouvernement.

Ce sera donc un LEP, en province. Saint-Jean-de-la-Ruelle, comme son nom ne l'indique pas, est une cité fort urbanisée, avec un taux élevé de logements sociaux, qui connaît, à son échelle, les difficultés sociales des banlieues des grandes villes. Son lycée professionnel Maréchal-Leclerc est une des réussites pédagogiques de la région Centre. Spécialisé dans la mécanique automobile, il forme, avec succès, de jeunes techniciens et permet accessoirement de belles images télévisuelles. Lors de la grande consultation des lycéens, au printemps, confiée par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, à Philippe Meirieu, il était de plus apparu que les élèves des LEP, qui avaient répondu massivement au questionnaire, exprimaient souvent de l'amertume ou un sentiment de marginalisation par rapport aux lycées d'enseignement général.

Ce « malaise » des Jeunes, doublé d'une certaine déception à l'égard du ministre de l'éducation nationale, personnalité symbolique s'il en est du gouvernement de Lionel Jospin, ne devait donc pas être négligé par le chef de l'Etat. Seulement voilà : au moment même où

les services de l'Élysée réglent l'intendance du déplacement de M. Chirac dans le Loiret, ceux de M. Allègre accompagnent le ministre de l'éducation nationale, le 10 septembre, jour de la rentrée, au lycée professionnel hôtelier Belliard, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. A cette occasion, il affirmait sa volonté de mettre cette année « la priorité des priorités » sur ce secteur, en insistant sur « cet enseignement remarquable, qui a fait la preuve de sa réussite, débouche sur de vrais emplois et fabrique des jeunes équilibrés en prise et en phase avec la société ». Quant au plan de rénovation de l'enseignement professionnel, qui avait paru un temps oublié, M. Allègre précisait qu'il devrait bientôt être mis en place.

« Il faut casser l'image élitiste où l'on prétend que l'enseignement général est le fin du fin tandis que le professionnel ne récupère que les reculs du général, alors qu'il est tout aussi noble », ajoutait le ministre. Sur ce sujet, M. Chirac ne pouvait pas être mieux-disant. Il a donc préféré se retirer momentanément de cette compétition-là.

Pascal Robert-Diard

### Folle semaine boursière

CONFRONTÉS à une crise financière de grande ampleur en Asie, en Russie et en Amérique latine, les boursiers perdent leur sang-froid. La moindre déception, la moindre faux pas tourment à la catastrophe. Cette semaine, les actions de groupes prestigieux comme Alcatel, puis Shell - qui a annoncé la fermeture de ses sièges européens -, ont été victimes de véritables vagues de défiance. Jeudi, l'annonce d'une révision en baisse des perspectives de bénéfices du groupe français, jugée déloyale par les investisseurs, a provoqué un effondrement du titre (-38 %). Dans nos pages « Placements », quelques conseils pratiques pour ne pas se laisser gagner par cette nervosité extrême.

Lire pages 17 à 20

### POINT DE VUE

## Le roi médiatique américain est nu

par Eric Fassin

NON sans hypocrisie, les médias américains s'inquiètent aujourd'hui de la présidence de Bill Clinton, l'histoire ne retiendra-t-elle que le scandale où il s'enlise sans fin ? C'est bien possible, mais faisons le

pari que ce serait tant mieux, et pour la démocratie, et pour Bill Clinton lui-même. S'il s'agit de morale, mieux vaudrait en effet qu'on oublie le cynisme d'un homme qui a préféré sacrifier ses principes les plus chers au souvenir pas son veto à la réforme du

Welfare en 1996. Pour gagner quelques voix sur sa droite, c'était jeter à la rue les enfants de la misère, alors même que sa réélection semblait déjà assurée. S'il s'agit de politique, l'histoire pourrait bien garder le souvenir d'une présidence de longue date

impuissante après l'échec initial d'un grand projet, la couverture médicale pour tous, et depuis la débâcle électorale de 1994, qui condamnait Bill Clinton à une cohabitation durable avec le Congrès républicain. Le président était déjà faible, et, s'il est encore affaibli aujourd'hui, c'est surtout parce qu'approche la fin de son dernier mandat.

Parions donc que l'affaire Lewinsky pourrait être la victoire décisive d'une présidence politiquement floue et vide. Sans doute s'agirait-il d'une victoire à la Pyrrhus, payée au prix fort de l'humiliation publique ; du moins le président aurait-il réussi à tourner une page de l'histoire politique américaine récente. Déjà, deux fois élu en dépit de ses mœurs, il avait fait la preuve qu'aux Etats-Unis la morale ne décide pas la politique : la victoire ne suppose pas la vertu. Contre le sens commun des élites américaines, il avait donc établi que l'Amérique n'était pas puritaine.

Lire la suite et les autres points de vue page 14

Eric Fassin est sociologue et américaniste (Ecole normale supérieure).

### Les sons neufs de Strasbourg



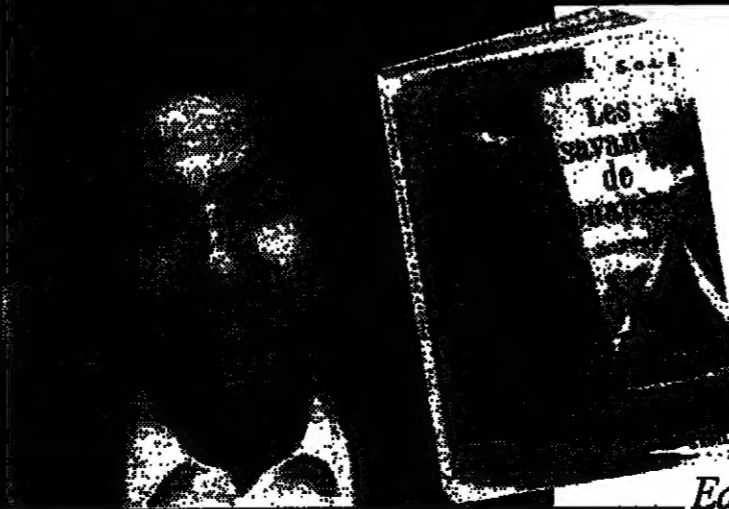
PHILIPPE HUREL

DEPUIS 1982, Musica réunit à Strasbourg de grandes formations de création contemporaine. Pour sa seizième édition, ce Festival des musiques d'aujourd'hui reçoit la génération des quadragénaires, dont le compositeur français Philippe Hurel est l'un des représentants les plus inspirés. A lire aussi dans nos pages « Culture » : Millet/Van Gogh au Musée d'Orsay et la Biennale des antiquaires à Paris.

Lire pages 24 à 26

International	2	Tableau de bord	20
France	6	Aujourd'hui	21
Société	9	Abonnements	72
Caract	11	Météorologie, Jeux	73
Horizons	12	Culture	74
Entreprises	17	Guide culturel	76
Placements	18	Radio-Télévision	77

## ROBERT SOLÉ



### LES SAVANTS DE BONAPARTE

Le feuilleton du Monde complété par des documents et annexes.

Editions du Seuil

هكذا من لايحل

INTERNATIONAL

LE MONDE / DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1998

ÉTATS-UNIS La Commission judiciaire de la Chambre des représentants, à majorité républicaine, a donné son feu vert, vendredi 18 septembre, à la diffusion télévisée, à partir de lundi,

de l'enregistrement vidéo du témoignage sous serment du président devant le grand jury, le 17 août. CETTE DÉPOSITION du président sur sa liaison avec une ancienne stagiaire de la

Maison Blanche, Monica Lewinsky, est annoncée comme particulièrement humiliante pour Bill Clinton. LA MAISON BLANCHE a sévèrement critiqué la décision du Congrès de diffuser cet

enregistrement, en la qualifiant d'injuste et de partisane. LES RÉPUBLICAINS ont justifié cette diffusion par le besoin - pour le Congrès et le pays - de juger sur pièces de la véracité des

propos du président à un moment où les sondages indiquent qu'une majorité d'Américains sont prêts à lui accorder le bénéfice du doute. (Lire aussi pages 14 et 16).

Les démocrates dénoncent la volonté du Congrès d'humilier Bill Clinton

Les Américains prendront connaissance, lundi 21 septembre, des déclarations sous serment de leur président niant toute relation sexuelle avec Monica Lewinsky. La Maison Blanche juge injuste et partisane la décision de rendre public le témoignage présidentiel

WASHINGTON de notre correspondant Chaque jour qui passe rend le climat politique de Washington plus délétère. Si certains rêvaient encore d'un état d'esprit bipartisan lors de l'examen du rapport du procureur Kenneth Starr par le Congrès, la journée du vendredi 18 septembre aura achevé de dissiper leurs illusions. La décision de la commission des affaires judiciaires de la Chambre des représentants de rendre public l'enregistrement vidéo des témoignages de Bill Clinton et Monica Lewinsky devant le grand jury, ainsi que quelque 2 800 pages de documents, a été précédée par des manifestations d'une rare acrimonie entre républicains et démocrates. Ce climat augure mal de la suite de la procédure d'impeachment (mise en accusation) du chef de la Maison Blanche.

Le spectacle d'un Bill Clinton pendant son calme (à un moment, il quitterait la salle pour retrouver son sang-froid), ergotant à propos d'un acte sexuel - des félicitations - qui n'entretrait pas dans sa définition restrictive des « relations sexuelles », risque de provoquer des effets dévastateurs sur ses concitoyens. Ils ont encore en mémoire l'image de leur président demandant pardon - les yeux embués de larmes - au pays et à son épouse, pour sa « relation inappropriée » avec M<sup>me</sup> Lewinsky.

Une partie de l'Amérique jugera un tel étalage maiséant, alors qu'une autre haussera les épaules, estimant qu'elle sait déjà tout du comportement inconvénient et surtout incroyablement imprudent du chef de l'exécutif. Les républicains espèrent que les réactions de la première se traduiront par une érosion de la forte cote de popularité de M. Clinton. Les démocrates et la Maison Blanche espèrent, pour leur part, que les responsables du Parti républicain seront blâmés pour avoir imposé la divulgation de documents scabreux qui n'ajoutent pas grand-chose à leur démonstration et dont une large majorité d'Américains ne souhaitaient pas la diffusion.

L'impeachment du chef de la Maison Blanche, est apparu en direct sur les chaînes de télévision. Alors que le président de la commission judiciaire de la Chambre, le républicain Henry Hyde, assurait avec bonhomie que l'esprit bipartisan est vivant et florissant, il était presque délogé du micro par des élus démocrates ulcérés. L'un d'eux, Barney Frank, résumait leur sentiment : « C'est un nouveau concept d'esprit bipartisan unilatéral ».

ré par les républicains ? Les sondages qui seront effectués en début de semaine devraient permettre de savoir si ce nouveau déballage profite à l'accusé ou à l'accusé. En attendant, la Maison Blanche assiste, impuissante, à ces rebondissement. Son désarroi se révèle par l'absence de toute contre-offensive politique, si ce n'est la no-

vant l'Assemblée générale des Nations unies. A la même heure, ses concitoyens écouteront ses dénégations embarrassées à propos de ses relations extra-conjugales. Outre la prestation des deux acteurs principaux du « vaudeville constitutionnel » de l'Amérique, ils prendront également connaissance du témoignage des amis de Monica Lewinsky.

Lundi matin, les Américains pourront juger par eux-mêmes si, comme le soutient M. Starr, le président s'est parjuré en niant avoir eu des relations sexuelles avec Monica Lewinsky. A n'en pas douter, ils aboutiront à cette conclusion, laquelle est évidente pour tout lecteur du compte-rendu écrit de l'audition de M. Clinton, dont de larges extraits figurent dans le rapport Starr.

« ÉTALAGE MAISÉANT » Au fâcheux effet d'un président répondant de façon évasive aux questions de plus en plus pressantes du procureur et des jurés, s'ajoutera le choc provoqué par des détails d'ordre sexuel annoncés encore plus explicites et crus que dans le rapport écrit.

« AL GORE : « Un grand ami, un grand président » Le président Bill Clinton ne démissionnera pas face au scandale Lewinsky, a assuré, vendredi 18 septembre, le vice-président américain Al Gore, à Nashua (New Hampshire). « Il ne va pas démissionner, pas plus qu'il ne devrait avoir à le faire », a déclaré M. Gore, dans une interview à un quotidien local, le Concord Monitor. « Le rapport [du procureur Starr] qui a été transmis ne constitue strictement pas un motif de destitution », a estimé le vice-président.

Les démocrates accusent donc les républicains d'employer les moyens les plus déloyaux pour affaiblir et humilier Bill Clinton, alors que les seconds arguent que cette avalanche de précisions à caractère semi-pornographique est nécessaire pour démontrer la parjure présidentielle.

Le rapport écrit de M. Starr n'ayant pas été déterminant, s'agissant de l'avenir politique de M. Clinton, sa version télévisée constituera-t-elle le tournant espé-

ky, celui des agents du secret service, de Vernon Jordan, l'ami si complaisant de Bill Clinton, de Betty Currie, la trop fidèle secrétaire personnelle du président.

Les médias commencent à se diviser sur la place accordée à l'affaire

WASHINGTON de notre envoyé spécial Une majorité (59 %) des Américains n'avaient guère apprécié le déballage pornographique du rapport Starr. Ils sont 70 % (dont 58 % de républicains) à désapprouver la décision du Congrès de rendre public, lundi 21 septembre, l'enregistrement vidéo des témoignages du président Clinton, selon un sondage du New York Times et de la chaîne CBS. Au mécontentement devant la place démesurée accordée par les médias à l'affaire Lewinsky (selon 82 % des personnes sondées par l'Institut Harris), au dégoût devant les agissements présidentiels débâllés avec complaisance, s'ajoute la lassitude face à un scandale qui n'en finit pas.

UTILISATION PARTISANE L'Inquirer fait partie de cette centaine de quotidiens, sur environ 1 400, ayant réclamé la démission de M. Clinton. Il n'en est pas moins sévère contre le risque d'utilisation partisane de ces bandes. Parmi ceux qui demandent le départ du président, on trouve le plus ancien journal de la communauté noire, le Philadelphia Tribune. Pourtant, les minorités accordent un soutien massif à Bill Clinton.

accordé au témoignage vidéo du président. Les grands « networks » - ABC, CBS et NBC - entendent le visionner au préalable et ne passer que des extraits de ces quatre heures d'enregistrement, expurgées de leurs éléments les plus explicites sexuellement. CBS « fera preuve de beaucoup de bon goût et de mesure sur ces choses-là ».

« L'intégralité [de ces documents], CNN fera de même [...] C'est la Chambre qui décide si le public américain doit voir la bande vidéo, pas CNN ». Elles devraient toutefois assurer leur diffusion de mises en garde au public sur le contenu des bandes.

Les républicains et nombre de faiseurs d'opinion estiment que le public soutient M. Clinton parce qu'il n'est pas assez bien informé sur ses agissements. L'opposition compte sur cette nouvelle diffusion pour retourner une opinion qui n'a guère plus d'estime pour la moralité de ses élus que pour celle de son président. On pourra ainsi voir si ce point de vue se vérifie ou bien si les Américains continuent de faire la part entre le Bill Clinton privé, qu'ils condamnent, et l'homme d'Etat, dont ils approuvent massivement la politique.

« C'est, par ailleurs, dans le cadre de cette dernière instruction judiciaire que M. Clinton a reconnu, pour la première fois, avoir eu une aventure avec une autre femme, Jennifer Flowers, après l'avoir formellement démenti, en 1992, en regardant l'Amérique droit dans les yeux et main dans la main avec son épouse Hillary. La saga Clinton-Lewinsky, contrairement aux apparences et en dépit des souhaits des Américains et... du reste du monde, ne fait peut-être que commencer.

LA VILLE BOUGE, LES MÉTIERS DE LA VILLE AUSSI. LE PROGRAMME D'ÉTUDES AVANCÉES MÉTIERS DE LA VILLE A L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

ScPo vous propose une formation originale au management urbain pluridisciplinaire, internationale, politiste et prospective, assurée par des professionnels de la ville et des universitaires, en partenariat avec les grandes entreprises et acteurs de la ville. Date limite de remise des dossiers pour la première session d'admission : 2 octobre 1998

WASHINGTON de notre envoyé spécial Il y a vingt-cinq ans, le 8 août 1974, Richard Milhous Nixon démissionnait de son poste de président des États-Unis, emporté par le scandale du Watergate. La menace d'impeachment (destitution) par le Congrès l'avait contraint à abandonner la Maison Blanche. Comme Bill Clinton, il avait été réélu moins de deux ans auparavant. Il fut remplacé, en vertu de la Constitution, par son futur vice-président Gerald Ford et celui-ci, à l'issue d'une fin de mandat qui vit la fin de la guerre du Vietnam, céda la place au démocrate Jimmy Carter.

Le 17 juin 1972, la police arrêtait cinq personnes qui avaient pénétré par effraction dans l'immeuble du Watergate, à Washington, où le Parti démocrate avait établi le siège de sa campagne électorale. En fouillant l'un de ces « plombiers » chargés d'y installer des micros, on découvrit le nom d'un « consultant » de la Maison Blanche, Howard Hunt. Le 22, Nixon affirma pourtant n'être en rien lié à cette affaire d'écoutes. Le

1<sup>er</sup> juillet, l'ancien secrétaire à la justice et directeur de son comité électoral, John Mitchell, était contraint à la démission. C'était peu après la révélation par le New York Times du fameux rapport secret du Pentagone sur le Vietnam. Nixon et son conseiller diplomatique Henry Kissinger avaient aussi organisé dans le plus grand secret le bombardement du Cambodge - alors neutre -, prélude à l'extension du conflit indo-chinois au petit royaume. Affectés d'une peur maladive des fuites et vivant dans une culture du secret, Nixon et sa garde rapprochée voulaient également marginaliser des démocrates, qui, s'ils n'avaient guère de chances d'accéder à la présidence, n'en contrôlaient pas moins le Congrès. D'où ce plan de sabotage de la campagne du candidat McGovern révélé à la veille de la réflexion triomphale de Nixon : il incluait, écrit dans ses Mémoires Henry Kissinger (Les années orange, Fayard 1982), l'utilisation de prostituées pour faire chanter des démocrates, l'établissement de listes noires ou le kidnapping d'organismes supposés de manifestations antirépublicaines.

Le Watergate fut le point de départ de la désintégration de la Maison Blanche où l'on « vivait sur un volcan », affaiblissement de son locataire s'enfermant un peu plus chaque jour sur ses démentis et ses demi-vérités, se plaignant lui-même face aux journalistes. Bob Woodward et Carl Bernstein, du Washington Post, étaient devenus des héros pour l'opinion. Bref, « les cauchemars de Nixon étaient devenus vrais ». Ce fut la crise politique la plus grave de l'histoire des États-Unis, dans un contexte d'effondrement moral lié à la guerre du Vietnam. Nixon avait porté un coup très dur à l'image d'une fonction présidentielle encore sacralisée. Bill Clinton, en comparaison, se débat dans un mélodrame petit-bourgeois. Même s'il est vrai que certains républicains n'ont pas oublié l'humiliation du Watergate et pratiquent la tactique de l'amalgame avec les affaires à répétition du président Clinton: Ainsi l'ancien sollicitor general de Nixon, le juge Robert Bork, écrivait-il à propos de l'affaire Foster (du nom du confident de M. Clinton qui s'était suicidé au début de son mandat) : « Il y a bien plus de preuves de dissimulation qu'il n'y en a jamais eu dans le Watergate jusqu'à ce que l'on ait eu connaissance des bandes magnétiques. » Mais c'est justement là que réside la différence entre l'abus de pouvoir dans le but de subvertir le processus démocratique et celui destiné à couvrir des frasques sexuelles.



Vertical text on the right edge of the page, likely bleed-through from the reverse side or a margin note.

سكاد من الإمل

## Les radicaux serbes de Bosnie déjouent les plans de l'OSCE

### La communauté internationale s'interroge sur sa stratégie

**SARAJEVO**  
*de notre correspondant*  
Une semaine après les élections générales des 12 et 13 septembre, la communauté internationale n'a pas jugé bon de communiquer les résultats partiels en sa possession. Elle s'était pourtant engagée à les rendre publics dès le mardi 15 septembre. Officiellement, il s'agit de ne pas donner de poids à des partis qui crient déjà victoire à la lecture de leurs propres sondages. « L'OSCE [l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, chargée de mettre en place ce scrutin] est la seule habilitée à décider qui a gagné », déclare un porte-parole. Le retard dans la divulgation des premières estimations reflète la fébrilité et l'embaras qui régnaient dans les couloirs de la mission de l'OSCE.

Les résultats réservent quelques surprises dont les diplomates en place se seraient bien passés. Biljana Plavšić, présidente en exercice de la République serbe (RS, une des deux entités de la Bosnie-Herzégovine, avec la Fédération croato-musulmane), qui jouit du plein soutien de la communauté internationale, pourrait être battue par le candidat radical Nikola Poplasen (extrême droite), un proche du vice-premier ministre serbe Vojislav Seselj. Ce dernier avait participé activement aux campagnes de purification ethnique en Bosnie, en 1992, à la tête de sa milice.

**L'EXTRÊME DROITE DONNEE GAGNANTE**  
Donné pendant avant le scrutin, Nikola Poplasen devancerait actuellement sa rivale de plus de 30 000 voix. Il n'est pas sûr que le dépouillement des 250 000 à 300 000 bulletins suffirait à lever le doute. « Poplasen est en passe de gagner, et cette éventualité est la plus alarmante que l'on puisse

imaginer », lâche un observateur. Ce scénario catastrophe a amené les analystes à se pencher tardivement sur un cas de figure qui leur avait échappé. Pendant la campagne, Seselj, invité par Nikola Poplasen, a martelé que la RS devait être rattachée à la Serbie. Par ailleurs, Nikola Poplasen est apparu à la télévision le premier jour de scrutin, ce qui représente une violation de la loi électorale. Une exclusion a été jugée si impopulaire qu'elle semble avoir été finalement écartée.

« Nikola [Poplasen] est vainqueur. L'OSCE a beau compter et recompter, l'écart est si large que toutes les combinaisons possibles ne suffiront pas pour le combler », assure Mirko Blagojević, président du bureau exécutif du Parti radical, qui ajoute que « Biljana Plavšić doit céder la place à une personnalité plus représentative du peuple serbe ». Embarrassée, la communauté internationale s'interroge sur sa stratégie. Le désengagement progressif envisagé après les timides avancées observées en RS est remis en question. « On réfléchit déjà à des sanctions économiques ou à l'organisation d'élections législatives anticipées en RS en cas de blocage des institutions », avance un diplomate. « On doit apprendre, en tout cas, à tenir davantage compte des réalités que de nos désirs », résume-t-elle.

Dans la Fédération croato-musulmane, les deux pôles nationaux sont en tête.

Le SDA d'Alija Izetbegović connaît cependant un effacement de son électoral au profit du courant social-démocrate. Les résultats définitifs devraient être annoncés en milieu de semaine prochaine.

Christian Lecomte

## Les organisations humanitaires jugent « critique » la situation au Kosovo

**LA MENACE** imminente d'une catastrophe humanitaire dans la province serbe du Kosovo suscite une inquiétude croissante au sein d'une communauté internationale qui s'interroge toujours sur l'opportunité du recours à la force.

Selon des sources proches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Pristina (chef-lieu de la province), la situation au Kosovo a empiré ces derniers jours et a atteint un « seuil critique » pour la population, principale victime des combats, qui ont provoqué la mort de 1 270 Albanais depuis le début de l'opération de police serbe en février. Le Haut Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR) a indiqué, jeudi 17 septembre, que la poursuite des combats avait provoqué de nouveaux exodes, portant à plus de 300 000 le nombre de réfugiés et personnes déplacées. Environ 50 000 d'entre eux dorment dans les montagnes alors que l'on redoute un hiver précoce.

Jiri Dienstbil, rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme, a condamné, vendredi à Pristina, les opérations militaires serbes, officiellement dirigées contre les séparatistes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). « Je comprends qu'un pays [la Serbie] combatte une rébellion armée, mais détruire des villages est une réaction démesurée (...). J'appelle les autorités à cesser ces actions immédiatement », a déclaré à la presse M. Dienstbil.

Joignant sa voix aux protestations provenant, ces derniers jours, de nombreuses organisations (Human Rights Watch, Organisation mondiale de la santé, Fédération internationale des droits de l'homme...), le président Bill Clinton a mis en garde contre « un désastre humanitaire majeur ». « Je continue de penser que le principal problème est que Milosevic est déterminé à obtenir une solution diplomatique », a-t-il dit.

Pour autant, aucune décision n'a encore été prise en faveur d'un recours à la force. « L'une des raisons pour lesquelles la force militaire serait d'aider un petit peu les diplomates

pour montrer à Milosevic que nous sommes sérieux en disant qu'il doit mettre un terme aux attaques, à la violence, et laisser les gens revenir dans leurs maisons (...) à temps pour l'hiver, afin qu'ils soient au chaud et en sécurité », a cependant averti Kenneth Bacon, le porte-parole du Pentagone.

**OPPOSITION RUSSSE**  
Cette option ne fait pas l'unanimité. La Russie s'est ainsi opposée, jeudi, à un projet franco-britannique de résolution de l'ONU prévoyant un éventuel recours à la force par l'OTAN. L'opposition russe fait craindre des divisions au sein du Conseil de sécurité. « Rien ne serait pire que le spectacle de la désunion du Conseil de sécurité », a déclaré le porte-parole adjoint du ministère français des affaires étrangères, Jacques Rivasseau.

Parallèlement, la voie diplomatique continue à être prospectée, même si jusqu'à présent elle n'a pas convaincu le président yougoslave, Slobodan Milosevic, de mettre un terme à la répression. Le « président » kosovar, Ibrahim Rugova, a ainsi réaffirmé, vendredi, son souhait de conclure un accord trilatéral sur le statut du Kosovo, proposé par Belgique à l'initiative des Etats-Unis. Le médiateur américain, Christopher Hill, tente « d'harmoniser » les positions des parties albanaise et serbe. « Qui sont parvenues à un accord de principe, du moins en ce qui concerne la durée de trois ans de la période transitoire, ce qui est essentiel », a dit M. Rugova.

Le projet prévoit de doter la province d'un parlement, d'un gouvernement, d'un « représentant » en chef et d'un superviseur international chargé de veiller à l'application de l'accord. La convocation rapide d'élections sous contrôle international et un recensement de la population sont également prévus, selon des extraits de ce document publiés, jeudi, par le quotidien en langue albanaise Koha Ditore.

Christophe Châtelot  
(avec AFP, Reuters)

## La Russie imprime de la monnaie pour sauver ses banques

### Le gouvernement restaure les monopoles d'Etat sur l'alcool et le tabac

**A défaut d'avoir boudé son programme économique, Evgueni Primakov a pris des mesures d'urgence. Sous la pression des investisseurs étrangers,**

**Moscou s'apprete à réexaminer les conditions de remboursement de sa dette interne en bons du trésor (GKO). Ce remboursement, déjà effectué pour**

**les banques russes, servira à honorer les dettes interbancaires des établissements locaux et à financer l'effondrement du système bancaire.**

**MOSCOU**  
*de notre correspondant*  
Une semaine après son investiture par la Douma, le premier ministre Evgueni Primakov, à défaut d'avoir achevé la composition de son gouvernement et boudé son programme économique, a pris des mesures d'urgence visant à enrayer l'effondrement financier du pays. Vendredi 18 septembre, la banque centrale russe a lancé une lourde opération visant à réanimer un secteur bancaire paralysé depuis le 17 août.

Dans le même temps, le gouvernement a multiplié les gestes d'ouverture envers les banques étrangères et ses partenaires internationaux. « Le système bancaire fonctionnera à nouveau la semaine prochaine, j'espère que la situation changera brutalement », a déclaré vendredi soir M. Primakov, ajoutant qu'« un climat favorable devait être créé pour les investisseurs étrangers ».

Dés mardi, la banque centrale russe va racheter à certaines banques commerciales les bons du trésor (GKO) venant à échéance avant le 31 décembre et dont le remboursement avait été gelé à la fin août. Ce rachat devra se faire par une émission monétaire, les réserves

de la banque centrale étant insuffisantes. « Nous devons injecter de l'argent dans le système », avait déclaré le 17 septembre Andreï Kozlov, l'un des responsables de la banque centrale. Le montant de cette émission ne sera connu qu'en début de semaine.

La banque centrale a également autorisé les banques à utiliser leurs réserves obligatoires pour rembourser leurs dettes auprès d'autres établissements. Cette injection devait se faire sous strict contrôle, a assuré la banque centrale, afin que les établissements utilisent ces liquidités pour débloquer les comptes des particuliers et non pour acheter des dollars et adoucir encore la monnaie russe.

**« REGAGNER LA CONFIANCE »**  
Après les banques russes, le gouvernement s'est attaché à rassurer les banques étrangères. Jeudi 17 septembre, Alexandre Chokhine, vice-premier ministre chargé des finances, avait annoncé que la Russie était prête à assouplir les conditions de remboursement de sa dette interne et à annuler les mesures prises les 17 et 25 août. La semaine prochaine, M. Chokhine entend proposer aux investisseurs de nouvelles modalités

de remboursement de l'équivalent en roubles des 40 milliards de dollars de bons du trésor (GKO) émis par la Russie (Le Monde du 19 septembre).

Cette ouverture a été faite alors que les représentants de seize banques internationales qui ont lourdement investi dans les GKO en profitant des taux d'intérêt extrêmement élevés offerts par la banque centrale se réunissent à Londres pour étudier une « réponse » aux mesures « unilatérales et inacceptables » prises par la Russie. Le même jour, à l'occasion d'un forum à Moscou, les représentants des investisseurs occidentaux en Russie menaçaient de se retirer. Scott Blackin, président de la chambre de commerce américaine en Russie, première organisation d'investisseurs étrangers, interpellait le gouvernement : « Est-ce que vous souhaitez que nous restions ici ? Si la réponse est "oui", des mesures doivent être prises ».

Le gouvernement russe s'efforce ainsi de « regagner une confiance perdue », selon M. Primakov. En visite à Moscou le 17 septembre, les représentants de l'Union européenne ont exclu toute aide financière nouvelle. Le FMI ne se prononcera pas avant le 6 octobre sur le

débloqué éventuel d'un prêt de 4,3 milliards de dollars, pour lequel « les perspectives ne sont pas roses », a reconnu M. Chokhine.

Pendant ce temps, le rouble continue à s'effondrer. La banque centrale a fixé, vendredi, un cours officiel de 16,38 roubles pour 1 dollar, quand le billet vert s'échangeait dans les bureaux de change à 19-20 roubles. En une semaine, le rouble a perdu 30 % de sa valeur, 61 % depuis le 17 août, date de la dévaluation. « Le gouvernement recourra à des mesures économiques et non administratives » pour stabiliser le rouble, a précisé, vendredi soir, Evgueni Primakov.

A cours d'argent, le premier ministre a également annoncé l'instauration d'un monopole d'Etat sur la production et la vente d'alcools et de tabac. Les recettes ainsi dégagées seront versées aux budgets fédéraux et régionaux pour payer les arriérés de salaires et de pensions, c'est « notre priorité », a insisté le premier ministre. En 1996, un monopole sur les alcools avait été déjà instauré par un décret présidentiel de Boris Eltsine. Faute de contrôle, ce décret n'a jamais été appliqué.

F. Br

## Le « Rousski Telegraf » cesse de paraître

« Chers lecteurs, pour des raisons indépendantes de la rédaction, le "Rousski Telegraf" interrompra provisoirement sa publication. » Quotidien de qualité, créé en 1997, le journal a annoncé ainsi sa disparition à la « une » de son édition du 19 septembre. Ce titre, qui appartenait au puissant financier Vladimir Potemine, d'Onexim-bank, doit fusionner avec les Investia, contrôlés par le même groupe. Moins de trente journalistes sur soixante devraient être repris.

« Frappés par la crise financière, les grands groupes, qui financent souvent les médias à perte, procèdent actuellement à des licenciements massifs. » « Des journaux ferment chaque jour », a constaté le 16 septembre l'Union des journalistes de la Russie, qui demande un gouvernement des aides exceptionnelles. (Corresp.)

## Dmitri Lvov, économiste chargé de mettre au point un plan anticrise

### « Les politiques monétaristes ont ruiné l'Etat et développé l'économie de troc »

**MOSCOU**  
*de notre correspondant*  
Dmitri Lvov, soixante-huit ans, chef du département économique de l'Académie des sciences russe, est l'un des quatre économistes chargés par le premier ministre de mettre au point un programme anticrise. La semaine dernière, ces académiciens, dont plusieurs ont été les conseillers de Mikhail Gorbatchev à la fin des années 80, ont plaidé dans une « lettre ouverte » pour une émission monétaire, une indexation des salaires et retraites sur l'inflation, certaines mesures de contrôle des changes, et une renance de la consommation par un soutien énergétique à la production. Des propositions vivement critiquées par les libéraux, qui y voient un retour à une économie planifiée et étatisée.

« Les libéraux vous accusent

de vouloir en revenir aux temps soviétiques et certains vous traitent de "dinosaures gorbatcheviens". Qui en est-il ? »

« Nos orientations ne constituent pas un programme alternatif au libéralisme, mais à la politique monétariste absurde qui a ruiné ce pays. Moi je suis un libéral, et il y a la différence. M. Gaïdar [l'initiateur des réformes de 1991-1992, NDLR] était encore étudiant ici, et communiste. En 1983 d'ailleurs, un comité central du Parti communiste a vivement critiqué notre Institut pour le libéralisme et apologie du capitalisme ! Donc, que l'on ne me fasse pas ce procès ».

« Les faux "libéraux" comme M. Gaïdar sont des gens aujourd'hui allongés sur un divan qui ne leur appartient pas, qui ont spolié massivement les biens de la Russie et qui dorment parfois un bout de pain à leurs vassaux. Ils ne rappellent ce vieux principe soviétique : on disait « l'étude de Marx est vraie. Pourquoi ? Parce qu'elle est vraie ». Eux disent : « Le monétarisme est vrai. Pourquoi ? Parce qu'il est vrai ! »

« Comment procéder à une émission massive de monnaie sans amorcer une période d'hyperinflation ?

« De nombreux travaux de théorie économique ont démontré qu'il n'y avait pas de lien direct entre émission monétaire et inflation. Dans des conditions particulières, la création de monnaie ne crée pas d'inflation. Un exemple, en 1997, la Banque centrale russe a imprimé 40 milliards de nouveaux roubles : il n'y a pas eu d'inflation, et le pays a connu une légère croissance. Durant les huit premiers mois de 1998, la masse monétaire a au contraire diminué de 40 milliards de roubles. M. Camdessus, directeur du Fonds monétaire international (FMI), a alors dit, comme Lénine : « Nous allons sur le bon chemin. » On voit le résultat, un rouble effondré, un système bancaire essangue et 35 % d'inflation ces quatre dernières semaines !

« Combinée à la création de monnaie, l'indexation des salaires et pensions n'est-elle pas inflationniste ?

« Pourquoi une indexation ? Parce que le gouvernement de M. Kirienko a commis un acte criminel en provoquant ce krach financier. Les comptes bancaires des particuliers bloqués ; un pouvoir d'achat divisé par deux ou trois en quelques jours et, toujours, cette masse d'impayés de salaires et retraites... Il faut bien

comprendre que c'est insupportable. Qui tolérerait cela dans votre pays ? Alors, les banquiers qui jouent au casino, je n'en ai rien à faire. Ceux qui comptent sont les 150 millions de Russes ».

« Comment relancer la production et soutenir les secteurs industriels russes ?

« Il faut bien comprendre que les politiques monétaristes menées en Russie n'ont eu qu'un résultat : accroître le secteur « naturel » de l'économie, c'est-à-dire le troc, et ruiner les recettes de l'Etat. Notre production n'a pas d'argent pour pouvoir fabriquer et écouler ses produits. M. Kirienko et M. Gaïdar ont créé une économie de troc, quand l'argent s'engloutissait dans les secteurs spéculatifs. Aujourd'hui, 70 % de la production est « en nature », se fait par troc. Que penseriez-vous si Peugeot devait, chaque année, échanger 200 000 voitures contre du beurre, puis échanger ce beurre contre du gaz, etc. ? Comment une économie peut-elle ainsi fonctionner ?

« On nous accuse de vouloir revenir en arrière. Mais si on ne supprime pas le troc, alors ce sera pire encore que le système soviétique. D'ailleurs, le Gosplan en son temps répondait aux demandes en organisant justement le troc ! Il faut rejeter de l'argent dans les circuits économiques et surtout dans l'industrie ».

« De quel montant pourrait être cette émission monétaire ? Le chiffre de 40 milliards de roubles est parfois avancé.

« Je ne souhaite pas donner de chiffres aujourd'hui. Je peux seulement dire que 40 milliards, non, ce n'est pas de l'argent, ce n'est rien ».

« Comment la Russie peut-elle regagner la confiance des banques et des investisseurs étrangers ?

« Je compte sur l'autorité de M. Primakov. Il faut revenir sur les conditions de reconstruction de la dette annoncées fin août, et il faut s'excuser auprès des banquiers occidentaux. Nous devons nous reconnaître et dire toute la vérité, comment les « libéraux » ont ruiné ce pays. Nous avons des ressources naturelles considérables, nous pouvons rembourser toutes nos dettes. Mais il faut que l'Occident comprenne qu'il nous faut aussi rembourser notre dette intérieure, c'est-à-dire cette masse considérable d'impayés. Si elle n'est pas, la Russie recouvrera. »

Propos recueillis par  
François Bonnet

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
COMITÉ DE PRIVATISATION  
CITIBANK NA. ABDJIAN (CÔTE D'IVOIRE)  
PRIVATISATION DE LA COMPAGNIE AERIDIENNE NATIONALE

**AIR IVOIRE**  
Avis d'Appel d'Offres International

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique de reconstruction et de privatisation des entreprises du secteur public, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a décidé de privatiser la Compagnie Nationale de Transport aérien AIR IVOIRE.

Pour mener à bien cette opération, le Comité de Privatisation se fera assister par la CITIBANK N.A. Abidjan (Côte d'Ivoire), en tant que banque-conseil.

Le présent appel d'offres international a pour objet de sélectionner des investisseurs privés, disposés de bonnes références techniques dans le secteur de transport aérien ainsi que d'une bonne surface financière, pour prendre une participation majoritaire de 51 % dans le capital de la compagnie.

Depuis le 1er juin 1998, les compagnies nationales désignées des Etats membres d'Afrique sont autorisées à effectuer deux (2) fréquences hebdomadaires dans chacune des Etes de la zone unique composée des 11 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Maurice, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Côte d'Ivoire, qui constitue une opportunité réelle de développement pour Air Ivoire, devant lui permettre de jouer un rôle important comme compagnie régionale sur le hub d'Abidjan. La compagnie dispose par ailleurs de droits exclusifs sur le trafic intérieur pour 9 villes principales ivoiriennes, et continue d'effectuer ses services sur la Côte, la Libéria et le Ghana.

Les modalités de création des actions de l'Etat sont consignées dans le dossier d'appel d'offres.

Tous investisseurs potentiels s'adressent à :

CITIBANK N.A. ABDJIAN,  
A l'attention de Monsieur Charles KIE - Vice Président - Corporate Finance - 26, Immeuble Bourse Roussel  
01 BP 3698 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire  
Téléphone : (225) 20 90 00 / 20 90 76 - Fax : (225) 21 16 87

Tout candidat le dossier d'appel d'offres (en français ou en anglais) à partir du mardi 1er septembre 1998, contre paiement de la somme de 250 000 FCFA.

Les offres doivent être déposées au plus tard le Jeudi 5 Novembre 1998 à 9 heures Temps Universel à l'adresse suivante :

COMITÉ DE PRIVATISATION - 6, Boulevard de l'Unité  
Téléphone : (225) 22 21 31 - 22 22 32 - 22 22 36 - Fax : (225) 21 22 35

Les renseignements complémentaires sont fournis par leur office pendant un délai de 120 jours à compter de la date de remise de celui-ci.

L'ouverture des plis sera effectuée en séance publique au siège du Comité de Privatisation, à l'adresse indiquée ci-dessus, le Jeudi 5 Novembre 1998 à 12 heures Temps Universel.

pourrait... tard, un autre éminent visiteur d'avril, les mois de m, juin, juillet... Brion, son second vin le Bahains du... les derniers, arrive aussi la pluie...

## Accord de principe au Japon sur l'assainissement du secteur financier

La Banque de crédit à long terme sera temporairement nationalisée

Le premier ministre japonais, Keizo Obuchi, est parvenu à un accord avec l'opposition sur un plan de remise en ordre du secteur financier nippon, une exigence-clé des

Etats-Unis où il se rend la semaine prochaine. Toutefois, la controverse sur l'utilisation de l'argent public pour sauver les banques défilantes n'est pas tranchée.

**TOKYO**  
de notre correspondant

Le gouvernement Obuchi et l'opposition sont parvenus à un accord de principe, vendredi 18 septembre, sur les grandes lignes d'un projet d'assainissement du secteur financier paralysé par un monceau de mauvaises créances. Cet accord a été entériné lors d'une rencontre entre le premier ministre et les chefs des deux formations d'opposition, le Parti démocrate et le Nouveau parti de la paix. Le Parti libéral réserve sa réponse. Les lois relatives à ce nouveau plan de sauvetage des banques devraient être adoptées avant la fin de la session parlementaire, le 7 octobre.

Ce nouveau programme, qui intervient après des semaines de bataille parlementaire, risque cependant de donner lieu à d'autres affrontements pour sa mise en œuvre. L'efficacité de mécanismes dont on ne connaît que les grandes lignes reste en outre à démontrer. Enfin, les commentateurs font valoir que, la survie des établissements en quasi-faillite étant moins assurée que dans les projets gouvernementaux, le nouveau plan d'assainissement pourrait aggraver l'incertitude qui pèse sur le système financier.

Bien que ce compromis marque un progrès en ce qui concerne la transparence de l'information sur les établissements défaillants et l'éclaircissement des responsabilités, il comporte trop de points en suspens pour dissiper les doutes sur une sortie de la récession que traverse le Japon. L'impossibilité de négocier entre le gouvernement et l'opposition, qui aurait eu un effet psychologique négatif à l'étranger, a été évitée. Mais le nouveau plan de sauvetage des banques comporte beaucoup de sujets de friction potentiels qui risquent d'en retarder l'application.

Soucieux de permettre au premier ministre, Keizo Obuchi, d'apparaître, lors de ses prochains entretiens à Washington avec le président Clinton, comme un homme qui a tenu son engagement de faire adopter par le Parlement un plan de redressement du système bancaire, le parti gouvernemental a accepté l'essentiel des solutions préconisées par l'opposition sur deux questions: le sauvetage de la Banque de crédit à long terme (BCLT) et la séparation, au sein du ministère des finances, des services chargés de l'administration du système financier et de ceux chargés du budget. La réforme du ministère des finances prendra du temps et ne sera pas concrétisée avant janvier 1999.

### Le nouveau plan de sauvetage des banques comporte beaucoup de sujets de friction potentiels entre l'opposition et le gouvernement

L'opposition a obtenu en outre l'abrogation de la loi sur la stabilisation du système financier qui affectait 13 000 milliards de yens de fonds publics à la recapitalisation des banques défilantes ainsi que le transfert d'une partie des attributions du ministère des finances à un nouvel organisme « indépendant » chargé de la « renaissance du système financier ».

BCLT, le plus important établissement bancaire nippon - en quasi-faillite et qui est maintenu en vie « sous perfusion » depuis des semaines - l'abrogation de la loi de stabilisation du système financier par le gouvernement du recours aux fonds publics grâce auxquels il comptait la recapitaliser avant qu'elle ne soit reprise par un autre établissement (la banque de fiducie Sumitomo Trust and Banking). Au terme de l'accord de vendredi, la BCLT serait temporairement nationalisée: le nouveau système devrait pénaliser les porteurs d'actions plus que les contribuables. En principe du moins, car l'accord est vague: le sauvetage de la BCLT passera soit par une nationalisation soit par le recours à « d'autres moyens » qui n'ont pas été précisés.

La controverse sur l'utilisation de l'argent public pour sauver les banques défilantes n'est donc pas tranchée. Le refus de l'opposition - un moment catégorique - au sujet de leur utilisation avait été qualifié par le quotidien économique *Nihon Keizai* d'« irréaliste » étant donné l'ampleur du montant des mauvaises créances (estimées, officiellement, à 600 milliards de yens). Désormais, une partie de l'opposition semble l'accepter à condition que la procédure soit contrôlée par un organisme indépendant. Ce qui est certes satisfaisant du point de vue éthique. Mais l'abrogation de la loi prévoyant l'affectation de 13 000 milliards de yens à la recapitalisation des banques défilantes pourrait aggraver la crise, estime certains analystes: elle suppose en effet qu'une autre ligne de crédit soit votée. Or la loi actuelle avait été adoptée en février en dépit de fortes résistances: il est probable qu'une nouvelle loi ne manquera pas de relancer les controverses.

Philippe Foss

## Le régime chinois est de nouveau tenté par un raidissement idéologique

Les interpellations et disparitions de dissidents semblent traduire la volonté du pouvoir de poser des limites au débat sur la « réforme politique »

**PÉKIN**  
de notre correspondant

Est-ce le retour du pendule? L'amorce d'un reflux doit les cycles politiques en Chine offrent de si nombreux exemples? Après une période post-Deng Xiaoping marquée par une détente générale, à l'occasion de laquelle les forces libérales au sein du système ont poussé les feux, la direction du Parti semble siffler la fin de la récréation. En l'espace de quelques jours, l'appareil policier du régime s'est remis en branle avec une rigueur nouvelle.

Le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, avait à peine quitté la Chine que le pouvoir a brusquement renforcé sa pression à l'encontre des milieux dissidents. Tout se passe comme si le régime commençait à s'inquiéter sérieusement du regain d'activisme de petits groupes de contestataires qui, après avoir diffusé depuis le printemps un nombre inaccoutumé de pétitions, n'hésitent plus à se rendre le plus civilement du monde aux ginkhats administratifs pour réclamer l'enregistrement d'un nouveau parti politique: le Parti de la démocratie chinoise (PDC).

Deux dissidents, le Pékinois Ren Wandong - un vétéran du mouvement pro-démocratique - et le Shanghai Yao Zhenlan, ont été interpellés quelques heures, jeudi 17 septembre, après avoir exprimé l'intention de déposer une demande d'officialisation du PDC dans leurs villes respectives. Sans avoir encore opté pour la manière forte - il est plus intéressant de laisser les gens se dévoiler - les autorités entendent visiblement prévenir la cristallisation des forces éparses de la dissidence autour d'une structure politique organisée. Depuis qu'une dizaine de dissidents de Hangzhou (province du

Zhejiang) se réclamant du PDC se sont fait connaître, fin juin, des autorités locales, les vocations ont essaimé à travers le pays. Ces derniers jours, des noyaux de dissidents des provinces du Hubei, du Shandong, du Hunan, de Heilongjiang, de Henan, de Liaoning, de Jiangxi et de Fujian, se sont présentés auprès des bureaux locaux des affaires civiles pour réclamer l'enregistrement du PDC.

Dans un premier temps, l'accueil avait été plutôt poli, les bureaucrates de service faisant savoir que la requête serait « examinée » et qu'une réponse serait donnée dans un délai d'un mois. Désormais de ne pas attiser le régime, les démocrates avaient bien précisé dans leur déclaration de candidature qu'ils reconnaissaient le président Jiang Zemin en sa qualité de chef de l'Etat et qu'ils ne contestaient pas le statut dirigeant du Parti communiste.

Mais, depuis le départ de Mary Robinson, mardi 15 septembre, les adeptes du PDC se sont heurtés à une nervosité grandissante des autorités qui a débouché sur les interpellations de Ren Wandong et Yao Zhenlan. La police a placé M. Ren en résidence surveillée de facto et l'a formellement dissuadé de déposer une demande d'officialisation du PDC.

D'autres indices confirment le scénario d'un raidissement du régime. Après la « disparition », la semaine dernière, de Shi Binhai, journaliste du *China Economic Times* qui avait écrit un ouvrage sur la réforme politique, on apprendit jeudi que le réformateur Fang Jue avait connu un sort identique. Ancien fonctionnaire de la ville de Suzhou, Fang Jue avait défrayé la chronique au début d'année pour avoir diffusé un manifeste pour la démocratie qui, selon lui, exprimait la sensibili-

té d'un courant réformateur au sein du Parti communiste. Ce document avait suscité la perplexité chez les observateurs étrangers, certains n'observant pas une manipulation. Quot qu'il en soit, après avoir vainement tenté d'organiser une conférence dans un hôtel international, le 25 juillet, Fang Jue a disparu sans laisser de traces.

Ces menaces répétées pesant sur la discussion concernant la « réforme politique » qui avait pris son essor dans les milieux universitaires au lendemain du 15<sup>e</sup> congrès du Parti communiste (septembre 1997), servent de fait sa réapparition dans la presse officielle. La lutte contre les inondations a été l'occasion de réactiver une propagande à la gloire du socialisme et des pratiques d'encadrement des « masses » que l'on croyait passées de mode. Le refroidissement idéologique est évident même s'il est encore trop tôt pour en apprécier l'exacte signification. Concession tactique pour faire valoir aux orthodoxes la poursuite des réformes? Ou retournement stratégique annonçant une vraie répression politique?

La seule certitude que l'on puisse avoir dans l'immédiat est que le régime, obés par les risques d'instabilité, cherche à reprendre en main une population - notamment urbaine - qui échappe de plus en plus à son contrôle. Dans ce schéma, il n'est pas exclu que des bons émissaires d'une manœuvre visent en fait à décourager des agitateurs potentiels chez les ouvriers ou les fonctionnaires - la noblesse d'hier du régime - victimes de licenciements massifs. « Il faut taper le poulet pour faire peur aux singes », dit un adage chinois.

Frédéric Bobin

## La bataille de l'information fait rage au Congo-Kinshasa

**KALÉMIÉ**  
de notre envoyé spécial

La ville est tranquille, inondée de soleil, au bord du lac Tanganyika. Des passants déambulent le long

**REPORTAGE**

Les rebelles tiennent Kalémié. Mais ils ne soutiennent plus aucun

des rues de terre rougeâtre, cherchant un peu de farine ou des haricots, dans le tronçonnage des véhicules chargés de soldats qui fonctionnent au soulèvement des matras de pesticides. Les lacarandas sont en fleurs. Les vagues meurent sur la rive ensablée, dormant au lac une alure d'ocean.

Kalémié, dans le Nord du Katanga, au sud-est de la République dé-

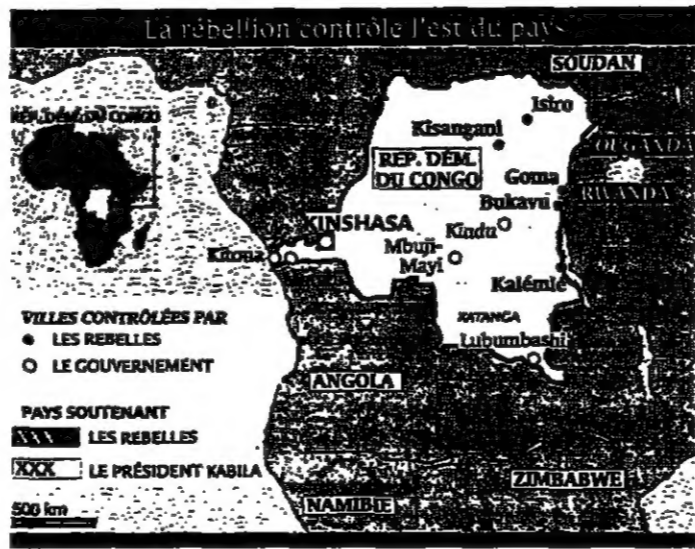
mocratique du Congo (RDC, ex-Zaire), est entre les mains des rebelles opposés au régime de Laurent-Désiré Kabila depuis trois semaines. Alors que la population souffre en silence, la bourgade est devenue un enjeu majeur de la propagande que mènent avec acharnement les belligéraments.

Kalémié est le dernier bastion rebelle sur la route de Lubumbashi, la deuxième ville du pays, le fief de Laurent-Désiré Kabila; c'est le dernier aéroport, l'ultime point de ravitaillement. Hommes, armes et munitions arrivent par avion de Goma, le quartier général de la rébellion. Pour l'armée gouvernementale, Kalémié est l'objectif à atteindre pour protéger le reste du Katanga et confiner les insurgés dans le Kivu.

La guerre des communiqués fait rage depuis dix jours. Kinshasa clame avoir « encerclé » Kalémié, où de « terribles combats » font de « nombreuses victimes ». La rébellion assure « cordier » la région. Pour appuyer leurs propos, les rebelles ont fait venir des journalistes à bord d'un Antonov de leur flotte aérienne hétéroclite, composée d'avions volés et d'avions rwandais.

« CONTRE-OFFENSIVE » VERBALE  
Constat: Kalémié est tenue par la rébellion; il ne s'y déroule aucun combat. Le président Kabila et son gouvernement diffusent des informations erronées sur la situation militaire dans le Katanga, comme ils le font en affirmant que « Goma, Bukavu et Kisangani » sont « des villes encerclées ». Si l'intervention des alliés de Kinshasa - l'Angola, le Zimbabwe et le Namibie et peut-être désormais le Soudan - a brisé l'isolement des rebelles, ceux-ci conservent l'attitude la plus défensive. Ils n'attaquent plus, mais ils grignotent patiemment le territoire. La « contre-offensive » annoncée par M. Kabila n'est que verbale.

A Kalémié, les rebelles ne se sentent pas menacés. « Le front est déjà loin, à cinq ou six jours de marche », dit le « commandant » Jean-Claude. Notre objectif est Lubumbashi. Nous y arriverons bientôt.



Nous n'accordons aucune importance à d'éventuelles poches de résistance qui seraient sur nos arrières car, une fois Lubumbashi entre nos mains, tout le Katanga se ralliera. Le chef de brigade reconnaît que les soldats gouvernementaux ont tenté une incursion il y a deux semaines. « Ils étaient nombreux et arrivaient par toutes les routes. Nous les avons anéantis. Ils ont fini en abandonnant leurs armes », dit-il.

Certains d'entre eux seraient parvenus à se cacher en ville, chez des partisans de M. Kabila; des habitants avaient reçu des armes avant la chute de Kalémié; les relations entre la population et les rebelles sont extrêmement tendues. « Distribuer des frites aux civils, les exposer dans les rues, ça n'est pas une attitude pour un chef d'Etat? » s'indigne un officier devant une maison ébranlée sous un bombardement. L'avion a largué au moins trois engins qui ont explosé dans deux quartiers de Kalémié.

Comme à chaque étape du parcours organisé, un interlocuteur a été pris par les soldats rebelles de se tenir prêt à raconter une histoire, le plus souvent invraisemblable. Il y aurait un mort ici, cinq ailleurs, neuf plus loin. Vu l'état des masses, c'est probable. « Les gens sont furieux

contre Kalémié, le dictateur! poursuit l'officier. Nous, nous avons le soutien total de la population. » A l'écart de la délégation, le discours change. Les bombardements ordonnés par Kinshasa ont effectivement mené Kalémié mais, dans une arrière-cour, à l'abri des regards militaires, un homme raconte aussi une autre histoire. « Je viens de rentrer de la brousse il y a quelques jours. Là-bas, il y a des dizaines de milliers d'hommes, parfois accompagnés de leurs familles, dit-il. Nous nous

« C'EST L'ENFER »  
Seconde maison détruite, même récit. « Kalémié est un mauvais président! » affirme un rescapé. « Notamment, c'est très important! » remarque un officier. « Vous avez entendu cet homme qui déverse sa colère! » s'exclame un porte-parole du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), la branche politique de la rébellion.

A l'hôpital, des blessés gisent sur leur couche, mutilés, brûlés. Une femme, amputée de la jambe droite, se tord de douleur. « Cambraman! » hude un officier. Discrètement, un journaliste congolais confirme que « la majorité de la population a fui dans la brousse à l'arrivée des rebelles ». Sur 100 000 habitants, il

n'en reste qu'environ 40 000 en ville. Lorsque les voitures empruntent l'artère principale de Kalémié, une trentaine d'hommes, assis sur le trottoir, se lèvent, dévoilent une banderole et entament une manifestation. « C'est une marche de la colère », certifie un officier. Une pancarte, signée de l'« Association du bas peuple », proclame: « Non à l'agression et au bombardement de Kalémié ». Un animateur municipal tape dans ses mains et incite à chanter. Dans le creux de Forelle, un « manifestant » confie que « depuis que le RCD est arrivé, c'est l'enfer ».

Les informations délivrées au vingt-quatrième heures à Kalémié illustrent la guerre de propagande au Congo. D'un côté, les rebelles ont l'avantage militaire, et contrôlent mieux le pays que ne le reconnaît Kinshasa. De l'autre, ils ne bénéficient d'aucun soutien populaire. « Nous ne les aimons pas parce qu'ils amènent des Tibis, des étrangers », dit un homme. Le soutien du Rwanda, et le fait que les Tibis congolais - les Banyamulenge - soient le fer de lance du mouvement, aiguisé l'animosité de la population bantoue. « Moi, comme la majorité, je n'aime pas Kabila. Mais on ne peut tout de même pas lancer une rébellion chaque année, ou le Congo va mourir », commente son voisin. L'homme qui, dans l'arrière-cour, évoque son retour de la brousse, ajoute que « la population qui veut survivre se place du côté du plus fort. Si les rebelles sont là, je suis pour les rebelles. Si Kabila revient, je serai pour Kabila. Je n'ai aucun autre choix ».

Un combattant marche dans la rue. Il pense que « Kabila a eu une mauvaise politique ». Puis il explique le sens des « gris-gris » qu'il porte autour du cou: un foulard étoilé et un pendentif jamaïcain. « Le foulard, c'est pour l'Amérique. Le pendentif, c'est pour les rats, le régime », il sourit. « Et la Kalashnikov, c'est pour le Congo! Il a dix-sept ans et il est fier de combattre. Au-delà de la propagande, la guerre, la vraie guerre, continue.

Rémy Ourdan

### Le recensement des électeurs débutera en octobre

Le recensement des électeurs dans la perspective des élections générales d'avril 1999 débutera en octobre, a annoncé, vendredi 18 septembre, le vice-ministre de l'Intérieur, Mulumba Katchi, au terme d'un entretien avec une délégation de l'Union européenne (UE). Le vice-ministre n'a pas précisé s'il sera organisé uniquement par le gouvernement ou par une commission indépendante. Il n'a pas expliqué non plus comment le recensement sera matériellement exercé: désormais leur contrôle sur 40 % du territoire national et sur quinze millions de Congolais. En outre, le gouvernement vient d'élaborer un monopole d'achat de For et de diamant pour mettre un frein à « la baisse sans cesse accrue du volume des exportations de métaux précieux », indique un décret présidentiel publié à Kinshasa le 11 septembre. Les autorités ont donc créé un établissement public à caractère commercial. Celui-ci achètera en francs congolais toute la production d'or et de diamants et les revendra, en devises, aux comptoirs agréés par le ministère des mines. - (AFR)

### MASTERS ESG

12 formations de 3ème cycle en alternance pour titulaires Bac+4 et plus et cadres

- FINANCES
- AUDIT ET CONTRÔLE DE GESTION
- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ASSURANCES ET PROTECTIONS
- FISCALITE, DROIT DES AFFAIRES
- GESTION DES ENTREPRISES
- MARKETING
- COMMERCE INTERNATIONAL
- TOURISME ET LOISIRS
- EUROPEAN MBA
- AMERICAN MBA
- LATIN AMERICAN MBA

Ecole Supérieure de Gestion  
Etablissement Supérieur Privé Ricardot 02/Est  
25, rue Saint-Ambrrose 75011 Paris  
Tel : 01 53 36 44 00  
Fax : 01 43 55 73 74  
Internet : http://www.esg.fr

هكذا من لامل

L'Assemblée générale de l'ONU s'ouvre dans un climat d'impuissance politique

La crise financière n'est pas réglée et les réformes n'avancent pas

La 53<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU va s'ouvrir, lundi 21 septembre à New York, dans une ambiance de pessimisme en raison notam-

ment de la crise politique aux Etats-Unis, des tourterelles en Russie, du séisme financier international, des conflits qui frappent les Balkans et

l'Afrique, ainsi que des vives tensions entre l'Iran et l'Afghanistan. Les représentants de 181 pays prendront la parole.

NEW YORK (Nations unies) de notre correspondant

Pour la première fois, l'Iran sera représenté par le chef de l'Etat, le président Mohammad Khatami, un événement qui, estime le secrétaire d'Etat, signale l'ouverture politique de la République islamique vers la communauté internationale. Sans précédent également, la présence du président de l'Autorité palestinienne. Bien que M. Arafat ait déjà eu l'occasion de s'adresser à l'Assemblée générale, c'est la première fois que la Palestine y participera en tant qu'Etat observateur. M. Arafat sera précédé à la tribune par le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou.

« La salle sera pleine à craquer pour Bill Clinton, mais par pur voyeurisme », estime un diplomate, aux yeux duquel M. Clinton « a perdu de sa crédibilité, même à l'étranger des Etats-Unis ». Dans son discours, le président américain devrait proposer une réunion globale sur la crise financière internationale. La Russie sera représentée par le nouveau ministre des affaires étrangères, Igor Ivanov, le Royaume-Uni par le premier ministre, Tony Blair, et la France par son ministre des affaires étran-

gères, Hubert Védrine. Les premiers ministres indien et pakistanais sont attendus. Le président sud-africain Nelson Mandela prendra la parole, de même que le chef de l'Etat nigérian, le général Abdulsalam Abacha, et le président du Burundi, Pierre Buyoya.

DE NOUVEAU MARGINALISÉE

L'ONU, qui avait retrouvé une certaine vigueur après la « mission de paix » du secrétaire général, Kofi Annan, en Irak en février, se sent de nouveau marginalisée et politiquement impuissante. La crise financière n'est toujours pas résolue, la dette américaine restant entière. Les uns après les autres, les crises entre le Conseil de sécurité et l'Irak sont gérées sans être réglées et n'inspirent plus désormais que balancements et sentiments de déjà vu. Le Kosovo s'enfonce dans le conflit et les guerres frappent toujours le continent africain. L'Afrique devrait faire l'objet d'une réunion des quinze ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de sécurité, qui se prononceraient sur des projets du secrétaire général pour le continent noir.

Quant aux propositions de M. Kofi Annan pour la réforme de l'ONU, elles n'ont pas avancé. Pre-

nant la parole lors de la clôture de la précédente session, le président sortant de l'Assemblée générale, l'Ukrainien Guennadi Udevenko, avait sévèrement critiqué « la prudente indécision » des Etats à tenter à bien des réformes vitales pour l'Organisation. « Après neuf mois d'intenses consultations (...), tout ce que nous avons décidé est de reporter l'essentiel des réformes à un examen ultérieur », a-t-il déclaré. Cette année, les travaux de l'Assemblée, qui dureront trois semaines, seront présidés par le chef de la diplomatie uruguayenne, Didier Opertti.

Parmi les 165 questions inscrites à l'ordre du jour figurent celles des sièges du Cambodge et de l'Afghanistan. Le siège de ce dernier est toujours occupé par l'ex-président, Burhaddin Rabbani, bien que les talibans occupent désormais plus de 80 % du pays.

La question de l'élargissement du Conseil de sécurité est toujours au menu. La seule proposition existante prévoit l'entrée au Conseil de cinq nouveaux membres permanents - dont l'Allemagne et le Japon - mais aussi de trois puissances régionales. Déjà très contestée, la candidature de l'Inde pour un siège permanent est deve-

nue encore plus fragile cette année : on voit mal, après les essais nucléaires du mois de mai, comment les Etats-Unis et la Chine, avec leur droit de veto, pourraient accepter l'admission de New Delhi.

Cette année encore, le débat général risque d'être perturbé par une nouvelle crise irakienne. Bagdad ayant rompu la coopération avec les inspecteurs chargés de son désarmement depuis le mois d'août. Le secrétaire général, chargé par le Conseil de sécurité de faire des propositions sur ce dossier, espère pouvoir amener certains chefs d'Etat à un débat « approfondi » sur le sujet, mais il a peu de chances d'y aboutir.

Le principal intérêt de la session résidera dans les multiples réunions bilatérales qui auront lieu dans les couloirs du Palais de verre. Le ministre irakien des affaires étrangères, Kamal Kharrazi, devrait s'entretenir de l'Afghanistan avec le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright. Dans une des salles de l'ONU, le président iranien Mohammad Khatami devait rencontrer, dimanche 20 septembre, plusieurs centaines d'Iraniens résidents aux Etats-Unis.

Afsané Bassir Pour

L'Eurofighter démarre sa carrière commerciale

MUNICH. L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie ont conclu, vendredi 18 septembre, un accord qui porte sur la commande, à quatre industriels (DASA, British Aerospace, CASA et Alenia), des 148 premiers exemplaires de l'avion de combat Eurofighter pour une somme équivalente à 46,5 milliards de francs. Ce contrat marque le lancement officiel de la production en série de cet avion de combat européen qui doit être commandé, au total, à 620 exemplaires. Les 148 appareils se répartissent en 55 pour la Grande-Bretagne, 44 pour l'Allemagne, 29 neuf pour l'Italie et 20 pour l'Espagne. L'Eurofighter est le concurrent direct du Rafale français commandé, à ce jour, à 13 exemplaires. - (AFP)

Riyad et Paris envisagent un « partenariat stratégique »

PARIS. A l'occasion de la visite du prince Abdallah, qui s'est achevée vendredi 18 septembre, l'Arabie saoudite et la France ont décidé d'un « calendrier précis » de discussions dans la perspective d'un « partenariat stratégique », une idée lancée lors de la visite, il y a deux ans, du président français Jacques Chirac dans le royaume. Un contrat de 350 chars Leclerc est actuellement à l'étude entre les deux pays. Par ailleurs, le prince Abdallah a témoigné de son intérêt pour l'initiative franco-égyptienne de conférence pour relancer le processus de paix au Proche-Orient. L'Arabie saoudite s'était jusqu'à présent montrée réservée devant cette initiative. Après la France, le prince Abdallah doit poursuivre sa tournée diplomatique aux Etats-Unis, puis en Asie. - (AFP Reuters)

Nouvel attentat meurtrier sur un marché en Algérie

ALGER. Vingt-deux personnes ont été tuées et plus d'une centaine blessées, vendredi 18 septembre, au fin d'après-midi, par l'explosion d'une bombe artisanale sur un marché près de Tiarat, dans l'Ouest de l'Algérie, selon les services de sécurité. Ce nouvel attentat meurtrier porte à une soixantaine le nombre de victimes imputés au terrorisme islamiste depuis une semaine et traduit un regain de violence après l'annonce surprise, le 11 septembre, par le président Lamine Zeroual, de l'organisation, avant la fin février 1999, d'une élection présidentielle anticipée. Il intervenait après le massacre de 27 personnes à Ain Defla, dans la nuit de dimanche à lundi. Ce massacre avait été précédé de quatre attentats qui ont fait neuf morts et six blessés, à Laghouat (sud), Chief (ouest) et Constantine (est). - (AFP)

AFRIQUE

■ AFRIQUE DU SUD : l'Union européenne (UE) et l'Afrique du Sud ne sont pas parvenues à s'entendre, vendredi 18 septembre, sur les termes d'un accord de libre-échange à l'issue de leur 21<sup>e</sup> session de négociations à Bruxelles. C'est le dossier des échanges agricoles qui pose le plus de problèmes. Selon l'ambassadeur sud-africain auprès de l'UE, Elias Link, négociateur en chef de Pretoria, les discussions ont échoué vendredi sur l'accès des produits sud-africains au marché européen. - (AFP)

■ CAMEROUN : le ministre français de l'Inde, Charles Pasqua, a estimé, vendredi 18 septembre à Yaoundé, à l'occasion d'une brève visite au Cameroun, que « la situation de l'Afrique est préoccupante. La France ne doit pas se désintéresser de ce qui se passe sur ce continent. Si ce va mal en Afrique, ça va mal en Europe aussi », a-t-il ajouté. - (AFP)

■ NIGERIA : les accusations de trahison pesant sur l'écritain nigérian en exil et prix Nobel de littérature, Wole Soyinka, ont été levées ainsi que celles concernant 14 autres personnes, a annoncé vendredi 18 septembre la police nigérienne. Outre Wole Soyinka, il s'agit de l'ancien ministre des finances, Chef Olu Falae, d'un homme politique influent de la période de l'indépendance, Chief Anthony Enahoro et de l'ancien chef d'Etat-major, le général Alami Akinrinde, également exilés. - (AFP)

EUROPE

■ DAGHESTAN : la Douma (Chambre basse du Parlement russe) a accepté, vendredi 18 septembre, à la demande du parquet général de Russie, de lever l'immunité parlementaire du député dachgéstanaïs Nadyr Khatbiliev, président de l'Union des musulmans de Russie et opposant du pouvoir dachgéstanaïs. Il est accusé d'avoir organisé les émeutes des 20 et 21 mai, au cours desquelles une foule de 2 000 personnes avait envahi le siège du gouvernement du Daghestan. Ces émeutes avaient fait deux morts et quatre blessés parmi les policiers. - (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ ISRAËL : les autorités pénitentiaires israéliennes ont annoncé, vendredi 18 septembre, la sortie de prison pour raisons de santé de Markus Klumberg, quatre-vingt ans, expert israélien en armes bactériologiques, qui a purgé quinze ans de détention pour espionnage au profit de l'ex-URSS (Le Monde du 5 septembre). Considéré comme l'espion le plus dangereux qu'Israël ait arrêté au cours de son histoire, il a été placé en résidence surveillée. - (AFP)

■ Une centaine de Palestiniens ont été blessés, vendredi 18 septembre, par des militaires israéliens au cours d'une manifestation qui a rassemblé quelque 2 000 participants venus réclamer à El-Bireh, aux cris de « Vengeance ! Vengeance ! » la restitution des corps des deux chefs du Hamas tués le 11 septembre par un commando israélien. Le même jour, le médiateur américain Dennis Ross faisait pourtant état d'« avancées » vers un déblocage du processus de paix. - (AFP)

■ LIBYE : le président de la République démocratique du Congo (ex-Zaire), Laurent-Désiré Kabila, est arrivé, vendredi 18 septembre, à Tripoli à bord d'un avion congolais, en violation de l'embargo imposé à la Libye depuis 1992 par l'ONU à la suite de l'attentat de Lockerbie. Il est le septième chef d'Etat africain à observer la décision de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) de ne plus respecter cet embargo à partir du 1<sup>er</sup> septembre. - (AFP)

■ QATAR : le Qatar se prépare à tenir en février 1999 ses premières élections municipales qui « constituent un pas vers la démocratie », comme l'affirment les banderoles qui ornent déjà les rues de Doha. L'ouverture du scrutin aux femmes ne va pas sans provoquer des remous dans cette monarchie arabe du Golfe. - (AFP)

De gigantesques feux de forêt ravagent l'Extrême-Orient russe

MOSCOU. Près de 450 000 hectares de forêts sont en feu depuis vendredi 18 septembre sur le territoire de Khabarovsk (Extrême-Orient russe), selon le chef du département forestier de la région, Vladimir Pomnikov, cité par l'AFP. La catastrophe s'est étendue vers l'île de Sakhaline où les autorités envisagent une évacuation des enfants de la ville de Tymovskoe, au centre de l'île Sakhaline, en raison de la fumée produite par les incendies, qui rend l'air difficilement respirable. La concentration d'oxyde de carbone dans l'atmosphère est supérieure de trois fois à la norme. Le gouverneur de l'île, Igor Parkhountinov, a demandé au premier ministre russe, Evgeni Primakov, une aide d'urgence. - (AFP)

Le Rafale reprend le chemin des Emirats arabes unis

DEVANT les difficultés de Lockheed Martin à obtenir du Congrès l'autorisation de vendre quatre-vingt avions de combat F-16 aux Emirats arabes unis (EAU) sur la base d'un accord entre les termes avaient été annoncés à la mi-mai, les Français, qui avaient alors proposé le Rafale, ont repris le chemin d'Abou-Dhabi. Ils considèrent que ce retard dans la conclusion du contrat avec les Américains leur donne de nouvelles chances pour un marché estimé à 40 milliards de francs et bloqué par le Congrès.

A ce jour, les Français mettent la dernière main au contrat, conclu fin 1997 avec les EAU, qui porte sur l'acquisition de trente Mirage 2000-9 et la modernisation, sur le même standard que cet appareil, de trente-trois autres Mirage 2000 en service dans les EAU depuis la dernière décennie.

Un tel marché est globalement évalué à quelque 20 milliards de francs. Le Mirage 2000-9 emporte des missiles air-air Mica. Les discussions ont longtemps échoué sur son armement en missiles air-sol. Mais, il y a peu, alors qu'ils s'étaient d'abord intéressés au missile Hukim-4 du groupe britannique QEC Marconi, les EAU ont accepté, semble-t-il, d'acheter leurs Mirage 2000-9 avec le missile de croisière Black Shark (300 kilomètres de portée) dérivé du Scalp/Storm Shadow conçu par MBDA-Bae dynamics.

Parallèlement à ce contrat, les Français discutent de la possibilité de vendre des Rafale aux EAU. Face à l'Eurofighter, au Sukhoi-37 russe et au F-16 américain. A la mi-mai, les EAU portent leur choix sur le F-16 version block 60 de Lockheed Martin, pour quatre-vingt exemplaires.

La version block 60 a, par rapport au standard de base block 50, la particularité d'emporter, notamment, des réservoirs supplémentaires (qui allongent très notablement son rayon d'action), des contre-mesures intégrées de guerre électronique, des missiles sophistiqués anti-radar Hamm et air-air Amraam, et, surtout, le radar à antenne à balayage électronique qui sera embarqué sur le tout nouvel avion de combat F-22 de l'armée de l'air américaine.

C'est-à-dire des matériels ultra-modernes auxquels les EAU tiennent et dont la livraison, à partir de 2002, aboutit à modifier sensiblement l'équilibre des forces dans la région dès lors, par exemple, qu'Israël doit se contenter de la version block 50 du F-16.

L'insistance des EAU à disposer du dernier cri de la technologie et les inquiétudes en Israël ou au Congrès, face à un accord comportant trop de points « sensibles »,

ont fait que, récemment, des voix se sont élevées aux Etats-Unis pour que l'accord préalable des parlementaires américains ne soit pas donné en cours d'année électorale. Les opposants à cette vente pressent Lockheed Martin de livrer, selon la procédure classique,

du FMS (foreign military sales), une version moins perfectionnée de son F-16, de manière que Washington ne fournisse pas à un pays arabe une technologie supérieure à celle de matériels livrables à Israël.

C'est cette situation-là qui vient

d'inciter les Français à renouer le contact avec les états-majors émiratis. Le Rafale est proposé dans une version capable d'emporter aussi des missiles de croisière Black Shark.

Jacques Isnard

Le Chinos c'est Avirex. Avirex STANDARD US AIR CHINOS SINCE 1942. DISTRIBUTEUR pour la FRANCE et la BELGIQUE: JUST FASHION - 22, RUE DES HALLES - 75001 PARIS - TÈL: 01 42 21 02 09 - Fax: 01 42 21 05 09

chinois est de nouveau tenu... raisonnement idéologique

Ambassade

pourrais y penser... tard, un autre éminent visiteur... d'avril, les mots de mai, juin, juillet... Brion, son second vin le Bahans du... les derniers, arrive aussi la pluie... l'année...

هوذا من الجاهل

# FRANCE

LE MONDE / DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1998

**DROITE** Philippe Séguin a présenté à deux reprises, vendredi 18 et samedi 19 septembre, devant le comité politique puis devant les cadres du RPR, sa stratégie pour les mois à ve-

nir. Le président du RPR estime toujours que l'opposition doit se préparer pour les élections législatives, en faisant progresser son unité et en proposant une politique clairement

différente de celle du gouvernement. ● **SUR LES « AFFAIRES »**, M. Séguin s'est démarqué implicitement des personnalités de l'opposition qui tentent d'exploiter la crise

de la MNEF contre Lionel Jospin, puisqu'il n'en a pas parlé. Il demande toujours, en revanche, une clarification législative sur les emplois fictifs. ● **L'UDF**, dont les parlementaires se

sont réunis vendredi et samedi, conteste la préférence du RPR à agir en parti « dominant », mais prend acte des ouvertures de M. Séguin au sujet de l'Europe politique.

## Philippe Séguin prépare son élection directe à la tête du RPR

Sans se déclarer dès maintenant candidat à un nouveau mandat, lors du vote des militants prévu pour la mi-décembre, le député des Vosges se pose en chef de file des « gaullistes » sur les questions européennes et en patron d'un parti capable, demain, de construire l'union de la droite

**SÉRÉNITÉ**: depuis son retour de vacances, peu après la mi-août, Philippe Séguin n'a que ce mot à la bouche. Il estime que le RPR se porte mieux qu'on ne le croit généralement à l'extérieur. Il affirme à qui veut l'entendre qu'il n'a besoin d'aucun poste pour exister. Le curieux tandem qu'il forme depuis quinze mois avec Nicolas Sarkozy ne lui cause pas de souci. Il semble même avoir pris son parti des relations, souvent orageuses, qu'il entretient avec le chef de l'État.

« Sérénté », donc, mais aussi « lucidité » et « détermination », tel est le triple message que le président du RPR s'est efforcé de faire passer, vendredi 18 septembre, lors de la deuxième réunion du comité politique du mouvement, une nouvelle instance née de la réforme des statuts et composée actuellement de deux cent vingt-cinq membres élus.

« Patience », a-t-il ajouté samedi, devant les cadres du parti. « Le temps nous est donné. De ce côté-là, nous n'avons pas à nous plaindre... » Plus que jamais, le député des Vosges considère que les élections législatives, prévues pour 2002, juste avant la présidentielle, seront l'échec décisive. Evoquant le succès de l'équipe de France en Coupe du monde de football, M. Séguin a affirmé: « Il faut être prêt pour le jour, ni avant ni après. Il ne sert à rien d'être le champion du monde des matches amicaux. » C'est dans cette perspective qu'il faut « privilégier le travail de fond », en liaison avec les autres composantes de l'opposition, sans « abuser de [la] position de parti dominant » qui serait celle du RPR par rapport à ses partenaires de l'ancienne UDF, mais au

contraire en étant « unitaires pour deux ». L'opposition doit redevenir « audible » et faire son « unité autour du président de la République ».

### RÉHABILITER LE POLITIQUE

M. Séguin a consacré à ce propos un long développement aux retombées de la mise en examen d'Alain Juppé, qui a eu pour effet de faire se resserrer les rangs au RPR. Il a renouvelé son souhait de voir une nouvelle loi sur le financement de la vie politique « apurer la période transitoire » (1988-1995) sur la base du « critère de l'honnêteté personnelle ». « Faute que soient prises les mesures nécessaires pour apprécier sereinement le passé, existe un risque sérieux d'empoisonner le climat politique, de favoriser les extrémistes, de

déconsidérer dangereusement la démocratie », a affirmé M. Séguin, en accusant les socialistes de « courtoisie ». « De la théorie des deux têtes de l'œuf... à l'évocation d'une responsabilité pénale du chef de l'État, c'est une même logique qui est à l'œuvre, d'affaiblissement insidieux de la légitimité présidentielle », a-t-il ajouté, avant de dénoncer la dérive vers « une société post-démocratique » et de prôner la nécessaire réhabilitation du politique.

A cet égard, même si M. Séguin a parfois tendance à ne considérer les élections européennes de juin 1999 que comme un « match amical », l'Europe constitue un bon terrain d'exercice pour renouveler le dialogue avec les Français. Sans entrer dans le détail, le président du

RPR a de nouveau esquissé ce que sera la ligne du mouvement. « En plaidant pour une Europe respectueuse des nations qui la composent et tout entière au service d'un modèle social, le président de la République a, une nouvelle fois, clairement fait le cap », a-t-il rappelé, en se référant aux propos de M. Chirac, le 26 août, devant les ambassadeurs.

### DÉBAT INTERNE SUR L'EUROPE

Deux journées seront consacrées, les 5 et 6 octobre à la Cité des sciences de La Villette, à Paris, à une convention nationale sur l'Europe, ouverte à « tous ceux qui se réclament du gaullisme » et destinée à dégager une synthèse. « J'ai la conviction que si nous en avions débattu plus souvent, franchement et

sereinement, l'Europe ne serait pas la ligne de fracture qu'elle constitue trop souvent », a affirmé M. Séguin, samedi.

Entre l'ancien ministre délégué aux affaires européennes, Michel Barnier, et Charles Pasqua, les positions de départ paraissent inconciliables; mais la direction du RPR prépare une demi-douzaine d'amendements sur la base d'un rapport élaboré par Pierre Lellouche, député de Paris et secrétaire national aux relations extérieures. Ces amendements, dont le président de la République, signataire du traité d'Amsterdam, a admis le principe à la fin du mois de juillet, seront déposés lors de la réforme préalable de la Constitution. Ils visent notamment à étendre le pouvoir de contrôle du Parlement

tout au long du processus d'intégration européenne.

M. Séguin espère convaincre le conseiller du mouvement, M. Pasqua, qui menace de présenter sa propre liste aux élections européennes, que ce travail législatif n'est pas qu'un « habillage ». Faute de quoi, il serait contraint de procéder à une clarification. « Quand la position aura été définie, elle sera tenue (...) ». Le corollaire de la démocratie interne, c'est en effet l'acceptation de la ligne clairement débattue puis définie », a-t-il dit sobrement. Interrogé vendredi, sur France-Inter, au sujet des initiatives que pourrait prendre M. Pasqua, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a été plus net encore: « S'il présentait une liste, pour moi il n'appartient pas à ma famille politique. »

C'est à la lumière de ce débat interne sur l'Europe que M. Séguin prendra deux décisions: celle de solliciter ou non, à la mi-décembre, le renouvellement de son mandat à la tête du RPR; celle de se porter ou non candidat pour conduire la liste de l'Alliance pour la France aux élections européennes. Dans les deux cas, il n'a pas de plus chaud partisan que Nicolas Sarkozy. Le député des Hauts-de-Seine, qui serait un candidat beaucoup plus acceptable pour l'UDF, se refuse, pour le moment, à céder à la pression de ses amis, en expliquant que le secrétaire général du RPR ne peut être absent de l'Assemblée nationale. Mais le président du RPR n'est pas davantage désireux d'être relégué au Parlement de Strasbourg.

Jean-Louis Saux

### « On nous reproche moins une gestion qu'une absence de politique »

**DEVANT** les cadres du RPR, samedi 19 septembre, Philippe Séguin a expliqué en ces termes les difficultés de l'opposition et, au-delà, le discrédit du politique: « Les Français sont lassés du cynisme, des promesses non tenues, des engagements oubliés, des élections achevées, des intrigues de couloirs... »

C'est parce que le politique a trop souvent renoncé que l'autorité de l'État s'est progressivement affaiblie, que les valeurs républicaines se sont estompées, que le senti-

ment national a été négligé. Nous ne rééditons l'extrémisme qu'en renouant avec notre identité, en martelant nos convictions, en nous affranchissant des préjugés et non en jouant les porte-serviettes de la gauche « plurielle » (...). Sous couvert de morale, certains se livrent à une grossière tentative de déstabilisation de l'opposition républicaine. Son but est clair: neutraliser l'opposition et assurer le pouvoir de la gauche pour vingt ans. (...)

» Nous savons pertinemment que l'opinion n'est pas encore totalement réceptive à nos critiques et à nos idées. J'y vois trois raisons essentielles, que ne sont pas à gâter à la légère.

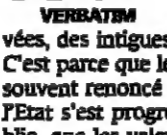
» Il y a, d'abord, la raideur persistante de nombre d'électeurs à notre égard, née de notre défaite de 1997. On nous a moins reproché un bilan, d'ailleurs plus qu'honorable, que notre incapacité collective à l'inscrire dans une perspective. On nous reproche moins une gestion qu'une absence de politique, qui soit claire et lisible. Dès lors, il était impératif de recommencer par le commencement: réexposer nos valeurs et notre vision de la France, avant de nous atteler à la définition d'un programme de gouvernement.

» Il y a, ensuite, la pratique obligée de la cobalation qui paraît étouffer provisoirement certaines lignes de fracture de la vie

politique et laisse planer une atmosphère factice d'unité nationale. (...)

» Il y a, enfin, le soi-disant succès du gouvernement dont on nous rebat les oreilles à longueur de journée. Quel succès, au juste? La reprise de la croissance et la stabilisation de l'emploi. C'est bien le moins quand on pense aux conditions très favorables offertes, provisoirement, par l'économie mondiale: le gouvernement n'a même pas besoin de bouger pour en profiter un peu! (...)

» Le gouvernement en est réduit à parler sur la croissance, parce qu'il sait qu'il ne peut plus parler sur sa politique, qu'il entraîne et la limite. »



**VERBATUM**

ment national a été négligé. Nous ne rééditons l'extrémisme qu'en renouant avec notre identité, en martelant nos convictions, en nous affranchissant des préjugés et non en jouant les porte-serviettes de la gauche « plurielle » (...). Sous couvert de morale, certains se livrent à une grossière tentative de déstabilisation de l'opposition républicaine. Son but est clair: neutraliser l'opposition et assurer le pouvoir de la gauche pour vingt ans. (...)

### Le nouveau bureau politique

● Selon l'article 37 des nouveaux statuts du RPR, « le bureau politique assiste le président dans la direction du Rassemblement ». Il comprend, outre le président, le secrétaire général, les anciens premiers ministres membres du RPR, les présidents des groupes parlementaires, les anciens présidents et secrétaires généraux du mouvement, et 20 membres élus par le comité politique. Lors de l'élection de ce bureau, vendredi 18 septembre, il y avait 32 candidats.

● 9 membres de l'ancien bureau politique, qui avait cessé de se réunir depuis l'élection de Philippe Séguin à la présidence du RPR, ont été reconduits: Michèle Alliot-Marie, Nicole Barnier, Pierre Bédier, Nicole Catala, François Fillon, Hervé Gayraud, Alain Marleix, Dominique Perben, Eric Raoult.

● Il y a onze membres fondateurs entrés: les députés Bernard Accoyer (Haute-Savoie), Philippe Briand (Indre-et-Loire), Henri Cucq (Yvelines), Nicolas Dupont-Aignan (Essonne), Christian Estrosi (Alpes-Maritimes), Jacques Godfrain (Aveyron), Christian Jacob (Seine-et-Marne), Pierre Lellouche (Paris), Renaud Muselier (Bouches-du-Rhône), Françoise de Panafieu (Paris), et Roger Karoutchi, député européen et président du groupe RPR du conseil régional d'Ile-de-France.

**DETAILLANT GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS**  
 Réassortie au Paris 15<sup>e</sup> arr.  
**MATELAS & SOMMIERS**  
 Toutes dimensions - Finis ou retables  
 SWISSELEX - TEGOL - EPOLA - SIMONA  
 PONSODOLIO - SUITE - PIRELLI - EPO  
**GANAPES, SALONS, CLIC-CLAG**  
 Cuir - Tissus - Alcantara  
 Soins - Couture - Revaux - Etc.  
 Vente par téléphone possible  
 Livraison gratuite sur toute la France  
**MOBECO**  
 27, rue de Valenciennes PARIS 15<sup>e</sup> arr. Tél. 01 42 08 71 00  
 30, avenue de la République PARIS 11<sup>e</sup> arr. Tél. 01 42 08 71 00

### Révérence garder envers le « candidat par définition »

**AVEC** une infinie patience, quoi qu'on en dise, Philippe Séguin va son chemin vers ce qui pourrait être, un jour, le rassemblement de l'opposition derrière sa propre

### ANALYSE Comment M. Séguin se fraye un chemin vers le « leadership » de la droite

candidature à la direction du pays. Il ne l'avoue jamais, bien sûr, puisque l'avouer ce serait se l'imputer. Fort de son acquis personnel et de sa présence - qu'aucun rival n'est aujourd'hui en mesure de lui disputer - à la tête du principal parti de la droite, le député des Vosges se garde bien de contester le rôle du président de la République, « référence » obligée de ceux qu'il a menés à la défaite en juin 1997.

Bien au contraire: M. Séguin prend acte, pesamment, de la suprématie du chef de l'État et invite les autres personnalités de l'opposition à en tirer avec lui les conséquences. « S'il est une génération où l'on doit faire fi de ses ambitions

personnelles, dit-il dans *Le Figaro* du 17 septembre, c'est bien celle qui anime aujourd'hui l'opposition. Il n'échappe à personne que le président de la République sera candidat au renouvellement de son mandat et qu'il sera donc, par définition, le seul candidat de l'opposition d'aujourd'hui. » Voilà qui est dit, d'abord, pour réduire au silence ceux qui soupçonnent M. Séguin d'avoir d'autres idées en tête et qui seraient tentés, au nom de ce soupçon, de lui faire concurrence. Ensuite, pour ramener à la réalité ceux qui parlent et agissent en paraissant croire - ou en laissant croire - que la droite d'aujourd'hui serait un vaste chantier ouvert sur tous les possibles. Enfin, pour nommer, sur le ton d'une lapalissade, son principal problème.

### LUCIDITÉ POLITIQUE

M. Séguin est rompu de longue date à cet exercice. Sans jamais renoncer à construire sa propre stature - cet intouchable séguinisme dont Jacques Chirac avait perçu, dès les années 80, qu'il était l'unique soud du député des Vosges -, l'ancien président de l'Assemblée nationale a toujours su prendre la mesure de la légitimité

détenue par l'actuel chef de l'État. Il a souvent contesté ses choix; il n'a jamais méconnu sa position. Si sa personnalité diffère de tout au tout de celle de Lionel Jospin, Philippe Séguin a en commun avec lui la lucidité politique, qui permet d'évaluer les rapports de force et de ne pas se laisser prendre à des illusions plaisantes, mais finalement ruineuses.

Il est l'un des rares, sinon le seul dans l'opposition, à pouvoir dire qu'il ne s'est jamais trompé sur ce point et, donc, qu'il n'a jamais commis l'erreur de croire que quelque chose pouvait être entrepris, à droite, en s'opposant frontalement à M. Chirac. D'Edouard Balladur à François Léotard en passant par Charles Pasqua, tous ou presque ont cru le contraire, un jour ou l'autre, et sont allés, vis-à-vis de M. Chirac, de l'allégeance à la trahison. Les seuls qui soient exempts de ce reproche sont Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre, contre lesquels M. Chirac avait mené sa propre entreprise et qui, après avoir longtemps résisté, se sont retirés du jeu. Et M. Séguin, qui s'est toujours incliné, non sans mauvaise humeur ostensible et lourde de sous-entendus, dès lors

que Jacques Chirac décidait de faire valoir ses droits.

Il semble prêt, aujourd'hui, à agir de même, mais « il n'échappera à personne » qu'il travaille sur une autre hypothèse. Son message à la droite, traduit ici avec une imparadmissible grossièreté, pourrait se formuler ainsi: si l'opposition veut vraiment ne pas avoir d'autre choix, en 2002 ou avant, que de faire de nouveau campagne pour M. Chirac, elle n'a qu'à continuer à étaler sur la place publique ses querelles et ses divisions; ceux qui croient se renforcer au détriment du RPR s'affaiblissent face au chef de l'État.

« Parti dominant, dit-il encore dans *Le Figaro*, nous sommes décidés non seulement à ne pas en abuser, mais, au contraire, à y pulser des raisons d'être d'autant plus unitaires. » Et le député des Vosges consacre un long développement à ce que pourrait être un projet d'« Europe politique » à la fois orthodoxe au regard du « gaullisme » et satisfaisant pour les centristes et les libéraux. Celui-là même que M. Chirac n'a pas clairement défini.

Devant les dirigeants puis les cadres du RPR, vendredi 18 et sa-

medi 19 septembre, M. Séguin a pris soin de défendre scrupuleusement Alain Juppé, mis en examen dans l'affaire des emplois fictifs dont a bénéficié le RPR, et de reprocher à la gauche l'« affaiblissement insidieux de la fonction présidentielle » dès lors qu'il évoque la possibilité d'une responsabilité pénale du chef de l'État. Mais, à la différence de Jean-Louis Debré (RPR) et de Claude Gossuquin (DL), tous deux proches de M. Chirac, le président du RPR n'a pas exploité contre Lionel Jospin la crise de la MNEF ni la mise en cause à laquelle elle donne lieu de responsables socialistes appartenant à la mouvance jospiniste.

M. Séguin trace sa propre voie, qui passe par le mandat qu'il compte obtenir des « gaullistes », début octobre, sur l'Europe, et par le vote des adhérents du RPR qui, à la mi-décembre, éliront leur président. S'il est entendu, s'il parvient à ses fins, il n'échappera à personne que la droite aura toujours un candidat « par définition » au renouvellement de son mandat à l'Élysée, mais qu'elle aura aussi un chef, qui ne sera pas lui.

Patrick Jarreau

### Pour François Bayrou, « il n'y a pas de dominants ni de dominés » à droite

**LA COLLE-SUR-LOUP (Alpes-Maritimes)** de notre envoyé spécial

Le RPR, « parti dominant »? L'expression, employée par le président du mouvement gaulliste, Philippe Séguin, dans un entretien publié par *Le Figaro* jeudi 17 septembre - au lendemain de l'élection de François Bayrou à la présidence de l'UDF -, a été modérément appréciée à La Colle-sur-Loup, près de Grasse, dans les Alpes-Maritimes, où l'UDF organisait, du 17 au 19 septembre, ses journées parlementaires. « La condition de réussite de l'Alliance, c'est l'équilibre », confiait, vendredi, M. Bayrou. Et le nouveau président de l'UDF de mettre en garde: « Entre amis et alliés, il n'y a pas de dominants ni de dominés. Au demeurant, qui peut être assuré que les difficultés des uns n'atteignent pas les autres? » « Il ne peut y avoir de parti domi-

nant ou d'idée dominante », renchérit le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, pour qui sa formation politique est la seule à même de faire « la nécessaire synthèse entre l'indispensable prise en compte du marché et une solidité active ».

« On n'a pas besoin de faire des parties de bras de fer », commente pour sa part Gilles de Robien, qui voit là une « source de division » supplémentaire. « Marcher sur trois pattes n'est pas facile », concède Hervé de Chaffre (PPDF): pour l'ancien ministre des affaires étrangères, les propos tenus par M. Séguin sont l'occasion de regretter une nouvelle fois « le départ de Démocratie libérale, qui, en ayant affaibli notre famille politique, donne à d'autres la perspective de dominer l'opposition ». Cette analyse est rejetée par M. de Robien, pour lequel la cou-

pure avec DL, qu'il a quittée avec éclat, a provoqué une « clarification vis-à-vis de l'extrémisme » et un « afflux de militants » quittant Alain Madelin et ses amis pour rejoindre l'UDF.

### « NI TIMIDITÉ NI TÈMÉRITÉ »

Les centristes et libéraux consentent tout juste, comme le fait Bernard Bosson, à saluer la « main tendue » de M. Séguin sur l'Europe (lire ci-dessus). Ils n'entendent pas pour autant se laisser dépasser d'un sujet qui a fait les beaux jours de la confédération libérale. « L'UDF a été au point de départ des grandes avancées de la construction européenne », rappelle M. Douste-Blazy, qui refuse de « laisser à d'autres le soin de fixer les termes du débat ». « Ni timidité ni témérité »: telle est la ligne de conduite affichée en la matière par le chef de file des députés

UDF. Ce précepte prévaudra sans doute lorsqu'il s'agira de régler l'épineuse question de la constitution des listes pour les élections européennes. « Nous souhaitons que l'opposition fasse la liste la plus européenne possible et la plus large possible », indique M. Bosson, qui avait récemment rejeté la perspective d'une liste unique conduite par M. Séguin.

L'UDF se veut le parti de l'Europe? L'Europe le lui rend bien, qui permet à M. Bayrou de renvoyer discrètement le « parti dominant » à ses vieilles querelles intestines. « J'ai confiance, le RPR fera à son tour le choix européen », déclare l'ancien ministre. A son tour, c'est à dire après l'UDF et par ce que le parti que préside M. Séguin devra se conformer aux orientations du chef de l'État.

Jean-Baptiste de Montvalon

Manière de...  
 UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE  
 MANIÈRE DE...  
 MANIÈRE DE...

هكذا من الإهل

# Martine Aubry refuse toute concession sur la maîtrise des dépenses de santé

## Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale sera connu mardi

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999, préparé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, sera communiqué aux partenaires sociaux mardi 22 septembre. M<sup>me</sup> Aubry entend qu'aucune concession ne soit faite au sujet de la maîtrise des dépenses de santé.

MARTINE AUBRY le répète à l'envi : le déficit du régime général de la Sécurité sociale sera contenu dans l'objectif fixé pour 1998 (12,9 milliards de francs), et l'année 1999 marquera un retour à l'équilibre, une situation inédite depuis 1989. Mardi 22 septembre, la ministre de l'emploi et de la solidarité présentera aux partenaires sociaux, réunis au sein de la commission des comptes de la Sécurité sociale, les grands axes du projet de loi de financement de la « Sécu » pour 1999. Ce texte comportera, notamment, un nouveau système de pénalisation financière des médecins en cas de dépassement des objectifs de dépenses votés par le Parlement. Si la croissance, plus soutenue en 1998 qu'en 1997, a produit des ressources supplémentaires - largement absorbées par la dérive des dépenses de médecine de ville -, ce sont d'abord les 21 milliards de francs d'économies et de recettes nouvelles annoncées en septembre 1997 qui éviteront à la « Sécu » (maladie, vieillesse, famille) d'afficher un déficit de 35 milliards de francs en 1998. La situation de la branche maladie n'en demeure pas moins préoccupante, estime-t-on au ministère de la Solidarité.

### Le ministère estime préoccupante la situation de la branche maladie de la « Sécu »

Les dépenses de médecine de ville (hors hôpital) des trois principaux régimes (salariés, agriculteurs, indépendants) ont augmenté de 3,8 % sur les sept premiers mois de 1998 par rapport à la même période de 1997 : 2,6 % pour les généralistes et 6,4 % pour les spécialistes, alors que l'objectif fixé par le Parlement pour l'ensemble de l'année est de 1,8 %. Cette situation a conduit M<sup>me</sup> Aubry à intégrer à son projet de loi de financement pour 1999 une « clause de sauvegarde économique » destinée à inciter les praticiens à modérer leur activité. Elle remplacera le mécanisme de reversement d'honoraires mis en place dans le cadre du plan Juppé. Ce mécanisme sera simple, juste et pas individualisé, affirme-t-on au ministère. Il prendra probablement la forme d'un prélèvement sur les revenus de tous les médecins, modulé en fonction de ces revenus, comme le suggérait le rapport Stasse (*Le Monde* du

18 juin). Cependant, les pouvoirs publics souhaitent sanctionner davantage les praticiens dont les prescriptions sont très importantes et injustifiées que ceux dont la « faute » se traduit essentiellement par un gonflement de leurs honoraires (mais dont les prescriptions restent modérées). A Matignon, on indique que le nouveau mécanisme entrera en vigueur dès l'an prochain, et qu'il portera sur l'activité réalisée par les médecins en 1998.

Georges Jollès (CNPF), vice-président de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), a déclaré, vendredi 18 septembre, que le gouvernement s'oriente « vers un renforcement des dispositifs de maîtrise des dépenses de santé » et que le mécanisme de sanctions des praticiens libéraux sera « plus simple d'application et, donc, plus contraignant » pour eux. L'industrie pharmaceutique, mise à contribution à hauteur de 1,8 milliard de francs pour renforcer l'assurance-maladie d'ici à la fin de l'année, sera également soumise à une clause de sauvegarde économique. M. Jollès, qui est aussi président de la commission sociale du CNPF, a mis en garde le gouvernement contre un double risque : « étouffer les laboratoires » et « réduire leurs capacités à investir dans la recherche ».

Le contenu précis de cette « clause de sauvegarde », qui sera dévoilé par M<sup>me</sup> Aubry le 22 septembre, va peser sur la première rencontre, deux jours plus tard, entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance-maladie, pour réviser la convention médicale annuelle en juin par le Conseil d'Etat. Jusqu'à présent, les positions semblent incompatibles : deux syndicats, MG-Francia (généralistes) et FUCSSE (spécialistes), souhaitent des conventions séparées ; les trois autres organisations (CSMF, SML, FMP) réclament une convention unique pour les généralistes et les spécialistes, et elles exigent surtout la suppression de tout système de responsabilité économique.

Première organisation médicale, la Confédération des syndicats médicaux français refuse « un dispositif de sauvegarde qui rappelle, de près ou de loin, les reversements collectifs du plan Juppé », indique Michel Chassagnon, président du syndicat des généralistes CSMF, dans un entretien publié vendredi par *Le Quotidien du médecin*. « Si nos partenaires n'acceptent pas nos propositions, ajoute-t-il, nous resterons vraisemblablement en dehors du système. » Faute d'un accord, qui doit intervenir avant le 12 novembre, c'est le gouvernement qui fixera le contenu de la convention.

Dans le cadre d'un règlement minimal, les pouvoirs publics devraient réduire la part des cotisations sociales des médecins prises en charge par les caisses, qui atteignent près de 65 000 francs par an. Que les partenaires sociaux parviennent ou non à signer de nouvelles conventions médicales, la majorité de gestion de la CNAMTS (CFDT, CNPF, CFTC, CFE-CGC, Mutualité) et son nouveau directeur, Gilles Johannez, ont l'intention d'élaborer, d'ici quelques mois, un projet de réforme de l'assurance-maladie, qui sera ensuite soumis au gouvernement (conventionnement sélectif des professionnels de santé par la « Sécu », démographie médicale, clarification des relations Etat-CNAMTS). Pour le CNPF, ce sera l'épreuve de vérité, estime M. Jollès : si M<sup>me</sup> Aubry rejette les propositions des partenaires sociaux, le CNPF se retirera de la gestion des organismes d'assurance-maladie.

Jean-Michel Bezat et Bruno Causse

# La mise en forme juridique de l'accord de Nouméa est achevée

## Rien n'a été révélé du détail de l'avant-projet de loi sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, finalisé samedi après une ultime séance de négociations

NOUMÉA de notre correspondant Une ultime séance de négociations a été nécessaire pour que le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Dominique Bar, et les délégués du RPR et du FLNKS tombent d'accord, samedi 19 septembre, à Nouméa, sur les termes de l'avant-projet de loi organique relative à l'avenir institutionnel du territoire. Ce texte de 261 articles est la traduction juridique de l'accord de Nouméa, signé le 5 mai dernier par le premier ministre, Lionel Jospin, le député (RPR) Jacques Lafleur, président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), et Roch Wamytan, président du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS).

Comme lors des longues négociations du mois d'avril, aucune information n'a filtré. C'est un communiqué officiel laconique qui a appris, samedi, que les partenaires avaient « achevé l'examen du texte », et que le RPCR et le FLNKS avaient « demandé que le

résultat de leurs travaux soit transmis au gouvernement ».

On sait cependant que plusieurs points ont causé des difficultés, notamment « le mécanisme de sortie » de la période transitoire de quinze à vingt ans qui va commencer en 1999. Le 10 septembre, le député (RPR) Pierre Frogier, qui menait, en l'absence de M. Lafleur, la délégation du RPCR, a suspendu les discussions pour protester contre la disposition prévoyant la possibilité d'organiser trois référendums successifs à partir de 2014 en cas de réponse négative aux deux premiers. Les négociations avaient finalement repris six jours plus tard, après de nombreux coups de téléphone angoissés passés de Paris à M. Lafleur.

LE « NON » PROGRESSERAIT

On ignore encore ce que prévoit l'avant-projet de loi sur ce point. Mais il semblerait que les indépendantistes aient fait une concession, en ramenant à deux le nombre de référendums possibles. L'Union calédonienne (UC), principale composante du FLNKS, a d'ail-

leurs réagi vivement. « Il n'est pas question de renégocier les termes de l'accord de Nouméa. Les négociations sont terminées depuis le 5 mai. Il suffit aujourd'hui de traduire cet accord en termes juridiques », a prévenu le président de l'UC, Bernard Lapeu.

L'accord de Nouméa, qui doit être ratifié par référendum le 8 novembre par les Calédoniens, suscite aujourd'hui des interrogations et un certain désenchantement. Dans l'électorat européen, l'idée de voter « non » gagne du terrain, à l'appel de trois petites formations de droite : le Front national, le Mouvement pour la France, et Une Nouvelle-Calédonie pour tous, de Didier Leroux. « Les Calédoniens ne sont pas des demeurés. Ils n'ont pas besoin de dire trois fois de suite ce qu'ils veulent à trois ans d'intervalle », écrit ce dernier dans sa tribune mensuelle à propos des référendums successifs, perçus comme le « brochage », par le RPCR, de l'appartenance de l'île à la République.

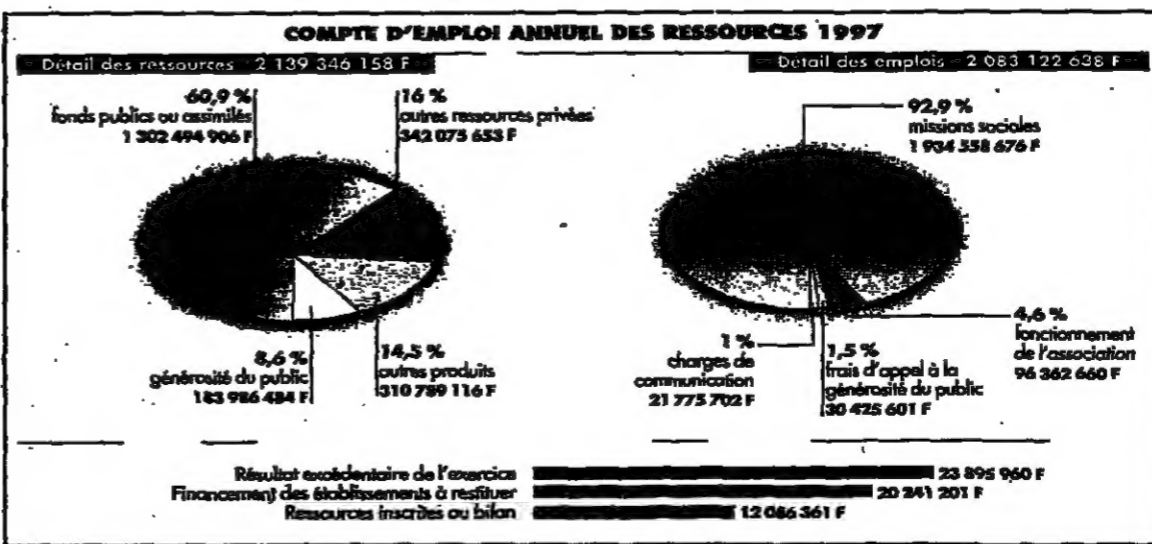
Franck Madec

## ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

# Championne de la rigueur et de la transparence, l'APF a reçu le prix cristal en 1997.



L'APF a été récompensée le 3 décembre 1997 par la compagnie nationale des commissaires aux comptes pour sa transparence sur son information financière (comptes 1996). Aujourd'hui l'APF présente ses comptes 1997 avec toujours la même volonté : rigueur et transparence. Argent du public ou argent public, l'APF a toujours mis un point d'honneur à rendre rigoureusement compte de l'utilisation de chaque franc qui lui est confié. Dès 1960, l'APF a été parmi les premières grandes associations à publier ses comptes.



- Les frais d'appels à la généralité du public représentent 16,54 %.
- L'essentiel des dépenses concerne les missions sociales (92,9 %).
- Pour fonctionner, l'APF compte 8 507 salariés et 31 243 bénévoles qui accueillent, conseillent, défendent et agissent auprès de 45 000 personnes handicapées motrices.
- L'APF compte 30 525 adhérents et 574 777 donateurs réguliers.
- L'APF est présente partout en France grâce à ses 97 délégations et à son siège national.
- L'APF gère 178 établissements.

Le rapport annuel 1997 vient de paraître. Vous pouvez l'obtenir gratuitement auprès de Ray Paillet, secrétaire général de l'APF.



ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE  
SIEGE NATIONAL  
17 bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS  
Tel. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57  
www.apf.asso.fr - 3615 APF (1,29 €/min)

Quantité de la confiance

M. Doc. 981/07/18 (06) 1998 - SP/Transparence-Apaf.com

**Manière de voir** LE MONDE diplomatique  
Le bimestriel édité par

**UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE**

- Besoin d'utopie, par Ignacio Ramonet.
- Les « dix commandements » citoyens, par Bernard Cassen.
- Une économie de don et de réciprocité, par François Plassard.
- Le travail, front principal des luttes, par Robert Castel.
- Les associations, repères civiques, par Christophe Dabitch.
- Le défi des communes suédoises, par Ingrid Carlander.
- Se réapproprier les droits humains, par Ignacy Sachs.
- Une banque pour les pauvres, par Muhammad Yunus.
- Faire de la vie un apprentissage permanent, par Roger Sue.
- Un droit égal pour les homosexuels, par Eric Fassin.
- Internet sauvera-t-il l'Afrique ? Fabrice Hervieu Winté.
- Recréer l'internationalisme, par Alain Gresh.
- Et autres...

Chez votre marchand de journaux - 45 F

pourrait y passer... ou... tard, un autre éminent visiteur d'avril, les mois de mai, juin, juillet Brion, son second vin le Bahans du les derniers, arrive aussi la pluie... année...

هكذا من لإهمل

# La France est d'accord pour engager à nouveau le débat européen sur les OGM

## Le Conseil d'Etat pourrait autoriser la commercialisation du maïs transgénique

Le gouvernement débattait à nouveau sur les OGM, lors d'un conseil informel des ministres européens, à Salzbourg, lundi 21 septembre. Le

LE GOUVERNEMENT se prépare à rouvrir le débat européen sur les cultures transgéniques, lundi 21 septembre, lorsque les ministres de l'Agriculture des membres de l'Union européenne se retrouveront à Salzbourg, en Autriche. Ce conseil informel sera présidé par l'Autriche, pays qui a refusé d'autoriser chez elle, en contradiction avec la règle européenne, la culture des OGM (organismes génétiquement modifiés). « Il est urgent d'ouvrir un large débat au niveau de l'Union européenne », a déclaré le ministre français de l'Agriculture, Louis Le Penec, vendredi 17 septembre, devant l'Association générale des producteurs de maïs. Le ministre a expliqué que « la problématique environnementale » et « la problématique éthique » ne sont « pas prises en compte ». « Enfin, et c'est peut-être le point essentiel, les effets économiques de l'utilisation des OGM n'ont jamais été véritablement évalués. Ces aspects environnemental et économique seront particulièrement soulevés par la France à Salzbourg.

ministre de l'agriculture, Louis Le Penec, demandera une meilleure prise en compte des aspects environnemental et économique. Sur la

base de ces textes, le Conseil d'Etat envisage d'autoriser la commercialisation du maïs transgénique.

plantées cultivées en France (Le Monde du 17 septembre). Le commissaire du gouvernement, Jacques-Henri Stahl, a proposé de rejeter cette requête.

PRINCIPE DE PRÉCAUTION - Greenpeace, soutenue par l'association Ecocopa, demandait au Conseil d'Etat de reconnaître que l'article 110 de la loi « principe de précaution » qui veut qu'un décideur ne se lance dans une politique que s'il est certain qu'elle ne comporte aucun risque. M. Stahl a rappelé l'origine de ce principe essentiel de la politique écologique et qui a fait l'objet d'un long développement dans le rapport 1998 du Conseil d'Etat sur le droit à la santé (Le Monde du 5 mars). Ce principe a reçu une application en droit français avec la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier.

M. Stahl estime qu'il est difficile, juridiquement, d'invoquer ce principe : tel qu'il est formulé dans la loi Barnier, il n'a, selon lui, aucune valeur juridique contraignante : il

s'agit simplement d'une formule de recommandation générale, non applicable directement ». Aux membres de la section du contentieux, M. Stahl a toutefois indiqué que s'ils veulent tenir compte de ce « principe politique », qui « constitue l'ossature du droit de l'environnement », ils devraient le combiner avec le reste du droit existant - une loi du 13 juillet 1992 qui autorise bel et bien la dissémination des organismes génétiquement modifiés.

En somme, ils devraient concilier deux textes contradictoires : le premier conseille dans le doute de s'abstenir, tandis que la loi « relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés » encadre la procédure en la soumettant à une appréciation des risques pour la santé publique ou pour l'environnement.

Pour concilier ces deux textes, le commissaire du gouvernement a expliqué qu'il faut se livrer à une évaluation des quatre risques que, selon Greenpeace et Ecocopa, comportent la dissémination et la commercialisation du maïs transgénique. Le premier risque concerne le développement d'une résistance des insectes au gène censé les tuer. M. Stahl a affirmé qu'il est réel, mais sans gravité : il sera toujours possible, selon lui, de trouver des insecticides permettant de se débarrasser de ces insectes résistants.

M. Stahl estime, en deuxième lieu, qu'il y a peu de risques qu'un gène modifié se dissémine de façon incontrôlée, le pollen des maïs ne se fécondant pas avec celui d'autres plantes. Il juge, en troisième lieu, que les risques d'allergie des consommateurs de maïs transgéniques étaient « faibles ». Il a précisé que le quatrième risque, qui concerne l'apparition d'un gène de résistance à un antibiotique, l'ampicilline, donne lieu à un débat d'experts aux avis contradictoires. Au vu de ces quatre réponses, le commissaire du gouvernement a conclu que le ministre de l'Agriculture n'avait pas commis d'erreur manifeste d'appréciation et proposé de rejeter la requête de Greenpeace.

Hervé Kempf et Raphaële Rivais

# 17,5 milliards sont attendus des privatisations en 1999

LE GOUVERNEMENT attend 17,5 milliards de francs de recettes des privatisations en 1999, selon les éléments donnés par le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, aux côtés de la commission des finances. « Le produit total attendu des cessions d'actifs du secteur public, a expliqué M. Sautter, se répartit entre la privatisation du GAN (9,5 milliards), des cessions de participations minoritaires (5,5 milliards) et le solde des opérations de France Télécom (2,5 milliards). » Par ailleurs, le compte d'affectation spéciale devrait s'élever à 64 milliards de francs pour 1998 et 1999, selon M. Sautter. Ces ressources devraient ainsi permettre de consacrer un total de 58 milliards aux recapitalisations : 30 milliards pour les entreprises publiques du secteur financier, 23 milliards pour le secteur des transports et 5 milliards pour les entreprises du secteur minier. En outre, le produit de la privatisation du Crédit lyonnais sera directement affecté au désendettement de l'établissement public de financement et de réalisation.

### DÉPÊCHES

**CHEVÈNEMENT** : Lionel Jospin s'est rendu, vendredi 18 septembre, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, au chevet de Jean-Pierre Chevènement, « à la demande » de ce dernier, et en présence de son épouse, a annoncé l'hôtel Matignon. « Dans son échange avec Jean-Pierre Chevènement, Lionel Jospin lui a fait part de la sympathie de tous », ajoute Matignon.

**BOUCHES-DU-RHÔNE** : le commissaire du gouvernement du Conseil d'Etat, qui examinait, vendredi 18 septembre, un recours de Bruno Mégret contre le décret par lequel Henri d'Amilly, député des Bouches-du-Rhône, a été chargé d'une mission temporaire, a estimé qu'il s'agit d'un « acte de gouvernement » : ces actes bénéficient d'une immunité juridictionnelle.

**CRÉANCO** : le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, a répété, vendredi 18 septembre, qu'il n'y a « aucune raison de considérer que l'on ne tiendra pas » la prévision de croissance de 2,7 % pour 1999. « N'écoutez pas trop les oiseaux de mauvais augure. La croissance, ce n'est pas simplement une prévision, c'est aussi une action, une politique économique de 2,7 %, c'est ce qu'il faut que nous atteignons, et la politique que nous mettons en œuvre (...) doit permettre d'y arriver. »

**PME** : après un entretien avec Martine Aubry, vendredi 18 septembre, le président de la CGPME, Lucien Rebuffel, s'est déclaré « considérablement rassuré par le fait que tout ce qui sera fait dans le cadre de la baisse des cotisations patronales concernant le coût du travail sera fait à prélèvements constants ».

## L'Assemblée entrouvre ses grilles devant le peuple

IL A FALLU des mois de réflexion, un audit général mené par des spécialistes de la sécurité, et la volonté du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, avant de prendre enfin la décision. Les quinze journées du patrimoine, samedi 19 et dimanche 20 septembre, ont donné à M. Fabius l'idée d'ouvrir les grilles de l'Assemblée et de permettre aux curieux, chaque week-end, de gravir les marches qui mènent jusqu'au Palais-Bourbon. Cela n'a pas été une mince affaire. L'Assemblée nationale a été installée au Palais-Bourbon pour éviter autour les coups d'Etat que la pression populaire. Les ouvrir équivalait donc à supposer une relation définitivement apaisée entre les Français et leurs représentants.

Edifiées juste après la révolution de 1848, ces fameuses grilles n'ont pourtant pas toujours protégé l'Assemblée contre les coups de force antiparlementaires. En 1851, les troupes pénétrèrent, sur l'ordre de Louis-Napoléon Bonaparte, jusque dans l'Hémicycle, pour au passage le chef de la garde républicaine, Victor de Meunier, dont une plaque commémore toujours le sacrifice au Palais-Bourbon. Fort de l'expérience, les protecteurs de la démocratie ont toujours cru bon, par la suite, de ne pas compter sur les seuls barreaux d'acier qui entourent l'Assemblée. Le 6 février 1934, lorsque les ligues se massèrent aux abords de l'Assemblée pour renverser la République, ils furent arrêtés avant même d'atteindre les grilles.

En avril 1961, alors que « le quartier des généraux » putschistes d'Alger menaçait de débarquer en métropole, on déléguait devant elles deux chars, pour plus de sûreté.

Aussi, quand on a songé à les ouvrir, c'est aux émeutiers potentiels que l'on a d'abord pensé. L'équipe de M. Fabius, soucieuse de rapprocher le peuple et ses élus, aurait voulu supprimer purement et simplement les grilles. Les spécialistes de la sécurité ont vite ramené tout le monde à la réalité : en novembre 1986, seules les grilles avaient empêché les manifestants contre la loi Devaquet d'accéder jusqu'en haut des marches de l'Assemblée. Le mouvement des chômeurs, en décembre 1997, a achevé de convaincre le président de l'Assemblée qu'une suppression pure et simple serait sans doute présomptueuse. Les protestataires n'avaient-ils pas investi jusqu'à sa mairie du Grand-Quevilly ?

La direction des Monuments historiques a définitivement tranché les choses : les grilles font partie du patrimoine national, elles resteront donc en place. Tout de même, le samedi et le dimanche, le peuple pourra aller jusqu'aux fameuses colonnades, qui rappellent lointainement l'agora. Ce geste symbolique ne sacrifie en rien la sécurité : ces jours-là, les députés ne siègent pas.

Raphaële Bacqué

## Les manœuvres pour la succession du maire de Lyon ont commencé

**LYON** de notre correspondant régional Le maire de Lyon, Raymond Barre (UDF), fait appel à un troisième directeur de la communication en trois ans. Laurence Eymieu, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre, remplace Patrick Lamarque. M<sup>me</sup> Eymieu participait à l'équipe qui entourait M. Barre lors de l'élection présidentielle de 1988, où elle était chargée des problèmes de presse et de communication. Le président de la Communauté urbaine de Lyon s'est séparé aussi de son directeur financier, Hervé Allègre, et il ne renouvellera pas le contrat du directeur de la communication de cette institution, Robert Guillaume.

Cette arrivée et ces départs s'inscrivent dans le cadre des manœuvres engagées autour de la succession de M. Barre à la mairie de Lyon. Aussitôt après son élection en juin 1995, l'ancien premier ministre avait annoncé qu'il ne briguerait pas un second mandat, et il a royalement rappelé cet engagement au cours des derniers mois, soulignant également qu'il ne choisirait pas son successeur plusieurs années à l'avance. Les candidats potentiels au siège de maire de Lyon s'organisent et mobilisent leurs troupes respectives. À droite, les deux prétendants déclarés sont le premier

adjoint au maire, Christian Philip (FD), élu au mois de mars conseiller général de Lyon, et Henry Chabert (RPR), deuxième adjoint, chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement urbain. Ce dernier, qui fut un proche de l'ancien maire Michel Noir (RPR), exprime très librement sa « différence » lors des grands débats municipaux. Récemment encore, il a contesté le projet de tramway qui doit desservir le campus de la Doua, activement défendu par le maire et son premier adjoint. Le président du conseil régional Rhône-Alpes, Charles Millon (ex-UDF), était également, avant sa réflexion au mois de mars grâce aux voix du Front national, un possible candidat. La stratégie politique qu'il a mise en place, régionalement et nationalement, est combattue par M. Barre. Dans l'entourage de M. Barre, on souligne qu'il n'a aucun intérêt à désigner dès maintenant son dauphin, qui serait aussitôt « torpillé ». Dès lors, les aménagements intervenus dans le secteur de la communication s'inscrivent dans une stratégie visant à renforcer la position de M. Philip, dont l'image est jugée « austère » et « trop rigide » par ses amis de l'UDF.

Claude Francillon

## La Gauche socialiste préconise de nouvelles nationalisations

FAVORABLE à la mise en place effective d'une « économie sociale de marché », la Gauche socialiste rompt avec le discours dominant du Parti socialiste sur l'entreprise, thème qui fera l'objet d'une convention nationale les 21 et 22 novembre. Dans la contribution qu'ils ont remise, Jean-Luc Mélenchon, Julien Dray et leurs amis se prononcent pour le « et-et » : et nationalisations et privatisations. « Nationaliser les activités qui doivent échapper à la logique marchande et les secteurs-clés que seul l'investissement public peut dynamiser, ouvrir le capital de certaines entreprises publiques dans certains cas, privatiser celles dans lesquelles l'intervention de l'Etat n'est plus indispensable, voilà comment l'Etat doit pouvoir jouer de tous les leviers de l'économie sociale de marché », affirment-ils.

« Il faut changer radicalement de cap », proclame la Gauche socialiste, qui veut « retrouver le chemin de l'excellence républicaine du service public ». Elle préconise donc la nationalisation des activités de captage et de distribution de la ressource en eau - avec une gestion décentralisée par le biais de régies intercommunales ou communales - ainsi que les activités de traitement des déchets. Ouvertement en opposition avec Christian Piret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, elle se prononce pour la non-application de la directive européenne sur l'ouverture au privé du marché des « 620 000 gros clients industriels d'EDF ».

public de restructuration et de développement des services publics, et la mise en place de nouveaux services publics pour l'enfance et la vieillesse.

LE DROIT AU BOURNEUR - Cense sur le gâchage de la « réhabilitation de l'Etat » : la Gauche socialiste propose un Commissariat aux nouvelles technologies et une Banque publique d'investissement pour aider les PME.

D'emblée, la contribution de la Gauche socialiste donne le ton : accusant les néolibéraux d'avoir constitutionnaliser « la stricte sépara-

tion de l'économie, du social et du politique pour garantir l'émancipation du capital », elle évoque les dégâts d'un « nouvel ordre social » qui a fait du « chômage de masse » une « stratégie délibérée » et entraîné « une incroyable régression » de la condition des salariés. La chute du mur de Berlin ayant laissé la social-démocratie « désarmée devant le capitalisme », l'invention par certains socialistes de nouveaux concepts a échoué : « Ces théorèmes apparaissent à présent pour ce qu'ils sont : des élucubrations à prétention théorique visant à mieux faire avaler des couleuvres

grosses comme des boas. » La Gauche socialiste fonde son « économie sociale de marché » sur un « pacte républicain imposant l'exigence du bien-être social collectif » : « Le droit pour chaque individu à sa part de bonheur et d'émancipation est le moteur essentiel des réformes et des transformations sociales ». Elle estime que « le volontarisme réaliste » passe par une augmentation des règles de protection et une amélioration de « l'ordre public social dans les entreprises ».

A partir du principe « tout progrès du droit du travail se traduira par un progrès du droit au travail », elle propose, dans un chapitre où l'on retrouve la patte de Gérard Filoche, inspecteur du travail, toute une série de mesures : la subordination de tout accord dérogatoire au droit du travail à la représentativité majoritaire des syndicats ou à la consultation des salariés ; le contrôle de la sous-traitance ; l'introduction de quotas pour limiter « les précaires » à 5 % dans une entreprise ; l'abrogation de la loi Madelin sur le travail indépendant et de la loi quinquennale sur l'emploi ; l'abaissement des durées maximales de travail et la majoration des heures supplémentaires ; la saisine suspensive par les représentants du personnel de l'inspection du travail sur les horaires.

Sur le « contrôle administratif » des licenciements, elle réserve cependant l'autorisation de l'inspection du travail à ceux pour lesquels il y aurait « un doute manifeste », en laissant à l'employeur la possibilité d'un recours judiciaire.

Michel Noblecourt

[www.lemonde.fr/bourse/](http://www.lemonde.fr/bourse/)

### LA BOURSE AU QUOTIDIEN SUR INTERNET

- Les cotations en temps réel (Bourse de Paris et indices Stoxx européens)
- Des graphiques actualisés chaque jour (toutes les valeurs du SBF 250)
- Des informations financières (sociétés cotées à la Bourse de Paris)



avec Danièle Sallenave invitée de la rédaction, Jacques Billard, Sylvain Bonnet, Anny Cordié, Pierrette Fleutiaux, Philippe Meirieu, Fernando Savater, Alain Wagner...

• Qui sont-ils ? De la maternelle à l'université, les professeurs font-ils tous le même métier ? • Quel est exactement leur rôle ? • Doivent-ils sans cesse se substituer aux parents défaillants et à la société en général ? • Enseigner, cela peut aussi rendre malade. Reportage de Danièle Sallenave et Philippe Meirieu débattant sur une profession impossible.

Et aussi : • Ils n'ont pas dix ans et sont déjà livrés à eux-mêmes : pour ces enfants, des éducateurs trouvent des solutions • Garder la tête froide lorsqu'on est une lycéenne de 17 ans et que toutes les télévisions tombent dessus, c'est possible. • Le jeu vidéo inquiète les parents. Et s'il s'agissait, pourtant, d'un formidable outil d'apprentissage ?

Forum : • Peut-on classer les établissements scolaires ? Témoignages et opinions de ceux qui vivent l'école au quotidien.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 190 p. - 30 F



ENVIRONNEMENT La cohabitation entre promeneurs et chasseurs semble de plus en plus difficile dans les forêts françaises. Ainsi, à Sénart (Essonne), une pétition soutenue par

plusieurs élus circule afin de demander l'arrêt de la chasse dans une forêt de 3 000 hectares située en zone périurbaine. UNE SOIXANTAINES D'ASSOCIATIONS ont écrit aux préfets et aux

ministres de l'intérieur et de l'environnement afin de demander l'interdiction de la chasse le dimanche après-midi. LES ACCIDENTS de chasse ont fait quarante-cinq morts

lors de la saison 1997-1998. 50 % de ces accidents ont lieu le dimanche. HERVÉ BERTHELOT, dont la fille a été tuée en 1996 lors d'une battue dans l'Alsine, a créé une association

afin de lutter contre les pressions du lobby des chasseurs. Il va lancer en octobre un site Internet qui donnera notamment les réglementations des autres pays européens.

# Les conflits entre chasseurs et promeneurs se multiplient

A Sénart (Essonne), des pétitionnaires demandent l'arrêt de la chasse dans une forêt située en zone périurbaine. Une soixantaine d'associations environnementales ont écrit aux préfets et au gouvernement pour des « dimanches après-midi sans coups de feu »

LE DISPOSITIF ne paie pas de mine. Une pancarte en contreplaqué sur le toit d'une voiture, qui clame qu'« Une forêt sans chasse, c'est la sécurité des promeneurs » Au pied du véhicule, deux septuagénaires, Huguette et André Lacroix, assis sur leur pliants de camping, invitent à signer une pétition. Les promeneurs en forêt de Sénart (Essonne), nombreux en ce jour de semaine ensoleillé, ne se font pas prier.

Des cyclistes, des randonneurs ou des mères avec poussettes encouragent tour à tour le couple, racontent qu'ils en ont assez d'entendre les balles siffler. Deux retraités ramasseurs de champignons, panier en osier et téléphone portable en main, ne se sentent « pas en sécurité quand les coups de feu résonnent ». Cela fait belle inrète qu'ils ne viennent plus le jeudi, jour de chasse en forêt de Sénart à partir de novembre.

Depuis juin 1997, Huguette et André ont recueilli cinq mille sept cents signatures, envoyées au préfet de l'Essonne, pour demander l'arrêt de toute chasse dans cette forêt domaniale périurbaine. « Il y a même des chasseurs qui ont signé en nous disant qu'il la chasse c'était vraiment trop dangereux... » En 1996, un collectif d'associations s'est formé pour mener ce combat antichasse, à l'initiative de René



Astic, coureur à pied invétéré, qui « en avait assez d'entendre encore tirer à 17 heures alors qu'on ne voit plus rien l'hiver ». « Je ne suis pas foncièrement opposé à la chasse, ajoute-t-il, mais cela pose franchement un problème de sécurité, dans cette forêt de 3 000 hectares insérée dans un bâti urbain de plus en plus dense. D'autant que les chasseurs tirent le gros gibier, sanglier et chevreuil, avec des fusils dont la portée atteint deux kilomètres... Et que, dans les parcelles privées, il est possible de chasser tous les jours ».

Deux millions de visiteurs sont recensés chaque année dans ce massif forestier à un petit quart d'heure de RER de la capitale. Et ceux qui affluent de l'Essonne, de Seine-et-Marne ou de Paris ne savent pas toujours que le jeudi est jour de chasse. « Les pancartes, accrochées en hauteur sur des troncs d'arbres, sont laissées d'une chasse sur l'autre. Personne n'y prête plus attention », assure René Astic.

Trois maires de communes proches, Montgeron, Bonssy-saint-Antoine et Ris-Orangis, ont signé la pétition. Pour Thierry Mandou, maire (PS) de cette dernière ville, la chasse « n'a pas de sens dans une forêt aussi fréquentée, notamment par les scolaires ». « C'est même le parcours de footing des collégiens ! Les gens sont censés être au courant, mais ils oublient. Il y aura des accidents... » Un accident, il y en a déjà eu un grave, rappelle le maire (RPR) de Draveil, Georges Irou, qui n'a pas signé la pétition mais écrit individuellement au préfet. « Un de mes très bons amis se baladait à cheval. Touché par du plomb, son cheval s'est emballé et moi, j'ai été défiguré. Il est impossible de ne rien faire », assure M. Irou.

Les usagers de la forêt de Sénart ne sont pas les seuls à mal vivre la cohabitation avec les chasseurs. Le sentiment d'insécurité touche particulièrement les forêts en zone périurbaine. Depuis quelques mois, des graffiti sauvages

« Chasseurs dehors ! », « Chasse à courre, serial killer » recouvrent les panneaux de l'Office national des forêts à Fontainebleau. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi sont réservés aux battues et les chasses à courre se déploient les mardi et samedi. Seul le mercredi et le dimanche sont réservés aux promeneurs.

La direction de la nature et des paysages est soucieuse de ne pas braquer les fédérations

« Avec le monde qu'il y a, c'est incroyable qu'on laisse chasser le samedi ! », s'insurge Samuel Barrière,

président du comité pour un parc national à Fontainebleau. Ce massif est fréquenté tous les ans par quinze millions de promeneurs, ramasseurs de champignons, randonneurs, vététistes et warapeurs. Les récriminations visent particulièrement les chasses à courre, qui mobilisent de quarante à cinquante chasseurs équipés de véhicules 4x4.

Les associations environnementales enregistrent continuellement des plaintes. « Nous recevons régulièrement des lettres d'habitants de la banlieue bordelaise réveillés le dimanche matin par des tirs de plomb qui ricochent sur le toit ou sur les vitres », raconte Pierre Davant, président de la Fédération des sociétés pour l'étude de la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso). Dans les zones périurbaines, les chasseurs viennent en effet traquer près des habitations le gibier qui a trouvé refuge dans les jardins privés. « Nous avons de plus en plus de doléances de personnes non adhérentes qui ont peur de sortir les jours de chasse », assure Lionel Brard, président de France nature environnement. Dans le Sud-Ouest, le nombre de battues au sanglier est devenu tel que de nombreux sentiers sont impraticables pour les promeneurs.

En vingt ans, la chasse s'est beaucoup transformée. D'une pratique solitaire de chasseur pistant avec son chien le petit gibier, on est passé à une chasse en groupe avec rabauteurs ou à de grosses battues. Parallèlement, l'engouement des citoyens pour les espaces naturels, la recherche de lieux authentiques pour se promener, a amené les autres usagers à dénoncer la pression exercée par les chasseurs. « Ils leur reprochent de se comporter comme en terrain conquis », insiste Gérard Charolais, responsable de l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel

(Aspas). Un ras-le-bol que confirment les gardes de la chasse et de la faune sauvage. « Les altercations et échanges d'insultes entre chasseurs et ramasseurs de champignons sont fréquents dans le Sud-Ouest », affirme Yvan Ragot, secrétaire

### Premiers accidents

Dimanche 13 septembre, dès le premier jour de chasse dans quarante-cinq départements, les premiers accidents sont survenus. Dans la Drôme, à Montgaux, près de Nyons, un chasseur âgé de trente ans a été gravement blessé en pleine poitrine d'une décharge de plomb tirée par son compagnon de chasse, âgé de dix-sept ans. L'auteur du coup de feu visait un vol de perreaux en contrebas. La victime a été hospitalisée dans un état sérieux à Avignon, mais ses jours ne sont pas en danger.

En Ardèche, un autre chasseur s'est blessé seul en laissant tomber son fusil. Enfin, en Lozère, c'est une jeune femme confondue avec un sanglier qui a été abattue par un chasseur.

taire général du Syndicat national autonome des personnels de l'environnement.

Au ministère de l'environnement, on ne nie pas le problème : les remontées de protestations sont nombreuses. Mais, pour la direction de la nature et des paysages, soucieuse de ne pas braquer les fédérations de chasseurs, c'est un banal problème de conflits d'usage. L'Office national des forêts qui gère les forêts domaniales reconnaît de son côté « un réel ras-le-bol », mais tente de relativiser. « Les face-à-face entre gens armés et simples promeneurs sont toujours difficiles. Il faut simplement rappeler aux chasseurs qu'ils n'ont pas un usage exclusif de la forêt et qu'ils n'ont pas à faire la police », commente Benoît Cubert, chargé de mission chasse.

Pour se faire entendre, les associations ont décidé de passer à l'offensive. A l'initiative de l'Aspas, une soixantaine d'associations environnementales ont lancé le 1<sup>er</sup> septembre une pétition « pour des dimanches après-midi sans chasse, sans coups de feu ». Revenant sur l'interdiction de la chasse le dimanche après-midi, ils ont écrit aux préfets de département, au ministre de l'intérieur et à la ministre de l'environnement. Quelque trente mille signatures ont déjà remplies. La liste est maintenant le camp des pouvoirs publics.

S. Z.

Pascal Kremer et Sylvia Zappi

### Les spécificités françaises

Chasseurs. La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de chasseurs, le plus grand nombre d'espèces chassables et les plus longues périodes de chasse. Le nombre de permis de chasse s'élève à 1,5 million, un chiffre qui est en baisse constante depuis vingt ans. La chasse est autorisée dans l'Hexagone sept mois et demi contre cinq mois dans la majorité des pays européens.

Législation. La chasse est organisée par plusieurs textes de loi. Les deux principaux sont la loi Vendelle de 1964 et la loi du 3 juillet 1998. La première régit le droit de chasse dans neuf mille deux cents communes. Elle oblige les propriétaires de terrains de moins de 20 hectares à ouvrir leur propriété aux chasseurs et à adhérer à la fédération de chasse. La seconde fixe les dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs dans soixante-huit départements de métropole. Pour les autres espèces (petit et gros gibier), la chasse s'est ouverte dans certains départements le 12 septembre. Dans les autres, elle s'étale jusqu'à la fin du mois.

Recours. Depuis 1979, date de l'adoption de la directive européenne « Oiseaux » qui organise la protection des oiseaux migrateurs pendant la période de reproduction, la France est en infraction avec la législation européenne. A la suite de recours déposés par les associations environnementales dès 1994, le gouvernement français est menacé par une condamnation de la Cour européenne de justice de Luxembourg. Le 5 août, le gouvernement français a reçu un avis motivé, qui est l'étape ultime avant la saisine de la Cour. Accidents. Les accidents de chasse ont fait 224 victimes, dont 45 morts lors de la saison de chasse 1997-1998, selon un inventaire dressé par l'Office national de la chasse. L'enquête montre que les victimes sont à 91 % des chasseurs. 50 % des accidents ont lieu le dimanche et 64 % des accidents mortels se produisent lors de battues. Dans la moitié des cas, les participants ont indiqué que les consignes de sécurité n'avaient pas été données par les organisateurs.

## Le combat d'un père contre le « lobby des chasseurs »

CONSEIL en entreprise, Hervé Berthelot n'avait jamais imaginé se lancer dans le militantisme. Encore moins sur un dossier qui lui était étranger, celui de la chasse.

Portrait Hervé Berthelot veut que les consignes de sécurité soient appliquées

Jusqu'à ce 14 janvier 1996, où sa fille fut tuée lors d'une battue dans l'Alsine, Alice, vingt-deux ans, participait pour la première fois à ce type d'exercice et accompagnait son fiancé à une battue au gros gibier organisée par des notables locaux dans une forêt près de Laon. Sur les conseils de son ami, qui craignait qu'elle prenne froid, la jeune femme avait tenté de rejoindre l'équipe de traqueurs chargés de faire sortir le gibier. Un tir direct à la carabine l'avait arrêtée net, la touchant au cœur et à la moelle épinière. Elle était morte sur le coup. Le tireur n'avait pas attendu le coup de trompe qui donne le signal de début de la chasse, une fois que les traqueurs se sont mis à l'abri. Sa carabine était traquée : la balle aurait réussi à abattre un éléphant.

Depuis, les parents d'Alice n'ont cessé de se battre pour que la mort de leur fille soit reconnue comme la conséquence d'une faute grave de non-respect des consignes de sécurité. Depuis deux ans et demi, Hervé Berthelot tente de faire juger l'affaire. Il lui a fallu se constituer partie civile parce que le procureur « tentait d'étouffer l'affaire », selon son avocat, M. Benoît Chabert. « Nous mettons en cause une riche famille de notables, le magistrat a tenté de

persuader mon client qu'il fallait laisser aux assurances le soin de régler ce « malheureux incident ». Hervé Berthelot s'est accroché. « Il m'était insupportable qu'on considère cet affaire comme un bon accident de voiture », insiste-t-il, déterminé à démontrer que les fédérations de chasse ne prennent pas leurs responsabilités en matière de sécurité. « Les règles de chasse doivent être respectées. Les chasseurs doivent prendre conscience qu'ils ont entre les mains une arme qui peut tuer non seulement du gibier, mais aussi des hommes », ajoute M. Chabert. Une plainte pour homicide involontaire a donc été déposée au tribu-

nal de Laon (Aisne). Une ordonnance de renvoi a été rendue en juin, et la date de l'audience devrait être prochainement connue. L'auteur du coup de feu risque de trois mois à deux ans de prison avec cinq ans d'interdiction de chasse. Le père d'Alice a poussé son action plus loin. Juste après le vote de la loi chasse du 3 juillet qui légalise, selon lui, « l'incroyable exception française », Hervé Berthelot s'est adressé aux vingt-cinq députés et sénateurs qui ont défendu avec vigueur ce texte, puis à Jacques Chirac, pour leur annoncer le lancement d'un site Internet en octobre. Son objectif : « Deve-

nir la voix de ceux qui ne reconnaissent pas leurs élus lorsqu'ils se soumettent aux pressions du lobby chasseur ». Le site mettra à disposition les réglementations et pratiques des autres pays européens et le nom des députés, sénateurs, élus locaux relayant le discours des responsables de ce lobby. Il vient aussi de créer une association de lutte contre les accidents et abus de la chasse, convaincu qu'il faut fédérer les cas d'accidents isolés. « Les fédérations de chasse ne veulent pas faire le ménage chez elles. Nous allons les y obliger », conclut-il.

## A Issy-les-Moulineaux, l'école est « pilote »... mais occupée

« Ici, on construit l'école de demain. » Jean-Marie Calmels, directeur de l'école primaire Paul-Bert à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), se souviendra longtemps de cette conclusion élogieuse formulée, il y a quelques mois, par une délégation d'inspecteurs de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de représentants de la mairie à l'issue d'une visite dans son établissement. Aujourd'hui, l'heure n'est plus aux compliments. L'inspection académique a annoncé, mercredi 9 septembre - soit une semaine après la rentrée - la fermeture d'une classe. Depuis, les parents d'élèves en colère occupent l'école jour et nuit. « On ne peut pas donner des moyens et féliciter les enseignants avant de les retirer l'année suivante », s'insurge une mère. Après avoir multiplié les courriers à sa hiérarchie, le directeur a fini par envoyer une lettre au ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, dans laquelle il n'hésite pas à dénoncer « l'acharnement de l'éducation nationale, qui, d'un revers de calculatrice, peut anéantir un équilibre encore fragile ». La calculatrice de l'inspection académique a, en effet, été rigoureuse : avec une moyenne de vingt-quatre élèves par classe, l'école Paul-

Bert, qui accueille 336 enfants, « a largement atteint le seuil de fermeture », explique l'inspecteur d'académie. L'équipe pédagogique et les parents refusent « ce raisonnement purement quantitatif qui ne prend pas en compte la spécificité de l'école ».

### LA FIN D'UN PRIVILEGE

Site pilote depuis deux ans pour l'aménagement du temps scolaire, cet établissement est installé dans un quartier populaire d'Issy-les-Moulineaux qui pourrait, selon le directeur, « être considéré comme une zone d'éducation prioritaire ». L'école a multiplié les projets éducatifs pour aider les élèves en difficulté. « Afin que notre projet fonctionne, tout le monde était d'accord sur la nécessité d'avoir des effectifs allégés », se souvient le directeur. Mais pour cette rentrée, bien que l'école accueille le même nombre d'élèves que l'année précédente, le « privilège » accordé a pris fin. Selon M. Calmels, la suppression d'une classe oblige désormais à regrouper vingt-neuf élèves en cours moyen et déstabilise le projet pédagogique. « Toute cette énergie déployée en innovations, en action éducative d'intégration pour finalement ne pas être écou-

té, cela met en colère », résume-t-il. « Pourquoi l'administration ferme-t-elle une classe alors que les effectifs sont toujours les mêmes ? », s'interrogent les professeurs et les parents. « Il faudrait être cohérent, l'expérimentation d'un temps scolaire aménagé a été signée pour trois ans. Qu'on nous laisse au moins aller au bout de ce projet », remarque un enseignant.

« Peut-être avons-nous mal regardé en 1997, peut-être aurions-nous dû fermer une classe depuis un an », répond l'inspecteur d'académie, en indiquant que « la carte scolaire est maintenant définitivement établie ». En août 1997, en annonçant la réouverture de huit cents classes dans les écoles primaires, Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, expliquait qu'il fallait en finir « avec le régime de la calculatrice et les oukases qui tombent d'en haut ». Chaque fermeture envisagée devait désormais « faire l'objet d'un examen attentif au cas par cas » et dépasser la simple prise en compte des seuils. A Paul-Bert, les parents n'ont pas oublié ces déclarations ministérielles.

Sandrine Blanchard

# L'affaire du sang contaminé devrait faire l'objet d'une nouvelle instruction

Elle s'intéressera au problème du non-rappel des transfusés et des collectes de sang en prison

Un juge d'instruction de Paris, Sophie-Hélène Chateau, a été désignée, vendredi 11 septembre, afin d'instruire une nouvelle plainte dans l'affaire

de sang contaminé. Déposée le 6 juillet, cette plainte de l'Association française des transfusés vise plusieurs conseillers du cabinet

de l'ancien ministre de la santé, Claude Evin, ainsi que l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty.

UNE MAGISTRATE du tribunal de Paris a été désignée, vendredi 11 septembre, afin d'instruire une plainte avec constitution de partie civile sur un nouveau volet de l'affaire du sang contaminé. La juge d'instruction Sophie-Hélène Chateau a été saisie sur la base d'une plainte pour « non-assistance à personne en péril », « non-dénonciation de crimes » et « recel » qui a été déposée par les parents d'une victime du sang contaminé et l'Association française des transfusés (Le Monde du 11 juillet). Cette procédure vise notamment plusieurs conseillers de l'ancien ministre de la santé, Claude Evin, ainsi que l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty.

Déposée le 6 juillet, cette plainte concerne plusieurs anciens

membres du cabinet de Claude Evin : le magistrat Jean-Paul Jean - aujourd'hui substitut général à la cour d'appel de Paris - qui était conseiller technique du ministre, le professeur Bruno Varet, également conseiller technique, et Didier Tabuteau, ancien directeur adjoint de cabinet de M. Evin. Les plaignants leur reprochent d'avoir été informés du rôle des pouvoirs publics dans le drame du sang contaminé entre 1983 et 1985 et d'avoir pris conscience des risques de poursuites judiciaires contre des responsables politiques et administratifs. Selon les plaignants, ce serait pour masquer ces responsabilités que Claude Evin aurait créé, en avril 1989, un fonds d'indemnisation pour les hémophiles contaminés.

Deux anciens directeurs de la Di-

rection générale de la santé, les professeurs Jacques Roux et Jean-François Girard, sont également visés par cette plainte. Il leur est reproché d'avoir omis, une fois que furent disponibles les tests de dépistage du VIH, de rappeler l'ensemble des personnes ayant été auparavant transfusés afin de connaître leur état sérologique et d'éviter de nouvelles contaminations. L'identification de ces personnes n'aura lieu que le 15 décembre 1992, soit sept ans et demi après l'introduction du dépistage automatique dans les dons du sang. Les plaignants estiment que ce non-rappel des transfusés a multiplié les risques de contamination puisque les intéressés ignoraient leur séropositivité.

Enfin, les plaignants reprochent à l'ancienne directrice de l'admini-

stration pénitentiaire, Myriam Ezratty, d'avoir indiqué, par voie de circulaire, le 13 décembre 1984, qu'il apparaissait possible « d'accroître les rythmes des collectes » de sang dans les grands établissements pénitentiaires alors qu'une circulaire de la Direction générale de la santé demandait, dès le 20 juin 1983, d'éviter de faire des collectes auprès des « populations à risque », notamment les toxicomanes. Il faudra attendre une note du 10 octobre 1985 pour que la circulaire de l'administration pénitentiaire soit annulée. Entre temps, les collectes réalisées auprès des détenus, dont beaucoup étaient toxicomanes, ont été à l'origine d'au moins plusieurs centaines de contaminations. Dans la plupart des pays d'Europe, elles avaient été interrompues, souvent dès 1982, en raison des risques d'hépatite.

# Le « contrat » de deux chefs d'entreprise sur un de leurs employés

La victime a été assassinée au printemps

SINISTRE « chantier ». Le terme a été employé, devant les policiers, par deux patrons d'une petite entreprise du bâtiment qui sont soupçonnés d'être les commanditaires d'un meurtre sur leur employé. Ce « chantier », qui a rapporté 15 000 francs aux tueurs, a fait deux victimes : un jeune homme de vingt et un ans, José Lourenço, tué de coups de balles de 6,35 mm dans la tête parce qu'il menaçait d'aller raconter à la juridiction prud'homale comment fonctionnait l'entreprise, et sa compagne, touchée à bout portant. Laisse pour morte, elle est à présent hors de danger, mais elle se cache.

Lorsque le 24 mai, on découvre au premier étage d'une maison bourgeoise de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) les corps de José Lourenço, ancien employé de la société Europe Etanchéité, et de sa compagne, Martine Quintalo, les enquêteurs du service régional de police judiciaire d'Orléans pensent à un « contrat ». Ils entendent les responsables d'Europe Etanchéité, Serdar Yesilyurt, vingt-deux ans, et son père Ahmet, quarante-neuf ans. Le jeune patron et l'employé se sont cotisés sur les bancs de l'école, il habitait le même boulevard José, qui a été embauché par les deux entrepreneurs, est l'employé le plus régulier de cette petite entreprise du bâtiment où l'on travaille dur. Selon la police, on y prend pas mal de liberté avec la législation du travail et avec le fisc, et on y gagne beaucoup d'argent en sous-traitant des travaux pénibles pour de grosses entreprises.

Domiliée à Orléans, Europe Etanchéité est une simple boîte aux lettres enregistrée à la chambre des métiers. L'entreprise familiale, montée par le père en 1988, a été reprise par le fils en 1997. L'employé José Lourenço tombe malade : il souffre d'asthme et prend un congé maladie. Le voilà licencié avec des indemnités qu'il juge in-

suffisantes. Le ton monte avec son ex-employeur. José Lourenço parle de révéler les pratiques de l'entreprise. Il est agressé une première fois et porte plainte. Avec sa compagne, il est menacé. Le 23 mai, à 23 heures, on sonne à leur porte. Il est assassiné.

« OFFENSE À LA DIGNITÉ ». Dans un premier temps, la police relâche les deux patrons de l'entreprise faute de preuves, mais elle accentue sa surveillance tout en donnant l'impression que les soupçons ne pèsent plus sur la famille. Les Yesilyurt viennent au nouveau pour morte, elle est à présent hors de danger, mais elle se cache. Lorsque le 24 mai, on découvre au premier étage d'une maison bourgeoise de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) les corps de José Lourenço, ancien employé de la société Europe Etanchéité, et de sa compagne, Martine Quintalo, les enquêteurs du service régional de police judiciaire d'Orléans pensent à un « contrat ». Ils entendent les responsables d'Europe Etanchéité, Serdar Yesilyurt, vingt-deux ans, et son père Ahmet, quarante-neuf ans. Le jeune patron et l'employé se sont cotisés sur les bancs de l'école, il habitait le même boulevard José, qui a été embauché par les deux entrepreneurs, est l'employé le plus régulier de cette petite entreprise du bâtiment où l'on travaille dur. Selon la police, on y prend pas mal de liberté avec la législation du travail et avec le fisc, et on y gagne beaucoup d'argent en sous-traitant des travaux pénibles pour de grosses entreprises.

Domiliée à Orléans, Europe Etanchéité est une simple boîte aux lettres enregistrée à la chambre des métiers. L'entreprise familiale, montée par le père en 1988, a été reprise par le fils en 1997. L'employé José Lourenço tombe malade : il souffre d'asthme et prend un congé maladie. Le voilà licencié avec des indemnités qu'il juge in-

Régis Guyotat

## Les deux autres volets du dossier

● Le procès à venir devant la Cour de justice de la République (CJR). Le 10 février 1994, la CJR, créée par une réforme constitutionnelle, a estimé que les plaintes des hémophiles et des transfusés devaient recevoir la qualification « d'administration de substances nuisibles », qui n'est pas touchée par la prescription. Laurent Hervé, Georgina Dufoux et Edmond Hervé ont été mis en examen pour complicité d'empoisonnement en septembre 1994. Le 17 juillet 1998, ils ont été renvoyés devant la CJR pour « homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes ». Ils seront jugés en février 1999.

● L'instruction du juge Marie-Odile Bertella-Geoffroy pour empoisonnement. Malgré sa première condamnation, en juillet

1993, pour « tromperie sur la qualité substantielle d'un produit », le Dr Galetta est à nouveau mis en examen le 28 juillet 1994, mais cette fois pour « empoisonnement ». Une trentaine de personnes-médecins spécialistes de l'hémophilie, responsables de centres de transfusion sanguine, membres de cabinets ministériels, etc. ont été mis en examen par le juge Bertella-Geoffroy pour « empoisonnement » ou « complicité d'empoisonnement ».

Malgré ses demandes répétées, la magistrate n'a jamais pu obtenir du parquet de Paris le réquisitoire suppléant qui lui aurait permis d'enquêter sur l'affaire du sang contaminé dans sa globalité, notamment sur les collectes du sang en milieu carcéral. Le

procureur Gabriel Bestand, puis son successeur Jean-Pierre Dintilhac, qui avait été nommé, le 15 mars 1984, sous-directeur de l'administration pénitentiaire - ont décidé de ne pas accorder la saisine globale demandée. « Je considère que, dans ce dossier, il était préférable de clore l'enquête », a déclaré M. Dintilhac, le 10 septembre dans Le Parisien. Quand des faits suffisamment graves sont établis, il veut mieux abandonner les investigations et aller le plus vite possible devant le tribunal. La juge, ayant terminé ses investigations sur sa saisine initiale, la chambre d'accusation doit se prononcer, le 23 septembre, sur deux requêtes en annulation déposées par les avocats de la défense. En cas de rejet, la juge pourrait, après communication de son dossier au parquet, boucler son instruction début janvier 1999.

### PARTAGE DE FONCTIONS

Cette plainte émanant des parents d'une victime du sang contaminé et de l'Association française des transfusés a été communiquée, pendant l'été, au parquet de Paris afin qu'il prenne ses réquisitions. Le procureur, Jean-Pierre Dintilhac, a dû se prononcer alors que la plainte vise notamment Myriam Ezratty, dont il partageait les fonctions en tant que sous-directeur de l'administration pénitentiaire. Le procureur, qui ne peut pas, au regard du code de procédure pénale, se prononcer sur des critères d'opportunité, a estimé que les faits étaient prescrits et que la plainte était irrecevable. Saisie de cette affaire, la juge Sophie-Hélène Chateau doit désormais décider s'il y a lieu ou non de l'instruire.

Cécile Prieur

# Le « cauchemar » de la fusillade de la place de la Nation

Devant la cour, Florence Rey s'est dite « stupéfaite » d'avoir été « dans un truc comme ça »

DEPUIS le 4 octobre 1994, le docteur Georges Monnier sait ce qu'est « le bonheur de vivre ». Pris en otage par Audrey Maupin et Florence Rey alors qu'il rentrait à son domicile en taxi, ce médecin parisien, un quadragénaire élégant arborant cha peau, est l'un des rescapés de la tuerie de la place de la Nation qui, au cours de l'équipée menée par le couple, fit à cet endroit trois morts - dont deux policiers - et trois blessés.



PROCES

Il explique, vendredi 18 septembre, à la cour d'assises de Paris, comment il a vu surgir Audrey Maupin et Florence Rey, porte de Pantin, alors que ceux-ci, sans qu'il le sache, venaient de commettre un braquage à la pré-fourniture adjacente afin de récupérer des armes de policiers. S'engouffrant dans le taxi occupé, Audrey Maupin intimait l'ordre au chauffeur de se rendre à la Nation. « Sans parler d'agressivité », raconte le docteur Monnier, il y avait chez ces deux jeunes gens une détermination, une sorte de bonheur et de complicité dans l'action. J'avais senti comme deux jeunes anarchistes, très engagés. Un de ces couples mythiques qui font penser à Bonnie and Clyde. Ils avaient l'air habitués par une certaine idéologie. Deux jeunes en rupture de la société. Avec, manifestement, un bagage intellectuel. C'est pour cela que j'es-sayai d'établir un contact, pour dramatiser. M<sup>me</sup> Rey m'a répondu : « Pas de psychologie, docteur Freud. »

Alors qu'il ne souhaitait personnellement pas opposer de résistance, rapporte le médecin, tout a basculé lorsque le chauffeur du taxi, Amadou Diallo, un Guinéen de quarante-cinq ans, a refusé de remettre sa carte d'identité à Audrey Maupin qui lui demandait, en vue de représentations en cas de dénonciation, Florence Rey, selon lui, s'énervait. Elle aurait dit : « Tu

vas me les donner tes papiers ou je t'arrache l'oreille avec un couteau ! » La « dramatisation » autour de cet épisode des papiers allait déboucher sur la collision volontaire du taxi avec un véhicule de police qui circulait aux abords de la Nation. « Plus rien n'était maîtrisable, témoigne le docteur Monnier. Je me rappelle le regard ahuri des policiers. Le chauffeur du taxi a crié : « Ce sont des bandits ! Ils veulent me

## « Il y avait chez ces deux jeunes gens une détermination, une sorte de bonheur et de complicité dans l'action »

### « Il y avait chez ces deux jeunes gens une détermination, une sorte de bonheur et de complicité dans l'action »

tuer ! ». Instantanément, Audrey Maupin a commencé à tirer sur la voiture des policiers. » De nombreux témoins s'accordent pour évoquer la rapidité des tirs provenant, après la collision, du siège arrière gauche du taxi, où se trouvait Audrey Maupin. Les deux véhicules se tenaient l'un contre l'autre à moins d'un mètre. Deux des trois gardiens de la paix - Laurent Gérard, vingt-cinq ans, qui conduisait, et Thierry Maynard, trente ans, passager à ses côtés - ont été mortellement touchés sans avoir eu le temps de faire usage de leurs armes. Le chauffeur d'un poids lourd arrêté en retrait à un feu rouge se rappelle avoir vu un canon dépasser de la vitre arrière gauche du taxi et viser une première fois Thierry Maynard alors qu'il sortait du véhicule de police, puis une deuxième fois alors qu'il s'éroulait au sol.

prises en direction des agresseurs, une fois épuisé. Emu, il dit la surprise et l'incompréhension, la fusillade et les détonations de gros calibres, la mort impensable de ses collègues. « A un moment, j'ai vu un individu sur le siège arrière du taxi qui tirait vers moi. La lunette arrière a explosé. Je me suis dit : « Ça y est, c'est fini ! »

Un passant, qui sortait du RER à cet instant, se souvient qu'on tirait dans le dos du gardien Decarreaux

alors qu'il s'enfuyait. Ce passant sera lui-même touché au cuir chevelu en portant secours au policier. Une jeune infirmière relate comment elle fut touchée à la hanche gauche en sortant d'une pizzeria. Enfin, un autre fonctionnaire de police, qui se trouvait sur les lieux à la fin de son service, raconte ses vaines tentatives pour apaiser les souffrances de l'un des gardiens à l'agonie.

De la scène, violente, confuse, entremêlée de fusillades et d'acclamations, et des témoignages jusqu'aujourd'hui entendus, la défense semble vouloir souligner deux points : Florence Rey n'a jamais été formellement vue en possession d'une arme de poing - les balles mortelles émanant de ce seul calibre - mais seulement munie d'un fusil à pompe ; son rôle était en retrait dans l'action, par rapport à celui d'Audrey Maupin. Victimes de l'agression à la pré-fourniture de la porte de Pantin, les deux policiers de garde qui se sont fait dérober leur revolver Manurhin de calibre 38 spécial rapportent effectivement que, si Florence Rey participait à l'action et les insultait comme Audrey Maupin, « c'était l'homme qui dirigeait ». « Florence Rey voulait assister, mais lui gérait la situation

comme il voulait », déclare l'un de ces fonctionnaires, qui précise que la jeune fille s'est manifestement mise à « paniquer » quand le couple s'est aperçu que les deux hommes ne possédaient pas de menottes qui auraient permis de les entraver afin de mieux protéger leur fuite.

Cependant, cette vision d'une jeune fille passive, voire dépassée par les événements, est nuancée par le témoignage du docteur Monnier. Après avoir quitté rapidement le taxi et s'être couché près d'un terre-plein, place de la Nation, le médecin affirme avoir vu Florence Rey, au cours d'une acclamie, poser un genou à terre et « recharger très méthodiquement son fusil à pompe avec des cartouches rouges avec calme, sang-froid et professionnalisme ». Aux enquêteurs, il avait également précisé que, quelques instants auparavant, la jeune fille avait braqué son arme sur lui dans l'intention de le prendre en otage, en déclarant : « Viens ou je te tire. »

« Je suis vraiment désolée d'avoir été là au milieu de ce cauchemar, où plein de gens ont été touchés, avec tous ces blessés et tous ces morts autour », a déclaré en fin d'audience l'accusée d'une voix hachée et haletante, qui était déjà celle de son premier jour de procès. Peu de temps avant, au cours d'une suspension, elle avait été prise d'un léger malaise. « Je suis moi-même stupéfaite d'avoir été dans un truc comme ça... Je voulais dire que j'étais pas du tout calme, que j'étais paniquée... Il fallait vraiment fuir... En passant, j'ai vu les corps qui étaient allongés... l'image vraiment la situation. »

Imaginez ? Face au miroir des témoignages reflétant la terreur et l'indicible, Florence Rey avait tout au long de l'après-midi retrouvé son regard vide. Voyage sans vie, abattu, lui fut celui de sa garde à vue silencieuse, où elle n'avait livré que cette seule déclaration : « Je n'ai tué personne. »

Jean-Michel Dumay

# La grève de la FSU a été diversement suivie

LA GRÈVE LANCÉE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE par la Fédération syndicale unitaire (FSU), vendredi 18 septembre, pour protester notamment contre le « gel des emplois publics », a été diversement suivie (Le Monde du 19 septembre). Le ministère de l'Éducation a annoncé une moyenne de 11,37 % d'enseignants en grève - 7,22 % seulement dans le premier degré et 14,7 % dans le second degré. Le syndicat des instituteurs de la FSU, le SNUIPP, a indiqué, pour sa part, un taux moyen de grévistes de 25 % à 30 % (moins de 10 % en Haute-Vienne, mais plus de 36 % dans les Bouches-du-Rhône).

## Un différend familial à l'origine de la mort du policier tué dans les Yvelines

C'EST LORS D'UNE INTERVENTION de l'unité légère de sécurité (ULS) sur les lieux d'un différend familial qu'un gardien de la paix du commissariat de Mantes-la-Jolie (Yvelines), Serge Rouet, a été mortellement blessé par un habitant de Gargenville, jeudi soir 17 septembre (Le Monde du 19 septembre). La patrouille s'était rendue dans une impasse où trois mobiles bomés abritèrent les membres d'une même famille de gens du voyage sédentarisés depuis une douzaine d'années, selon la version présentée par la police. Le policier, âgé de trente ans, a été touché d'un coup de chevrotine tiré par Samuel Lamy, vingt-quatre ans, qui s'était muni d'un second fusil après avoir été désarmé par un voisin. Un autre policier a ouvert le feu sur Samuel Lamy, atteint d'une balle dans la bouche. Interpellé, ce dernier a été conduit au centre hospitalier de Mantes-la-Jolie, où il a été placé en garde à vue. (Corresp.)

### DÉPÊCHES

IMMIGRATION : des sans-papiers ont refusé d'évacuer, vendredi 18 septembre, la cathédrale d'Orléans, qu'ils occupent depuis cinquante-six jours. Ils ont dénoncé le « chantage » du préfet du Loiret, qui propose vingt-cinq régularisations supplémentaires en échange de l'évacuation de la cathédrale. Selon le collectif, sur cent soixante-quatre dossiers déposés à la préfecture, trente-quatre régularisations ont été obtenues.

JUSTICE : la cour d'assises de Riom (Puy-de-Dôme) a condamné, vendredi 18 septembre, Véronique Espère et Franck Luchat, accusés de l'incendie de l'Hôtel Savoy de Clermont-Ferrand, à respectivement quinze ans de réclusion criminelle et neuf ans d'emprisonnement. En août 1996, cet incendie volontaire avait provoqué la mort de quatre personnes. L'établissement accueillait essentiellement des personnes défavorisées, sans domicile fixe ou bénéficiaires du RMI.

Advertisement for 'Envie de... Tape...' with a large graphic of a hand holding a pen and some text.

550 من الهمل

DISPARITION

Kurt Hager

L'idéologue de la RDA

KURT HAGER, idéologue en chef pour l'ancien Parti communiste au pouvoir en RDA, est mort, vendredi 18 septembre, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Secrétaire du comité central du SED (le PC allemand) pour la science, la culture et l'éducation, et membre du bureau politique, il était entré au parti en 1930. Comme beaucoup de dirigeants communistes de sa génération, il tirait une bonne part de sa légitimité d'avoir participé à la résistance contre le nazisme. Interné pendant plusieurs mois dans un camp de concentration après l'arrivée des nazis au pouvoir en 1933, il s'était enfui en Suisse l'année suivante, puis en Espagne où il travailla comme journaliste pendant la guerre civile, avant de se réfugier en Grande-Bretagne. Il avait rejoint l'Allemagne en 1946.

La mission de Kurt Hager consistait notamment à exercer, au nom du parti, une bataille idéologique sévère contre les artistes, écrivains ou journalistes qui n'étaient pas dans la « ligne ». Mais ses diatribes dépassaient également les frontières de la RDA, puisqu'il fut l'un des plus durs à dénoncer, en 1968, les tentatives de libéralisation du régime tchécoslovaque voisin, avant l'intervention des troupes soviétiques. Francophone, il avait aussi été chargé de nouer des liens avec Paris en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, au début des années 70. Dans un entretien accordé à L'Humanité (novembre 1972), il déclarait que la « vie quotidienne dans notre République montre de plus en plus que les be-

soins matériels et culturels des travailleurs sont mieux satisfaits ». Au début du mois de novembre 1989, Kurt Hager fut l'un des premiers dirigeants de RDA à être sacrifiés par le pouvoir, à une époque où le Parti communiste, déjà débarrassé d'Erich Honecker depuis le 18 octobre, pensait encore pouvoir lancer des réformes et maîtriser les événements. A la veille de la grande manifestation du 4 novembre 1989 à Berlin-Est, le nouveau chef du SED, Egon Krenz, annonçait la démission de cinq membres du bureau politique, dont Kurt Hager et Erich Milke, le patron de la police politique du régime, la Stasi.

« TÊTE DE BÉTON » Le gardien de l'idéologie du régime est-allemand était l'une des cibles privilégiées des manifestants qui défilaient alors contre le régime à Leipzig, à Dresde ou à Berlin. Il incarnait parfaitement la figure d'une « tête de béton », symbolisant bien l'archaïsme et même l'autisme des dirigeants communistes au pouvoir. Il s'était rendu célèbre en déclarant, à propos du caractère exemplaire de la perestroïka de Mikhaïl Gorbatchev, que « personne n'était obligé de tapiser les murs de son appartement comme son voisin ». Il disait aussi, alors que le pays était déjà au bord de l'écroulement, qu'il ne pouvait « y avoir de conversation avec ceux qui remettent en question l'ordre de la société » (13 octobre 1989), tout en adoptant une rhétorique réformatrice à laquelle personne ne croyait plus.

Lucas Delattre

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du vendredi 18 septembre sont publiés :
- Formation continue : un arrêté portant nomination au comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue.
- Santé : un arrêté fixant le montant unitaire de l'aide de l'Etat à la mise sur le marché de certains

types de matériels destinés à la prévention de la contamination par les virus du sida et des hépatites.
- Dissolution : un décret portant dissolution du conseil municipal de La Salvat-Saint-Gilles (Haute-Garonne).
- AOC : un décret modificatif relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christine et Sixte de MENTHON, ses parents, Stéphane de MENTHON, sa sœur ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Bernard de MENTHON, à Paissy, le 11 septembre 1998.

Que saint Bernard de Menthon veille sur lui avec tendresse. 16, avenue du Colonel-Romert, 75016 Paris.

Anniversaires de naissance

Rueil-Malmaison.

21 septembre 1973 - 21 septembre 1998. Tendres baisers pour ton anniversaire.

Bertrand.

Tu manques qui t'aime.

Mariages

M<sup>me</sup> Jeanne MARTIN, M. et M<sup>me</sup> Roger MOSSIERE, M. et M<sup>me</sup> René MARTIN, M<sup>me</sup> Edith RAZAFINDRAMASINA, M. Jacques MOSSIERE ont la joie de faire part du mariage de

Donatienne et Eric, à Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes), le 19 septembre 1998.

Décès

Les anciens élèves de géologie et de PIGB, et ses amis de l'université Bordeaux-I, ont eu la grande tristesse d'apprendre la subite disparition, au cours d'un camp de terrain qu'il dirigeait en Espagne, de

George-Paul ALLEN, le 15 septembre 1998.

Notre ami George était un géomorphologue reconnu internationalement et pionnier des études spatiales : la Gironde était son premier champ d'expérimentation. Nous assurons son épouse et ses enfants de notre profonde affection.

Ses amis, Ses camarades artistes du spectacle ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jacqueline CHEDAL.

L'incinération aura lieu le 22 septembre 1998, au cimetière de la Madeleine, à Amiens, à 8 h 30. Cl. et D. Engelbach, 20, rue Clémenceau, 29217 Le Coqnet.

M<sup>me</sup> José Dupuis-Gambier, Philippe Dupuis et Régine Covignou, Françoise Maréchal-Dupuis, ses enfants, Geoffroy, Donald, Eglantine, Adèle, Adeline, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

José DUPUIS, survenu le 13 septembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 16 septembre 1998, en l'église Saint-Michel de Louviers (Yvelines).

Les enseignants, Et le personnel IATOS du département GMP de l'UIT de Saint-Denis, ont le regret de faire part du décès de leur collègue et ami.

M. Denis DUMORTIER, survenu le mercredi 16 septembre 1998.

Sa brutale disparition laisse un grand vide dans l'établissement où il avait su se faire apprécier de tous.

Le président de l'université Paris-XIII, Le directeur de l'UIT de Saint-Denis, Le chef du département génie mécanique et pneumatique, Les enseignants, Et le personnel IATOS de l'université Paris-XIII, ont le regret de faire part du décès de leur collègue et ami.

M. Denis DUMORTIER, maître de conférences de première classe en langues et littératures anglaises, survenu le mercredi 16 septembre 1998.

Sa brutale disparition laisse un grand vide dans l'établissement où il avait su se faire apprécier de tous. Un office aura lieu à l'église Saint-Martin, Paris-9<sup>e</sup>, suivi de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, Paris-20<sup>e</sup>.

André Lesire, son ami, Les familles Lécuyer, Lim, Sélys, Courtois, Boisson, Gallet, Colombini, Gavet, rappellent le décès de leur beau-père, beau-frère, oncle et cousin, le

docteur Marie-Antoinette GAVET, capitaine des Forces françaises libres, médailles militaires, croix de guerre avec Palmes, chevalier de l'Ordre national du Mérite, médaillée de la Résistance.

survenu le mardi 4 août 1998, dans sa quatre-vingt-troisième année, mmée des sacrements de l'Eglise puis incinérée à Loriet. Ses cendres ont été dispersées aux alentours de sa propriété gîte/maison « Les Béthanie ».

La famille, Et les amis de M<sup>me</sup> Maria GLEB, ont le regret de faire part de son décès survenu à Angers, le 24 juillet 1998.

« J'ai fermé mes volets J'ai baissé mes persiennes Pour voir plus clair » Thomas Cleb. Jean Kalman, 3, rue du Bassac-Saint-Louis, 75010 Paris.

M<sup>me</sup> René Joubert, son épouse, M. et M<sup>me</sup> Sylvain Joubert, M. et M<sup>me</sup> Thierry Joubert, M. et M<sup>me</sup> Stéphane Joubert, Aurélie, Camille, Thomas, Damien, William, Aurélie, Alexandre et Julien, ses petits-enfants, Ainsi que toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. René JOUBERT, coté (c.c.) de l'armée de l'air, survenu le 16 septembre 1998, en son domicile, à Eaubonne.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 22 septembre, à 14 h 15, en l'église du Sacré-Coeur, rue d'Estienne-d'Orves, à Eaubonne où l'on se réunira. Vos témoignages de sympathie seront reçus sur un registre de souvenir.

14, avenue Madame-d'Houdot, 95600 Eaubonne.

« Nous avons la douleur de faire part du décès de Denise LECLERC, ancienne-odéoniste du Théâtre de Boulogne et directrice du Jeune Théâtre national, officier des Arts et des Lettres, chevalier de l'Ordre national du Mérite, survenu le 16 septembre 1998, à l'âge de soixante-huit ans.

Frédéric Boyer, ses fils, Sa famille, Ses proches et amis du théâtre, vont couvrir à l'accompagnement le mardi 22 septembre, à 9 h 30, en cimetière du Père-Lachaise. Cet avis tient lieu de faire-part. Frédéric Boyer, 14, rue de Thionville, 75019 Paris.

Les amis de

Catherine LARRIEU, professeur d'anglais au lycée Molière, ont la profonde tristesse de faire part de son décès.

Elle a été inhumée le 15 septembre 1998, à Gradignan (Gironde).

Ces qui l'ont connue et aimée se réuniront le lundi 21 septembre, à 19 heures, en l'église Notre-Dame du Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris-14<sup>e</sup>.

M<sup>me</sup> Georges LANDAU, née Marie-Anne ARENHEIMER, va rejoindre Georges LANDAU, au cimetière de Neuilly-sur-Seine, 13, rue des Graviers, et son fils,

Etienne Jérôme, décédé en 1987, le lundi 21 septembre, à 10 heures.

De la part de M. et M<sup>me</sup> Serge Landau, M. et M<sup>me</sup> Olivier Landau, Thomas, Gallay, Rami, Swany, ses quatre petits-fils, Nicolas Nazou, sa sœur, Ses frères et neveux, M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Bourjaud et leurs fils, Et tous ceux qui l'ont entourée. Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part. 15, rue des Pavillons-Fleuris, 94500 Champsigny-sur-Marne.

69, rue de Turanne, 75003 Paris.

« Ma femme, sans que rien de ce qui a été fait à mon sujet, Charles de Gaulle, de la part de Jacques Gautier.

« Il y a quarante ans, disparaissait le jeune et brillant Zouheir LADJIMI, à l'âge de vingt et un ans. Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Yves LESCOT, survenu le 17 septembre 1998. 14, route de Croth, 27220 Sainte-Laurent-des-Bois.

Marseille, Paris. On vous prie d'annoncer le décès de

M. Jean MATHIEY, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de médecine de Paris.

survenu le 16 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 22 septembre, à 11 heures, en l'église d'Azy-sur-Marne, suivie de l'inhumation au cimetière d'Azy-sur-Marne.

SOUTENANCES DE THESE 67 F HT la ligne Tarif Etudiants 98

Le président, Marcel Elward, Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur confrère et ami,

Jean-Louis RONCORONI, auteur dramatique d'exception, il fut également un des créateurs des émissions dramatiques à la télévision française.

Ils garderont tous en mémoire l'extrême modestie et la grande efficacité avec lesquelles il envisageait son travail de commissaire de la commission de notre société.

Ils adressent à ses proches et à ses amis l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD, 11 bis, rue Bella, 75009 Paris.

Anniversaires de décès

« A ceux qui l'ont connue, A ceux qui l'ont aimée, Aimé son sourire, A ses amis qui ont conservé son souvenir, une pensée affectueuse se demandée pour

Andrée GAUTIER, pour le cinquantième anniversaire de son rappel à Dieu.

« Ma femme, sans que rien de ce qui a été fait à mon sujet, Charles de Gaulle, de la part de Jacques Gautier.

« Il y a quarante ans, disparaissait le jeune et brillant Zouheir LADJIMI, à l'âge de vingt et un ans. Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

« Une messe sera célébrée à la mémoire de Henri ZIEGLER, ingénieur général de l'aéronautique, grand officier de la Légion d'honneur, le mardi 29 septembre 1998, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides. Ni fleurs ni couronnes.

Communications diverses

Le prochain déjeuner-rencontre de l'Association des anciens de France-Culture (AFC) avec René SCHEPS, producteur - émissions de sciences se tiendra au café de Cluny, 20, boulevard Saint-Michel, le samedi 3 octobre 1998, à 12 h 30. Réservation avant le 30 septembre, au 01-45-22-54-34.

HERMÈS PARIS OFFREZ-VOUS UNE PROMENADE DANS LE MONDE D'HERMÈS. L'édition du second semestre 98 du magazine Le Monde d'Hermès vient de naître. Pour la recevoir gratuitement, remplissez et retournez ce bon chez Hermès 24, Faubourg Saint-Honoré Paris 8<sup>e</sup>. Nom, Prénoms, Adresse, Code Postal, Ville.

Envie de vacances... Tapez VOL ! Tous les tarifs aériens en un seul clin d'oeil (vols réguliers, charters, promotionnels) ...et des billets d'avion à gagner

CARNET DU MONDE Fax: 01-42-17-21-36 Téléphone: 01-42-17-39-80 01-42-17-38-42 01-42-17-29-96

Club Med 2 Croisières Caraïbes Réservez avant le 5 octobre et bénéficiez de 1500 F de réduction par personne. Club Med 0 801 802 803 Club Med Voyages, Haras voyages, Forum Voyages et agences agréées.

pourrait y pousser. Un autre éminent visiteur d'avril, les mois de mai, juin, juillet. Brian, son second vin le Bahams au les derniers, arrive aussi la pluie. L'année...

HORIZONS

DOCUMENT

**Vendredi 5 juin 1998.** Passage dans les vignes de Babans en fin de matinée. Le ciel est clair. Il fait bon et l'odeur de la fleur de vigne s'estompée nettement comparé à la semaine passée. La fleur de la vigne, très éphémère, a une odeur fine et douce. Le vent l'apporte avec irrégularité, mais elle peut soudain se révéler violente, avec des notes de tilleul, de miel, de pêche blanche, puis elle disparaît comme elle est venue. On s'achemine vers la fin de la fleur.

Conseil d'administration de notre société, le Domaine Clarence Dillon SA. Tous les membres du conseil sont présents. Ils appartiennent à une même famille, les Dillon, depuis 1935.

**Lundi 8 juin.** La floraison se termine vraiment. Seuls des cabernets sauvignons sont encore en fleur dans les parcelles les plus tardives. La demi-floraison, c'est-à-dire le moment où la moitié au moins des raisins sont en fleur, a été observée le 2 juin pour ce cépage. Pour le merlot et le cabernet franc, le 27 mai. Les premières fleurs de cabernet franc et de merlot étaient apparues le 20 mai.

Ces dates laissent présager un début des vendanges vers le 10 septembre pour les raisins rouges. Les blancs devraient être ramassés, selon toute vraisemblance, entre le 1<sup>er</sup> et le 10 septembre. Aujourd'hui, la nouaison des merlots - le passage de la fleur au fruit - est bien avancée, mais il est encore trop tôt pour estimer si nous avons eu une floraison parfaite ou s'il y a un peu de coulure.

**Lundi 15 juin.** Au cours du week-end, nous avons eu des averse abondantes, comme si le ciel voulait se débarrasser d'un coup de toute l'eau qu'il contenait. Ce soir, les nuages ont disparu, le ciel est à nouveau bleu.

Cet après-midi, nous avons fait avec Pascal Baraté, le chef de culture, un tour partiel du vignoble. La vigne continue à pousser malgré la fraîcheur des derniers jours.

Quelques taches - très rares il est vrai - de mildiou sur les jeunes feuilles, dues à l'humidité ambiante des derniers jours et à la difficulté de positionner correctement des traitements classiques contre les maladies de la vigne.

Quelques pucerons dans les endroits où nous ne pensions pas en trouver.

Dans une parcelle de Haut-Brion, j'ai vu une coccinelle jaune avec des taches disposées différemment de celles des rouges. Pas d'araignées rouges, ni de vers de la grappe, mais quelques cicadelles, autres prédateurs de la vigne, en bordure d'un bois.

Les insecticides, bien moins toxiques que par le passé, permettent de mieux cibler les espèces à détruire, araignées ou vers de la grappe. Cela facilite le respect de la faune du milieu naturel. Il n'est donc pas anormal de voir ou de revoir des espèces disparues.

L'an dernier, les coccinelles



# Une saison à Haut-Brion

**De la floraison du vignoble, en juin, au début des vendanges, Jean-Bernard Delmas, le patron du Château Haut-Brion, premier grand cru classé de bordeaux, a tenu son journal pour « Le Monde ». Chronique des jours et des gestes sous les ciels capricieux du Médoc**

étaient très nombreuses sur les raisins au moment des vendanges.

**Lundi 22 juin.** Beau temps, quelques nuages.

Avec Pascal Baraté, nous avons fait ce matin un tour dans quelques parcelles. Les températures très élevées, jusqu'à 36 degrés, activent beaucoup la pousse de la vigne. Le deuxième échaudage est en cours. La nouaison est largement dépassée et il est aujourd'hui plus facile d'évaluer la récolte. Elle semble supérieure à nos premières estimations faites au moment de la fleur.

Un peu de coulure dans les vieilles parcelles de merlot, et aussi du mildiou, c'est-à-dire le non-grossissement du fruit. Mais cette coulure est de faible importance; je l'estime à 10% de la récolte des plus vieilles parcelles.

Deux stagiaires du lycée agricole de Blanquefort et de l'École de viticulture et d'œnologie du Château La Tour Blanche, à Bommes, ont été mis à compter les typhlodromes et les araignées rouges dans plusieurs parcelles du vignoble. Les premiers se nourrissent des secondes. Ce comptage a lieu avant et après le traitement insecticide supposé préserver les acariens. Mais il ne faut pas non plus éliminer totalement les araignées rouges, car les typhlodromes risquent de disparaître aussi par manque de nourriture... Nous devons être sûrs de l'équilibre précis de ces espèces dans le vignoble.

Les martinets survolent les vignes comme l'éclair et poussant ces cris aigus si particuliers ont réapparu en plus grand nombre. A ce sujet, nous devons refaire cet été la couverture du grand bâtiment que nous appelons le chalet, situé face à l'entrée principale du domaine. Nous allons aménager pour les martinets des « logements » afin qu'ils puissent trouver refuge sous les tuiles comme par le passé, sans pousser dans les greniers les salés qu'ils accumulent en faisant leur nid. Retour aussi des lapins qui avaient disparu de ce site agricole urbain depuis plusieurs années.

Aujourd'hui débute la mise en bouteille du Bahans du Château Haut-Brion 1996.

**Mercredi 24 juin.** Temps couvert, traces de pluie.

Nous apprenons la mort de l'ancien maître de chai, Jean Portal, décédé brutalement d'une crise cardiaque. Son état de santé ne laissait pas présager une fin si rapide. Il avait pu sa retraite voici deux ans. Tout le domaine est en émoi.

**Jeu 25 juin.** Averse le matin, ciel gris. Essai d'effeuillage, une vieille technique viticole remise au goût du jour. Elle consiste à enlever les feuilles qui cachent les grappes du côté non exposé au soleil. Il existe deux écoles; les partisans d'un effeuillage précoce et ceux pour qui les feuilles doivent rester sur les ceps le plus longtemps possible. Le but est de favoriser un bon état sanitaire des grappes et la migration des subs-



tances colorantes vers les baies. Nous avons décidé de faire un essai grandeur nature sur 1 hectare avec quatre dates d'effeuillage différentes et la vinification en cuve de 5 hectolitres.

La mise en bouteille du Bahans du Château Haut-Brion 1996 est aujourd'hui terminée.

**Vendredi 26 juin.** Beau temps, chaleur moyenne.

Ce matin débute la mise en bouteille du Château Haut-Brion 1996.

Les drapeaux sont en berne à la propriété. Tout le personnel s'est rendu cet après-midi en autocar loué pour l'occasion à l'enterrement de Jean Portal, à Vertheuil-Médoc, son village natal. Cérémonie émouvante dans la très belle abbaye, trop petite pour contenir la foule des amis venus l'accompagner à sa dernière demeure.

Jean Portal était né en 1935, le jour de la Toussaint. Il était fier d'être médocain. Le Médoc est un pays austère, venteux, un peu le bout du monde. Il n'était pas venu à Haut-Brion par hasard. Le Médoc est petit et les jolies filles rares. Un jour, il avait remarqué de beaux yeux bleus, les yeux de Colette. La jeune femme, qu'il épousa, était née à Haut-Brion où ses parents travaillaient. Jean Portal était sans doute un des derniers maîtres de chai dans la tradition, formé sur le tas. Il avait le sens du vin qui, petit à petit, lui avait livré tous ses secrets. On appelle cela l'expérience. Les gens d'Haut-Brion avaient retenu sa décision de prendre sa retraite; mais durant son activité, trop de faisans et de grives étaient passés sans qu'il pût épauler son

fusil, car Jean Portal était chasseur. Il aimait partir avec son chien au hasard des chemins de ce Médoc où les maîtres de chai se connaissent tous.

Beaucoup étaient à son enterrement à Vertheuil. Un enterrement d'autrefois entre l'église et le cimetière: monsieur le curé marchait en tête du cortège, puis le corbillard, la famille, les proches et la foule des amis. Haut-Brion se souviendra de Jean Portal.

**Mercredi 1<sup>er</sup> juillet.** Orage ultraviolet en milieu de journée, beaucoup d'eau en très peu de temps ainsi que des vents très forts. Il est tombé douze millimètres en quinze minutes - c'est considérable - et deux autres dans l'heure et demie qui a suivi. Cela fait quelques années que nous avons des précipitations d'une telle intensité.

**Jeu 2 juillet.** La vigne est d'une nature généreuse. Elle donne beaucoup si les conditions lui sont favorables. Aussi, lorsqu'on est à la recherche de la meilleure qualité, on procède à l'élimination d'une partie des grappes. Celles qui restent sont mieux alimentées. Il ne faut cependant pas intervenir dans toutes les parcelles. Pour nous aider à prendre la bonne décision, nous comptons le nombre moyen de grappes par pied, en tenant compte des résultats des années passées (comptage, rendement, aspect visuel, etc.).

Nous avons donc commencé ce début de semaine le comptage des grappes dans différentes parcelles du domaine. Ce travail a été confié aux stagiaires qui comptaient jusqu'alors les typhlodromes. Il s'agit de compter les grappes par pied

dans des parcelles de référence, afin de les comparer aux comptages des années précédentes.

Pour le moment et à ce stade, on peut penser que cette récolte 1998 sera un peu plus importante en volume que celle de 1997. Surtout dans les vieilles parcelles de merlot où la coulure avait été importante.

Un tour du vignoble nous amène aux merlots du Lapiney. Les grappes ont beaucoup grossi, plus vite que prévu. Certains pieds sont déjà proches du stade végétatif de fermeture de grappe, lorsque les grains finissent par se toucher.

**Lundi 6 juillet.** Week-end beau et frais. Nous devrions avoir un début de véraison dans la dernière semaine de juillet.

Le comptage des grappes sur la parcelle du Lapiney montre qu'il va sûrement falloir éclaircir. Il nous apparaît judicieux de laisser huit grappes par pied. Or, sur les pieds servant de support au comptage, il y a en moyenne quatorze grappes par pied. Cette décision est prise en raison d'une coulure assez importante; la moitié des grains est manquante.

**Mardi 7 juillet.** Aujourd'hui se termine la mise en bouteille du Château Haut-Brion 1996.

**Jeu 9 juillet.** Fin du comptage des grappes. L'ensemble des résultats est examiné. La récolte sera sensiblement plus importante que celle de 1997.

Il est donc décidé d'éclaircir plus de la moitié des parcelles. Il s'agit d'obtenir une production de 45 à 50 hl à l'hectare.

**Mercredi 15 juillet.** Journée très chargée. Soixante éclaircisseurs occasionnels sont à pied d'œuvre. Ils vont d'abord effeuiller les ceps, puis laisser entre six et huit grappes par pied selon les consignes de l'encadrement. L'objectif est de produire au maximum un demi-litre par pied.

**Dimanche 19 juillet.** Journée torride et étouffante; 36 degrés à l'ombre.

**Lundi 20 juillet.** Dans la nuit du 19 au 20, des feux de brousaille prennent sur les bas-côtés de la voie ferrée qui passe au milieu des vignes. Les pompiers interviennent. Comme l'an passé, ce sont les étincelles créées par le freinage des trains qui ont mis le feu.

La journée est la soeur jumelle de la veille. Les éclaircisseurs souffrent et trois personnes doivent arrêter pour ne pas subir d'insolation. On aperçoit les premiers grains verts dans les merlots: la couleur verte a viré au bleu nuit. Sur le soir, des orages s'abattent sur la région et apportent 13 mm d'eau à la vigne qui commençait à avoir soif.

**Mardi 21 juillet.** Traitement avec de la bouillie bordelaise contre le mildiou, une maladie redoutée sur les bords de la Gironde.

Cet après-midi, notre documentaliste, Alain Pugnier, se rend aux Archives départementales. Il part à la recherche de la minute du contrat de mariage entre Jean de Pontac et Jeanne de Belion vers 1525. Jean de Pontac fonda Haut-Brion en 1533. Il construisit le château en 1550, qui fut agrandi par un de ses descendants, Arnaud III de Pontac, vers 1655. Les recherches visent à connaître exactement l'assiette de Haut-Brion aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Dans l'acte de partage des héritiers de Pontac, établi en 1763, on a retrouvé la description exacte et le plan du vignoble indiquant précisément les parcelles, leur surface, les cépages et leurs qualités pédoles.

**Mercredi 22 juillet.** Contrôle annuel des stocks par l'un de nos commissaires aux comptes, M<sup>me</sup> Renard. La totalité des stocks est vérifiée intégralement chaque année. Un pensum hélas nécessaire pour le maître de chai.

**Lundi 27 juillet.** La véraison se poursuit. On trouve beaucoup de grains verts, même dans les parcelles les plus tardives.

**Jeu 30 juillet.** Quelques gouttes de pluie et tendance orange.

**Lundi 10 août.** Température toujours caniculaire.

La vigne a besoin d'eau. Ce matin, visite détaillée du vignoble avec Pascal Baraté et José Vigné, son adjoint. La véraison avance assez rondement, avec une bonne homogénéité. Partout apparaissent les signes de sécheresse. En de nombreux endroits, on découvre les raisins grillés. Déjà très limités. Il faut surtout voir l'effet très bénéfique des fortes chaleurs sur la maturité du raisin.

Mardi 11 août. Toujours la canicule: 37 degrés à l'ombre à Haut-Brion. Il y a cependant un peu d'air pour rendre l'atmosphère moins pesante. Mais le ciel se voile un peu. Des orages ne sont pas exclus pour les jours à venir.

Le personnel infirmier est employé seulement le matin à éliminer les revêtements, ces raisins de la deuxième génération qui viennent à maturité bien après les vendanges normales. Le besoin en eau de la vigne apparaît tous les jours davantage. Nous notons aujourd'hui, pour la première fois dans les parcelles de jeune merlot, des grillures sur des feuilles.

Jeu 13 août. Les effets de la sécheresse et de la chaleur commencent vraiment à se faire sentir. Dans les jeunes vignes, beaucoup de feuilles du bas ont séché. Les feuilles ont tendance à se retourner. Seules les vieilles vignes résistent encore assez bien, mais les feuilles du bas commencent à jaunir aussi.

Dans notre périple quotidien, nous rencontrons un des vignerons de La Mission, Michel Palouméra. Il fait très chaud, nous transpirons tous, lui surtout, au soleil, dans cette toute jeune et fragile plantation qu'il désespère à la main avec un sarclé. C'est son avant-dernier jour de travail. Le 15 août, il partira en retraite. « La quille, c'est pour bientôt », dit-il en souriant. Cette boutade, on le sent bien, cache à la fois sa joie et son émoi. Il est heureux de repartir à Castres, son village, un bourg près de Langon. Mais entre le soir et le matin, toute sa vie aura changé. On parle de la petite fête que l'on fera pour lui souhaiter une bonne retraite, lorsque tout le personnel sera de retour, après les vendanges. Demain vendredi, il ne souhaite aucune réunion. Il préfère être seul avec sa femme.

Dimanche 16 août. Beau temps assez frais le matin, 20 degrés à 8 heures. Mais la température monte vite, 26 degrés à midi et 32 à 16 heures.

Mercredi 19 août. Toujours du soleil, toujours des températures très élevées. Pas de pluie.

Dix jours consécutifs avec des températures maximales au-dessus de 30 degrés. C'est très exceptionnel.

Jeu 20 août. Nous avons fait aujourd'hui un tour général du vignoble pour constater l'étendue des dégâts causés par la sécheresse. Ils sont importants, surtout dans les jeunes vignes. A certains endroits, les pieds n'ont pratiquement plus de feuilles et nous envisageons dans les jours prochains de faire tomber les raisins qui ne pourront pas finir de mûrir dans ces conditions. La plante pourra elle-même assurer sa survie.

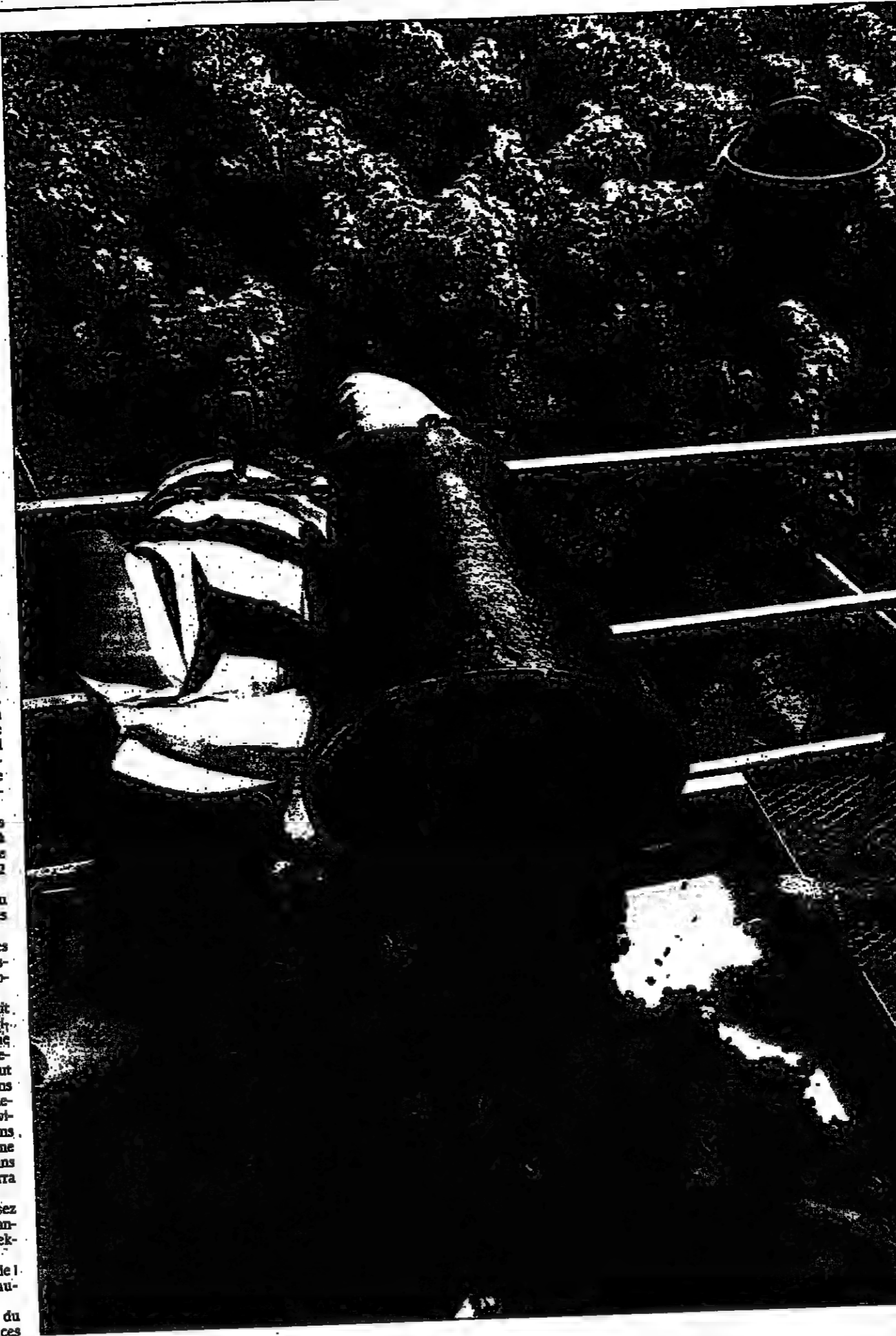
La vieille vigne supporte assez bien la sécheresse. La pluie est annoncée pour le prochain week-end. Souhaitons qu'elle vienne.

Samedi 22 août. Enfin la pluie ! Hier, quelques gouttes et aujourd'hui 6 mm, c'est peu.

Lundi 24 août. La plupart du personnel qui était en vacances est rentré aujourd'hui. Arrivée également des stagiaires qui vont travailler avec nous avant, pendant et après les vendanges. Une de leurs tâches sera les prélèvements réguliers effectués dans les vignes pour connaître l'évolution de la maturité. Les premiers ont lieu aujourd'hui même et sont réalisés en prélevant 300 baies dans chacune des parcelles. Les grappes de raisin sont prélevées sur les deux faces des rangs, sur les grappes d'en haut et sur les grappes d'en bas de celle-ci. Les 300 grappes sont par la suite pesées, pressées, le volume de jus est mesuré et les analyses portent sur la densité du jus qui donne une indication sur la teneur en sucre, sur l'acidité totale, et, pour les vins rouges, sur l'évolution phénolique qui ne commencera que plus tard.

Vendredi 28 août. Nous recevons aujourd'hui Jean-Luc Le Du, un ancien ingénieur qui sa passion du vin a conduit à devenir le sommelier d'un des plus grands restaurants français de New York, le restaurant Daniel. Sa surprise est très grande de voir le sol de Haut-Brion composé presque uniquement de cailloux. Nous y sommes habitués, mais pas les visiteurs.

En 1677 déjà, voici plus de trois cents ans, le philosophe anglais John Locke, qui s'était rendu à Haut-Brion, rapporta son étonnement en ces termes : « Le vin de Pontac tant estimé en Angleterre est produit sur un monticule tourné vers l'ouest dans une région de sable blanc mélangé à un peu de graves, qui laisserait penser que rien ne pourrait pousser. » Un siècle plus tard, un autre éminent visiteur



s'attacha à décrire le sol de Haut-Brion. C'était le représentant des tout jeunes Etats-Unis d'Amérique auprès du roi Louis XVI, Thomas Jefferson, qui visita Haut-Brion le 25 mai 1787. Jefferson note : « Le sol de Haut-Brion que j'ai tout particulièrement examiné consiste en sable dans lequel il y a une quantité presque égale de graviers ronds ou de petites pierres, ainsi qu'un peu de limon. » Quelques années plus tard, il fut le troisième président des Etats-Unis d'Amérique.

La pauvreté de ce sol nous apprend que la vigne doit souffrir à

et août ont été des mois très secs. Tous ces paramètres laissent espérer une bonne récolte.

Nouveaux prélèvements aujourd'hui dans le blanc et qui permettent d'observer une nette progression de la teneur en sucre.

Mardi 1<sup>er</sup> septembre. Il a plu un peu pendant la nuit et, surprise ce matin, les voitures sont couvertes d'une fine pellicule de sable rouge très fin. Les vents du sud ont entraîné avec eux des nuages de poussière - peut-être du Sahara - que la première pluie a précipité avec elle. Un phénomène bien

Château Haut-Brion et Château Haut-Brion blanc; le second Château Haut-Brion, le second vin La Mission Haut-Brion, Château La Tour Haut-Brion et Château Laville Haut-Brion, qui est blanc.

Le personnel peut ainsi apprécier les fruits de son travail. Les gens de Haut-Brion ont le sentiment qu'il font le meilleur vin. Mais ceux de La Mission Haut-Brion ont un avis radicalement opposé. Et, depuis quinze ans que les deux grands domaines ont la même direction, il subsiste un esprit « maison » très fort de chaque côté de la route. La grande qualité de chacun de ces vins en a sûrement bénéficié. Personne ne manque ce moment, où chacun manifeste sa fierté d'avoir participé à l'oeuvre commune.

Mercredi 2 septembre. Une visite du vignoble effectuée ce matin confirme le bon état sanitaire du blanc et la bonne évolution de sa maturité.

Il est tombé cette nuit un peu d'eau. La météo est toujours incertaine pour les jours à venir, mais aujourd'hui, compte tenu de l'état de maturité du raisin, nous ne souhaitons plus tellement d'eau, tout au moins pour les blancs et les merlots.

Lundi 7 septembre. Début des vendanges de blanc. Le petit départ, avant le grand départ du rouge. Les premiers vendangeurs arrivent vers 7 h 30: les lève-tôt bien réveillés. Plus tard, viendront ceux qui ont du mal à ouvrir les yeux. Un pen avant 8 heures, avec les derniers, arrive aussi la pluie

espérée depuis longtemps. Maintenant, on ne la veut plus. Il faut attendre. On ne ramasse pas de raisin sous la pluie. Il doit sécher une heure si le vent se lève, beaucoup plus dans la plupart des cas. La matinée se traîne, il pleut de temps en temps. Plus de pluie. Toute la troupe est convenue à revenir en début d'après-midi.

Il faut avoir vécu ces matins de vendanges, surtout le premier jour: l'excitation, l'impatience se lisent sur les visages. On se soucie peu, à cet instant, de la qualité du millésime; il est essentiel de rentrer la récolte: le paysan engrange, le vigneron vendange.

A 14 heures, le soleil est là, chaud entre les nuages. Pas de pluie.

Les derniers prélèvements de la fin de semaine laissent espérer un « jus » exceptionnel. Les vendangeurs sont à pied d'oeuvre. 14 h 16: le signal est donné. On n'entend que les instructions de ramassage du chef de culture. Personne ne parle, la parole est au sécateur. Peu à peu, les paniers se remplissent. Il faut suivre les consignes, couper les raisins avec soin, retirer les grains altérés, ceux abîmés par les oiseaux - les meilleurs - et ceux séchés par le soleil de l'été. Le raisin s'entasse dans les hottes des porteurs. Sur les remorques où il est apporté, il est à nouveau trié, vérifié grappe après grappe. Il doit être parfait pour le cuvier.

C'est toujours étonnant de voir se déverser le premier raisin de l'année. Comme il est doré ! Ho-

mogène, lourd. Mais la première impression est olfactive. L'odeur de la vendange est partout. Depuis un an, on l'avait oubliée. C'est une odeur qui surprend. Une odeur bien complexe, presque commune aussi. On sent tout à la fois la vigne et le fruit mêlés, le sucre en premier, le bois mouillé, la rafle d'où les grains se détachent, l'odeur du fruit mûr, gras, sucré, un peu de musc, de tilleul. Rentrés le soir à la maison, les vendangeurs sont imprégnés de ces parfums.

Le pressurage commence, le premier moût coule en abondance, brun doré. L'inité le trouve beau, le profane dit qu'il est sale. Enfin, le prélèvement à grande échelle, le seul, le vrai. « Vie, apporte-moi un échantillon », demande le maître de chai. Tout le nécessaire est assemblé, on remplit l'éprouvette, on la fait déborder pour éliminer la mousse, le densimètre y est plongé avec soin et excitation. « Qu'est-ce que tu lis ? Tu te trompes ! Mais si, regarde ! Mes lunettes. Non ! C'est pas possible ! » Personne ne se souvient d'avoir vu cela dans les quarante dernières années. L'éprouvette est bien là, le pied dans le moût répandu sur la table. Pas de cris désordonnés, le moment se savoure; joie intérieure, satisfaction intense. Personne ne parle, quelqu'un se risque: « Que dis-tu ? » Le silence est rompu par l'œnologue sans état d'âme qui égrène au fur et à mesure les résultats précis: « Densité: 1101... correction température: +1,08... densité à 20°: 1103... sucre: 244 grammes par litre... degré probable: 14,4... » Soudain, le maître de chai revient dans la réalité: « Qu'est-ce que je dis ? Je dis que l'on tient un grand truc, bon Dieu ! »

Mercredi 9 septembre. Fin des vendanges des blancs. Nous allons décider de la date des vendanges du rouge. Etat d'avancement de la maturité, état de la récolte, prévisions météo: tout sera pris en compte pour décider du grand jour.

Très bonne teneur en sucre du raisin. Bon niveau d'acidité. Potentiel phénolique important. La maturité n'est pas encore complète. Parfait état sanitaire. Aucune trace de pourriture grise. Le raisin a toute sa praline, cette légère pellicule blanchâtre qui disparaît complètement à la pleine maturité. Le raisin devient alors luisant. Ce n'est le cas nulle part.

Le grand jour est fixé à la semaine prochaine et ce sera mardi 15 septembre.

Samedi 12 septembre. Triste journée. Dès l'aube, le ciel est bas et gris. Les nuages se succèdent, menaçants. Il pleut et il pleuvra. Quelques violentes averses se succèdent dans la journée: 11 mm tombent.

Depuis maintenant six ans, le scénario est le même: un été très sec et chaud, sans pluie ni orage, puis l'eau survient lorsque l'on ne l'attend plus. Des grands millésimes, dont le célèbre 95, auraient été encore meilleurs si le mois de septembre avait été plus sec. Cette année, souhaitons que cette dépression ne dure pas. Deux ou trois jours de pluie, ce n'est pas dramatique à condition que le beau temps revienne. Mais cela suffit pour inquiéter. Le vigneron, le paysan sont par nature inquiets. D'un nuage, du soleil trop chaud, d'une goutte de pluie, d'une tâche sur une feuille, d'une odeur passagère...

Un grand cru est un réel écosystème avec ses propres conditions naturelles - le sous-sol, le sol, le profil du terrain -, son environnement - la proximité d'un bois, de la rivière -, tout ce qui en définitive constitue le terroir.

Aujourd'hui, donc, nous sommes inquiets du temps qu'il fait.

Dimanche 13 septembre. A nouveau temps incertain. L'anticipation qui se rapprochait de l'Espagne vient de repartir vers les Açores, son bercail. Les dépressions ont libre cours pour descendre vers les côtes de France. Grand souci. Mais dans la soirée, le ciel semble se dégager.

Mardi 15 septembre. C'est le grand jour. Une épaisse brume enveloppe toute chose. Il est 8 heures. Un temps d'automne, un vrai temps de vendanges. La cueillette commencera en fin de matinée, après la disparition de la rosée.

Jean-Bernard Delmas

\* Les photographies ont été prises par Rodolphe Escher pour Le Monde, mardi 15 septembre, premier jour de la vendange des rouges.

# Vers un totalitarisme moral

par Francis Martens

**O**n a les talibans qu'on peut. De vivantes Afghanes se voient autoritairement mises en linéaire; le Vatican décide subitement (été 1998) de donner à ses oukases un statut de vérité révélée. Les États-Unis — plus portés sur le spectacle — décident d'offrir au monde un gigantesque procès en sorcellerie. Car, là où Internet innove, comment ne pas être frappé par le sombre classicisme des ingrédients: dénonciation, intimidation, manipulation, sondage du corps des accusés (sang du président, taches sur la robe de la « stagiaire »), appel au châtimement, repentance, exposition des corps en place publique ?

Ce qui filtre, sur la Toile, de l'intimité extorquée en dit long sur le zèle et les méthodes des inquisiteurs. Viol médiatique sous couvert de restauration morale, l'affaire Kenneth Starr — renouée avec quelques valeurs sûres du psychisme humain et du totalitarisme à visage religieux. Certes, l'opprobre porté sur les relations illicites n'est que la toile de fond de l'accusation de perjure, mais c'est

Les Européens auraient tort de regarder de haut cette pénible mise en scène ou de la confier au département des *Curiosa Americana*. Tout abusive qu'elle puisse être, elle risque de coûter son poste à celui que ses compatriotes et beaucoup d'autres considèrent comme « l'homme le plus puissant du monde ». Ensuite, pour grossiers qu'en soient les ressorts, la procédure qui pourrait le destituer en dit long sur la pièce dans laquelle nous-mêmes nous jouons. Dans l'affaire Starr, en effet, le levier médiatique (même manié par une droite vindicative) ne semble tirer sa force que des vigoureuses épousailles du sexuallement et du politiquement correct.

Leurs soubresauts, certes, émaillent l'histoire du monde, et Freud a montré qu'aucune civilisation ne pouvait s'édifier sans répression des pulsions. Mais il y a des dosages. Il reste surprenant que le spectacle volé de quelques caresses semble ici plus dangereux (et plus obscène) qu'un corps d'armée marchant au pas. Autre sujet d'étonnement: l'absence de « vérité », éducativement déplorée

passerait logiquement une société désormais régie par le principe éthico-politique de l'égalité? Neuf mois de péripétie dans les institutions et les paysages de la jeune démocratie américaine lui avaient suffi pour associer concrètement quelques méditations qui restent d'actualité: « *Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, écrit-il, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent* » (II, 2, XII). Or, voici le président, par-delà tout privilège, réduit tout à coup à l'état du plus commun des pécheurs !

Si, à la suite d'Alexis de Tocqueville, nous voulons considérer les États-Unis comme le laboratoire du monde démocratique, l'affaire Starr dérive un message on ne peut plus clair. Avec une précision d'épée, elle atteste que, dans

un univers en crise identitaire et tenté par le vœu intégriste, toute culture peut sécréter du totalitarisme. On aurait tort d'assimiler les dérives conjuguées de la justice, de la presse et du conservatisme américains à des outrances réservées aux seuls punitifs anglo-saxons. A l'heure ambiguë du tout-judiciaire et à celle, désolante du tout-médiatique, on ne saurait être trop vigilant. En novembre 1996, le procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, M. Van Oudenhove, demandait précipitamment la mise en accusation d'un vice-premier ministre devant la Chambre des représentants, cela contre toute jurisprudence, et au risque d'une crise gouvernementale. Les « faits », non vérifiés lors de leur divulgation, se rapportaient à des activités de pédophilie. Après quel-

ques semaines, on s'aperçut que tout ne reposait que sur les déclarations mensongères d'un adulte pour le moins mythomane. Entre-temps, traqué par l'opinion, le ministre avait dû confesser devant les caméras son homosexualité... Le magistrat ne fut pas inquiété... Le totalitarisme moral et la chasse aux sorcières n'ont pour tout manifeste que la peur et la crispation. Quelles que soient les visées des inquisiteurs qui ont organisé la traque du président des États-Unis, l'effarant est qu'ils aient pu la mener, sans procès, jusqu'à la stigmatisation sur un pilori planétaire. Pour ces praticiens de l'orgasme médiatique total, conduits donc par un discret apôtre. Père de nombreux enfants, le pape Paul III (Alessandro Farnese, 1468-1549), aimait le luxe, les arts et le divertissement. Il

s'entoura des plus grands humanistes et publiés, en 1537, la bulle *Sublimis Deus* qui est une véritable anticipation de la déclaration universelle des droits de l'homme. Prêtre austère et rigoureux, cofondateur de l'ordre des Théatins, Paul IV (Giovanni Pietro Carafa, 1476-1559), l'un des successeurs de Paul III, brûla des livres, emprisonna tant et plus et inventa l'Index des ouvrages prohibés. Fils de prédicateur, Kenneth Starr, d'après les médias, lit la Bible tous les matins. On ajoute même qu'il ne boit pas, ne fume pas, ne fume pas.

*Francis Martens est psychologue, président de l'Association des psychologues praticiens d'orientation psychanalytique de Belgique.*

## Version christianisée de l'« autocritique », la tardive « contrition » de Bill Clinton renforce le néototalitarisme de ses adversaires

en usant, depuis quatre ans, de la traque sexuelle que ses poursuivants ont poussé le président à l'erreur. Les affaires de sexe font vendre. Rivalisant avec les pires tabloïds, la presse respectable s'est mise à doubler les limiers officiels et à recréer sans cesse l'événement. Le *New York Times* du 19 août, qui consacre une photo et un article de première à la cravate du président (s'en est-il servi à titre de signal pour faire obstruction à la justice?) n'échappe guère à la règle.

Il faut dire que l'accusé lui-même, enfilé dans l'imaginaire collectif, a tenu consciencieusement son rôle en se débattant comme un voleur de pommes. Version christianisée de l'« autocritique », sa tardive « contrition » renforce le néototalitarisme de ses adversaires. Elle tente, en outre, d'apaiser quelques amis. Porté par une éthique familialiste non exempte de visée prélectorale, le sénateur démocrate du Connecticut Joseph L. Lieberman, dans son discours (le *Monde* du 10 septembre), semble défendre une conception quasi mystique de la fonction présidentielle en laquelle s'incarnerait le partage du Bien et du Mal, ce qui exclut évidemment tout refuge dans la vie privée. En tant qu'« abrégé du peuple américain », qu'il représente « dans sa dignité et sa majesté », le corps du président semble bien appartenir à la Nation. Quoiqu'il en soit, le pépère par le trou de la serrure.

par le sénateur Lieberman, semble se référer aux toilettes de la Maison Blanche plutôt, par exemple, qu'à l'implication de cette dernière (il y a tout juste vingt-cinq ans) dans l'étrouffement sanglant de la démocratie chilienne. L'écheveau socio-politique américain laisse perplexes.

Le protestantisme puritain, tout particulièrement, a soin de replacer chaque jour (lecture de la Bible) l'égalité des enfants de Dieu sous la verticalité du Père, lequel bénit la réussite de la même main qu'il ramène les riches et les puissants à leur juste mesure. S'il peut sembler malaisé de concilier l'ivresse du dollar (« *In God we trust* ») avec les mises en garde du Magnificat (« *Il a privé les puissants de leurs trônes (...), renvoyé les riches les mains vides* »), la contradiction se résout si l'on consent à ce que le retour des « riches » à l'humilité se cantonne à leur vie intime, les autres champs restant arbitrés par la seule réussite. Ce compromis se solda, à moindre coût, par une érosion de la vie privée. L'intimité des égaux ne peut se dérober au regard d'un créateur qui délègue volontiers ses pouvoirs à l'opinion publique.

Alexis de Tocqueville (1805-1859) nous avait déjà prévenus: « *L'empire des journaux doit donc croître à mesure que les hommes s'égalisent* » (De la Démocratie en Amérique, II, 2, VI). Virtuose de la ligne claire, Tocqueville s'était demandé par quelles mutations

## La loi, le juge et le président

par Jean-François Mattéi

**D**ans l'affaire Clinton-Lewinsky devenue l'affaire Clinton-Starr, on ne peut qu'être saisi de la virulence de certaines réactions françaises qui déplacent l'indignation vis-à-vis d'un président qui aurait menti vers un juge qui aurait dit la vérité. La fascination du pouvoir est telle, même dans les démocraties modernes, qu'elle perturbe l'esprit critique dont tout citoyen devrait faire preuve devant une affaire privée qui met à mal le champ politique tout entier.

Ainsi Simone Veil peut-elle qualifier Kenneth Starr d'« horrible personnage », de « voyeur » et d'« obsédé sexuel », jugeant que c'est plutôt lui, et non Monica Lewinsky, qui a fait l'objet d'un harcèlement. De son côté, Martine Aubry affirme que le procureur américain a mis la démocratie en danger parce qu'il a outrepassé la loi: « *Une démocratie se doit de protéger la vie privée* », surtout lorsque nous avons à faire à « *deux personnes adultères et consentantes mutuellement parfaites* ». D'autres, enfin, n'hésitent plus à parler d'inquisition et à voir dans la figure du juge le masque de Torquemada.

Sans prendre la défense d'un procureur qui a peut-être quelque droit à mener l'enquête que la loi lui a confiée, je voudrais m'interroger sur l'état de la démocratie que le rapport Starr mettrait en péril. La déclaration de M<sup>me</sup> Aubry m'y incite d'autant plus que, sans être laessiste, elle se trompe de cible. Ce n'est pas au juge qui a mené une enquête publique, mais au président qui a usé de ses fonctions dans le cadre de sa vie privée, qu'il faut imputer le dépeçage de la démocratie et, plus gravement, l'abandon de la politique. Je rappellerai d'abord que la crudité du rapport Starr, qui indigne les belles âmes plus que les frasques du dernier président, est due au refus de ce dernier de dire la vérité au cours d'une enquête officielle. Si Bill Clinton avait reconnu dès le début la nature

de ses relations avec Monica Lewinsky, qui ne font aujourd'hui de doute pour personne, le juge Starr n'aurait pas été contraint de conduire son enquête, moins dans les alcôves que dans les toilettes de la Maison Blanche, pour aboutir à un rapport que certains qualifient de « véritable obscénité ». Qui donc est obscène et attenté à la démocratie? Le président qui téléphone à un sénateur, une stagiaire à genoux

pour lui témoigner son affection, ou le juge qui consigne ce témoignage dans le cadre de son enquête? On reproche au juge d'avoir poussé trop loin ses investigations. On ne voit pas, cependant, comment un procureur pourrait passer sous silence les témoignages recueillis dès lors qu'ils sont vérifiés. En dehors même de ce que la Maison Blanche continue de nommer « une relation inappropriée » et « une erreur privée », les mensonges publics du président sont avérés à plusieurs reprises. C'est un fait incontestable que M. Clinton a menti d'un bout à l'autre de l'affaire, non seulement à ses compatriotes à la télévision, mais en déposant sous serment au cours de l'action civile comme devant le grand jury. Pour être au-dessus de tout soupçon, un président est-il au-dessus des lois?

Chacun admettra la disproportion entre l'enquête menée sur l'affaire Whitewater et l'enquête menée sur l'affaire Lewinsky, comme la disproportion entre l'affaire Lewinsky et le retentissement mondial donné par les médias. La question de fond n'est pas moins posée. Il ne s'agit

pas de savoir si un président a le droit de protéger sa vie privée, ce que personne ne met en doute. Il s'agit de savoir si un président a le droit de se parjurer et de faire obstruction à la justice. On aura beau tourner et retourner l'affaire en tout sens, en s'indignant de la robe bleue de Monica Lewinsky, ou des précisions managées de Kenneth Starr, le président a menti à la justice en soutenant que ses relations avec la

jeune stagiaire, orales ou autres, n'étaient pas de nature « sexuelle ». Au-delà de l'étalage des documents, la question posée par le Monticorne n'est pas celle de la survie de la démocratie, mais celle de la survie de la politique-elle-même. Car c'est moins le rapport de Kenneth Starr qui la met en danger que la tonitruante de Bill Clinton qui la met à bas.

La Constitution des États-Unis voit non seulement dans son président le chef du pouvoir exécutif, mais encore le symbole du peuple américain. La faute de Bill Clinton n'est pas d'avoir trompé sa femme sous son propre toit, c'est d'avoir eu des relations sexuelles, en tant que président, à deux pas du bureau ovale de la Maison Blanche, ce qui constitue moins un abus de pouvoir à l'égard d'une stagiaire qu'un détournement de pouvoir à l'égard de la politique. Les arguties sur le respect de la vie du président sont aussi inappropriées que ses relations avec Monica Lewinsky. En usant de sa fonction publique pour satisfaire ses désirs privés, le président américain a

accompli la rupture avec cette « vertu » en laquelle Montesquieu voyait le principe de la démocratie. Comme l'a montré le philosophe Louis Althusser, la vertu politique consiste à opérer « une véritable conversion de l'homme privé dans l'homme public », ce qui extrairait cette conséquence: « *si, dans la démocratie, tous les délits privés sont des crimes publics, ce qui justifie les censures [...], c'est que toute la vie privée de l'homme consiste à être un homme public, les lois étant le perpétuel rappel de cette exigence* ». L'affaire Clinton-Lewinsky est emblématique de l'oubli de cette exigence et de la régression qui s'est opérée aujourd'hui dans le champ de la démocratie.

Il faut rappeler en effet aux défenseurs de la vie « privée » du président que, selon la remarque d'Hannah Arendt dans *The Human Condition*, « la privation tient à l'absence des autres », et que ce caractère privatif du privé, que les médias amplifient ad nauseam, tend à occulter complètement le « le monde public ». Dès lors, ce n'est pas le rapport Starr qui est affligeant, c'est le vide politique dont témoignent ceux qui ne jugent cette affaire qu'en termes de morale privée, laquelle n'a rien à faire ici.

Ce qui est en jeu, ce ne sont pas les fantasmagories du président ou ceux du procureur; à l'essentiel bien partagé, c'est la disposition de l'espace public dans le champ symbolique du bureau ovale. Or qui est en cause, dans la publicité accordée à l'affaire Lewinsky où chaque citoyen devient un cybernante et chaque cybernante un voyeur, c'est la défile programmée d'*Homo politicus*, réduit à reconnaître, le pantalon aux chevilles, l'amère victoire d'une vie privée du recours de la loi.

*Jean-François Mattéi est professeur de philosophie à l'université Nice-Sophia Antipolis.*

## Le roi médiatique américain est nu

Suite de la première page

Aujourd'hui, grâce au scandale, il le confirme: y a plus encore que la stabilité des sondages, c'est l'écart croissant entre deux jugements qui est révélateur: l'un sur la personne privée, l'autre sur la personnalité publique. On peut être bon président sans être bon époux. A la différence des éditorialistes, l'opinion américaine ne confond pas morale et politique. Mais il y a plus: pris en flagrant délit de mensonge, voire de parjure, le président était promis à une mort politique certaine, les experts étaient formels. Or, si toutefois il devait survivre à cette épreuve, les sondages ou les urnes obligent ses ennemis (et ses amis) à se contenter d'un blâme, c'est une arme pourtant réputée absolue qui se serait révélée impuissante à l'abattre: c'en serait fini alors de la dictature sans contrôle, depuis une génération, de la « morale de la vérité ». C'est l'empire politique de la vérité littéraire qui permet au fondamentalisme religieux d'un Kenneth Starr, en dépit de son conservatisme, de trouver des relais dans les médias, tout libéraux qu'ils soient, pour s'accomplir, hors de toute idéologie, dans la logique judiciaire. Il s'agit donc moins de politique

partisane que du pouvoir d'une valeur partagée: par-delà les citations politiques, les journalistes sont parvenus, en s'appuyant sur les *lawyers*, à imposer leur éthique professionnelle de la vérité comme fondement de la vie publique, par le détour de la vie privée.

Au sein des élites, ce rapport de forces s'est seulement mis en place à l'époque de Nixon, fort heureusement pour Kennedy. C'est depuis lors que, prenant la vie politique en tenaille, les tribunaux et les médias sont devenus, au fil des scandales, les deux bras armés de la vérité. Aujourd'hui, dans le « *Monicagate* », les journalistes ne veulent voir que la répétition de Watergate, avec un président menacé de destitution, ou bien son prolongement, avec, depuis le scandale fondateur de leur pouvoir, l'institution nouvelle du procureur indépendant.

En fait, plutôt que la suite, l'affaire Lewinsky pourrait bien être la fin de Watergate: c'est un moment de l'histoire politique américaine qui s'achèverait aujourd'hui sous nos yeux. Dans les convulsions de l'actualité, la parenthèse serait en train de se refermer d'un pouvoir presque incontesté des médias, relayés par la justice, qui s'exerce au nom d'une morale de la vérité.

En tout cas, le président a clairement joué son avenir sur ce pari, dans son discours du 17 août: en revendiquant la frontière entre vie privée et vie publique, en choisissant la contre-attaque et non la confession, il entrait dans l'arène de la politique à la morale. Comment s'étonner alors de l'hospitalité des médias? Avec Richard Nixon, les journalistes avaient mesuré l'étendue de leur pouvoir; avec Bill Clinton, ils sont peut-être en train d'en découvrir les limites.

## Avec Richard Nixon, les journalistes avaient mesuré l'étendue de leur pouvoir; avec Bill Clinton, ils sont peut-être en train d'en découvrir les limites

efficace, l'arme de la vérité suppose la croyance; mais faute d'efficacité, c'est en retour la croyance qui devient donneuse. Certes, la vérité reste politiquement importante, et le président n'est pas hors de danger; mais on a pris conscience qu'il n'est plus mortel de mentir. Bref, la politique est ailleurs. Et le roi médiatique est nu.

On comprend mieux pourquoi les médias ont si mal interprété l'opinion publique depuis janvier. Chaque jour, ils annoncent un revirement prochain; chaque jour, ils

inlassable des éditorialistes: ce qui les rend furieux, c'est moins la faute de Bill Clinton que l'indifférence du public. S'ils s'acharment contre le président, c'est qu'ils redoutent leur propre affaiblissement. La rage trahit donc une inquiétude: leur pouvoir, ils le pressentent, risque de s'évaporer au gré des sondages.

Par contraste, l'ambivalence des réactions politiques n'est pas faite pour surprendre: à garder un œil sur les médias, et l'autre sur les sondages, on finit par loucher. On ne s'étonnera donc pas que les répu-

blicains choisissent de se répartir l'indulgence et la sévérité, entre Newt Gingrich et Trent Lott, à moins de les faire alterner, comme Orin Hatch. Plus remarquable, et complexe, est la réaction des démocrates. Ils craignent, il est vrai, de voir ce scandale nuire à leur fortune électorale en novembre. Reste que, contre toute attente, ils semblent plus impitoyables pour le président que ses adversaires politiques. Sans doute certains, comme Dick Gephardt, cherchent-ils à atteindre, derrière le président, le vice-président: c'est qu'ils se placent déjà, contre Al Gore, dans la perspective des primaires de l'élection présidentielle. D'autres, comme Joseph Lieberman, achètent avec leur intrinsèque l'approbation bruyante des éditorialistes, trop heureux qu'on place avec eux la morale au-dessus de la politique.

Au-delà de ces calculs individuels, on peut toutefois se demander, entre deux scénarios, lequel prévaudra d'ici les élections au Congrès. Le premier, plus optimiste, suppose que les démocrates s'attachent à l'illusion médiatique. Certes, à vivre dans le monde clos de Washington, où les carrières politiques et médiatiques se croisent et se confondent, comment ne finiraient-ils pas par prendre la vérité des journalistes pour la vérité, et le sens commun des élites pour le bon sens de la nation? Pourtant, la bonne santé des sondages de popularité et des contributions financières pourrait

dissiper l'illusion: les électeurs ne les jugeront pas sur ce qu'ils sont, mais sur ce qu'ils font. Non pas leur morale, mais sur leur action. Dans ce cas, les démocrates retrouveraient avant l'élection le chemin de la politique, et, en conséquence, de leur électorat. Le scandale n'aurait pas été vain.

La seconde interprétation ne laisse pas d'inquiéter. La dépolitisation de la vie politique pourrait aggraver encore l'absentéisme. Car ce n'est pas l'opinion publique qui vote; déposés, les citoyens, qui attendent de la politique, qu'elle traite des enjeux sociaux majeurs, pourraient renoncer à se rendre aux urnes, abandonnant la majorité à ceux pour qui la morale doit tenir lieu de politique. Dans un pays où il est peine plus d'un tiers de la population devrait participer à l'élection, et surtout parmi les plus riches, la minorité morale passerait ainsi plus lourde encore. Dans ce cas, loin de démentir la logique médiatique, les élections de novembre viendraient la confirmer.

Ronlé de l'histoire: en revenant à leur compte la morale de la vérité, les démocrates auraient contribué à leur défaite en voulant la prévenir. C'en serait fini de la victoire paradoxale de Bill Clinton. Les journalistes n'auraient cessé de lui imputer l'échec de son camp, et la morale serait sauvée, c'est-à-dire leur pouvoir. Mais la démocratie ne s'en porterait pas mieux.

*Eric Fassin*

# Le « non » de Sekou Touré

Il y a quarante ans, le dirigeant guinéen rejetait brutalement le projet de Communauté française voulue par de Gaulle pour les colonies. En visite à Conakry, le général quitta le pays sur un glacial : « Adieu la Guinée ! » L'indépendance fut aussitôt proclamée. Une dictature sanglante était née

**L**e 28 septembre 1958, la Guinée a dit « non ». « Non » à la Communauté des anciennes colonies autour de la France, non au général de Gaulle. En métropole, en Algérie, dans les autres possessions françaises d'Afrique, la nouvelle Constitution proposée par le général est massivement approuvée. Mais les Guinéens n'en veulent pas. Suivant leur dirigeant, Ahmed Sekou Touré, député (à l'Assemblée nationale française) et maire de Conakry, vice-président de l'Afrique-Occidentale française, ils exigent massivement l'indépendance immédiate.

Les résultats du référendum sont impressionnants : plus de 95 % des voix ont rejeté le texte proposé par de Gaulle. Dans le reste de l'Afrique française au sud du Sahara, le « oui » l'emporte dans des proportions généralement inverses. Pour ce territoire d'Afrique occidentale, voisin du Sénégal, à l'agriculture prospère, au sous-sol prometteur, c'est le saut dans l'inconnu. Le général a prévenu les Africains tentés par le « non » : ils accéderont immédiatement à l'indépendance, mais devront se passer de l'aide de la France.

On ne peut attribuer les malheurs qui se sont abattus sur la Guinée après le 28 septembre à cette seule rupture, au départ brutal d'un colonisateur piqué au vif, désertant un pays jusqu'alors soumis à une étroite tutelle économique et politique. La personnalité d'Ahmed Sekou Touré, l'implication de l'Afrique subsaharienne dans la guerre froide, la place du continent dans les échanges internationaux ont tous contribué à plonger ce pays potentiellement pauvre dans une pauvreté abjecte, dont il commence seulement à émerger.

Le « non » de la Guinée marque à la fois la fondation d'un pays et celle du régime le plus sanglant et le plus absurde qu'ait connu l'Afrique francophone. En France, il fut entendu comme une fausse note exotique, mais beaucoup d'Africains en conçurent une certaine fierté — y compris parmi ceux qui avaient voté « oui », en y voyant la manifestation d'une identité africaine enfin affranchie de la tutelle coloniale.

Lorsque le débat constitutionnel s'engage en France, après la prise du pouvoir par de Gaulle en mai 1958, les Africains sont face à deux choix : la nature de leur relation avec la France et celle des Etats dont ils doivent se doter. La plupart des dirigeants africains sont convaincus de l'inevitable de l'indépendance, mais souhaitent pérenniser les liens avec la France, craignant les conséquences d'une rupture brutale.

Ils sont en revanche très divisés sur la question du panafricanisme. Certains, comme le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, souhaitent le maintien des regroupements territoriaux (Afrique-Occidentale française, Afrique-Equatoriale française) au sein d'une fédération associée à la France, afin d'éviter la balkanisation de l'Afrique. Félix



Un document rare : le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny (à gauche) et Ahmed Sekou Touré sur le port de Conakry, en 1960. Le notable, médecin, planteur, et le tribun issu du syndicalisme.

A droite : à Conakry, le 28 septembre 1958, jour du référendum. Plus de 95 % des votants rejettent le texte proposé par la France.



FAOF. Mais tout les oppose : l'ivoirien est un notable, médecin, planteur, qui a acquis sa légitimité en se battant contre le travail forcé imposé par le régime colonial aux Africains, mais s'est parfaitement

intégré aux jeux politiques de la IV<sup>e</sup> République. Sekou Touré est un tribun issu du syndicalisme. Il est encore jeune, environ trente-cinq ans (sa date de naissance n'a jamais été exactement établie, au-

tour de 1920), et n'a pas suivi la filière classique des élites africaines. Son insubordination lui a interdit de poursuivre ses études à l'école William Ponty, près de Dakar, dont sont issus les cadres africains des colonies françaises. Entré en 1940 aux FTT, il adhère à la CGT. En 1947, il est secrétaire général du syndicat en Guinée et anime la grande grève des chemins de fer immortalisée par le romancier et cinéaste Sembène Ousmane dans *Les Bouts de bois du bon Dieu*.

Sa notoriété est assez grande pour que l'administration coloniale l'arrête en 1950 avant de le révoquer en 1951. En 1953, une nouvelle grève finit d'asseoir la réputation nationaliste et militante du jeune homme, qui se dit descendant de Samory Touré, le grand chef de guerre mandingue qui tint tête durant deux décennies aux troupes coloniales françaises.

Depuis 1945, les territoires français d'Afrique subsaharienne se sont débarrassés des plus intolérables des pratiques coloniales : le travail forcé et l'indigénat, cette justice administrative qui privait les Africains de défense et de recours lorsqu'ils comparaissaient devant les autorités. Mais la nature du pouvoir colonial n'a pas fondamentalement changé. L'administration reste toute-puissante, à travers ses relais africains, les chefs de cantons qui sont parfois les bénéficiaires des pouvoirs précoloniaux. En Guinée, c'est le cas dans le Fouta Djallon, où l'aristocratie peule régit sur des paysans misérables, réduits à une condition que rien ne distingue de l'esclavage. Ailleurs, là où les structures politiques africaines étaient collégiales, le colonisateur a inventé des « chefs traditionnels ». Ce sont eux qui prélevaient l'impôt, réquisitionnaient la main-d'œuvre, choisissent les conscrits et, lorsque le droit de vote est accordé (en 1945, les Africains votent dans un collège séparé de celui des colons ; en 1956, on instaure le collège unique), désignent à la population le bon candidat.

Au fil de sa carrière politique, Sekou Touré a fait de la lutte contre la chefferie son fonds de commerce. Dès la fondation du RDA, le syndicaliste participe à la création de sa section guinéenne, le Parti démocratique de Guinée (PDG). La répression anticoloniale mais aussi la réelle popularité de notables africains l'empêchent d'être élu. En 1954, une élection partielle voit sa défaite. Mais la fraude, cautionnée par l'administration, est si manifeste que le prestige de Sekou Touré en ressort renforcé et il est élu député lors des législatives de 1956.

Dès lors, il s'emploie à neutraliser toute opposition interne. Ses militants s'en prennent physiquement à ses adversaires, aux chefs de cantons, à toute personne soupçonnée de complicité avec le pouvoir colonial. Au printemps 1958, une série d'incidents font plusieurs dizaines de morts à Conakry. Et lorsque arrive l'échéance du référendum, la mainmise du « Sily » (l'éléphant en langue soussou, parlée à Conakry) sur la Guinée est totale.

Intégré aux jeux politiques de la IV<sup>e</sup> République. Sekou Touré est un tribun issu du syndicalisme. Il est encore jeune, environ trente-cinq ans (sa date de naissance n'a jamais été exactement établie, au-

Pourtant, Sekou Touré n'a pas définitivement pris le parti du « non ». Il souhaite que la question posée aux Africains soit modifiée et que le texte prévienne l'indépendance dans le cadre d'une association avec la France. Le 25 juillet 1958, le général de Gaulle s'arrête à Conakry pour l'avant-dernière étape d'un périple africain consacré à la défense du « oui ». S'engage alors une incroyable passe d'armes.

Selon Jacques Foccart, conseiller du général pour les affaires africaines, de Gaulle n'a pas été averti du contenu du discours de Sekou Touré. Aussi, lorsque celui-ci s'adresse à la salle surchauffée, le président du conseil français n'entend pas la requête de l'orateur qui réclame une modification du texte : « Nous entendons rester liés à la France. » Il ne retient que les proclamations nationalistes : « Nous ne renonçons pas et ne reconstruisons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance (...), nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage. » Le général de Gaulle improvise alors une réponse vaguement menaçante : « L'indépendance est à la disposition de la Guinée. Elle peut la prendre le 28 septembre en disant « non » et, dans ce cas, je garantis que la métropole n'y fera pas obstacle. Elle en tirera bien sûr des conséquences. »

## Le régime le plus sanglant et le plus absurde qu'ait connu l'Afrique francophone

Dans la soirée, le général de Gaulle refuse d'assister au dîner offert par Sekou Touré, et quitte le pays sur un « Adieu la Guinée ! » sans appel. Dans les semaines qui vont de la visite de De Gaulle au référendum, les autres sections du RDA tentent une conciliation, mais les deux parties restent intransigeantes. Le 28 septembre, le vote a lieu dans le calme, il est massif : 1 130 292 non contre 56 959 oui, exprimés surtout dans le Fouta Djallon. Dix-huit ans plus tard, Ahmed Sekou Touré s'appuiera sur le souvenir de cette timide manifestation d'opposition pour déclencher une féroce répression contre les Penls.

Le 2 octobre 1958, la République de Guinée est proclamée. Inquiet des conséquences d'un brusque retrait français, Sekou Touré tente de trouver une formule conciliant l'indépendance et coopération. Il se heurte au refus catégorique de De Gaulle. Pierre Messmer, dernier gouverneur de l'AOF, fait débarquer à Dakar les enseignants français à destination de Conakry, et envoie un commando récupérer un stock de billets de banque. Tirant les leçons de cette intransigence, Ahmed Sekou Touré se tourne vers l'est, et profite de cette atmosphère de siège pour asseoir un pouvoir qui se fera de plus en plus sanglant au fil des ans. Deux ans plus tard, la Communauté ne sera plus qu'un souvenir et les colonies françaises d'Afrique noire auront acquis leur indépendance.

Thomas Sotrirel

\* Sekou Touré : le héros et le tyran, d'Ibrahim Baba Kake, JA Presse, Paris 1987 ; La Guinée : bilan d'une indépendance, de B. Amellon, Maspéro, Paris, 1964 ; Journal d'une défaite, autour du référendum du 28 septembre 1958 en Afrique noire, d'Ahmadou A. Dicko, L'Harmattan, Paris, 1992 ; L'Afrique noire française : l'heure des indépendances, ouvrage collectif, CNRS éditions, Paris 1992 ; Foccart parle, entretiens avec Philippe Gaillard, Fayard/Jeune Afrique, Paris, 1995 ; Ahmed Sekou Touré, l'homme et son combat anticolonial (1922-1958), de Sidiki Kobélé Keita, Editions de Jean Suret-Canale, Préface SAK, Conakry, 1998.

\* Un site sur Internet : www.guinée.net

## Aujourd'hui, la violence et l'arbitraire en héritage

**E**n apparence, l'héritage d'Ahmed Sekou Touré est insignifiant. La Guinée a tourné le dos au parti unique, à l'économie centralisée. Et, comme les autres pays d'Afrique subsaharienne, elle se soumet, de plus ou moins bonne grâce, à des règles économiques et politiques édictées à Washington ou à Bruxelles, aux antipodes politiques de la rhétorique tiers-mondiste du « Sily national », mort en 1984.

Et pourtant, quatorze ans n'ont pas suffi pour effacer ses traces et son souvenir. En Guinée d'abord, où la vie politique et économique reste profondément marquée par les deux fondements du régime de Sekou Touré : la violence et l'arbitraire. Inaugurée pendant la lutte anticoloniale, l'agression physique des adversaires politiques avait viré à l'élimination systématique pendant les années de dictature. Le

camp Boiro, en plein centre de Conakry, a vu souffrir et mourir des dizaines d'opposants, réels ou supposés, au rythme des « complots » qu'inventait le chef de l'Etat. A sa mort, l'armée a pris le pouvoir sans effusion de sang. Mais de l'élimination du cercle familial de Sekou Touré dans les mois qui suivirent sa disparition à la mutinerie militaire de février 1996, la Guinée a vécu violemment la longue transition qui était censée la mener à la démocratie.

Le pouvoir du général Lansana Conté, mal légitimé par le suffrage universel lors de l'élection tronquée de 1993, reste incertain. D'une part parce que les clivages politiques de la Guinée pluraliste suivent les divisions ethniques. On peut d'ailleurs y voir la conséquence directe de l'hypercritisme du pouvoir de Sekou Touré, qui a joué à fond d'antagonismes dont il était l'instigateur. D'autre part,

tous les partis politiques, au pouvoir comme dans l'opposition, ont régulièrement recours à la violence de rue pour asseoir leur hégémonie, locale ou nationale, avec, bien sûr, un avantage marqué pour le Parti de l'unité populaire du général Conté, qui dispose, outre de ses loubards, de la force publique.

Le premier ministre guinéen, Sydia Touré, résume ainsi l'autre face de l'héritage de Sekou Touré : « Ici, le moindre chef de service dans un ministère se croit plus important que le plus grand chef d'entreprise. »

### BUREAUCRATIE HYPERTROPHIÉE

En vingt-six ans de dictature, le clan de Sekou Touré s'est comporté comme ses collègues kleptocrates du continent. Mais au lieu de pratiquer cette mise en coupe réglée au vu et au su du pays, comme le clan Mobutu au Zaïre, le régime s'est abrité derrière une bureaucratie hy-

pertrouhiée, qui bénéficiait d'une totale impunité et d'un pouvoir qui n'était limité que par son inefficacité et son incompétence. Aujourd'hui encore, les démarches administratives nécessaires à l'exercice d'une activité en Guinée font reculer plus d'un investisseur, qui se sait de plus exposé aux caprices d'un fonctionnaire qui peut le jurer du jour au lendemain indésirable sur le territoire.

Du vivant de Sekou Touré, les jeunes d'Afrique francophone, écoeürés par la complexité de leurs démarches avec l'ancienne métropole, n'ont pas voulu voir ces tares réétablies. Ils écoutaient sur les ondes courtes les envoies anticoloniales du président guinéen et lui gardaient une admiration parfaitement insensible aux terribles récits que diffusaient dans toute la région les centaines de milliers de Guinéens qui avaient fui leur pays. A

l'époque, les plaisants assuraient que, si le scrutin avait été libre, Ahmed Sekou Touré aurait été élu président du Sénégal.

La découverte de la réalité du régime après la mort du dictateur a porté un coup fatal au mythe. Mais cette disparition a provoqué un vide. Quarante ans plus tard, les jeunes africains sont toujours prêts à se tourner vers celui qui peut dire « non » aux anciennes puissances coloniales, qui fait rénaître le mythe des pays pauvres capables de se passer des métropoles alors que celles-ci péiraient sans les matières premières africaines. Né dix ans après Ahmed Sekou Touré, pétri de la même culture « démocratique populaire » et tout aussi dépourvu de scrupules, Laurent-Désiré Kabila est la nouvelle incarnation de ces aspirations.

T. S.

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75241 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. fax : 01-42-17-32-90  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : http://www.lemonde.fr

EDITORIAL

## Le pilori américain

**C'**EST entendu, le Congrès américain est souverain et, en vertu de la séparation des pouvoirs, la Justice ne contestera pas sa décision de rendre publics les enregistrements vidéo du témoignage de Bill Clinton devant le grand jury. Le déballage des relations sexuelles du président de la plus grande puissance mondiale avec Monica Lewinsky continue donc, et la majorité républicaine du Congrès livrera lundi aux Américains un enregistrement vidéo et 2 800 pages de documents contenant des détails que l'on annonce encore plus crus que ceux lus dans le rapport Starr il y a une semaine. Sans doute aussi y a-t-il des précédents. Le témoignage de Ronald Reagan, entendu par un grand jury sur l'affaire de l'irrogance (le financement illégal des antisémites du Nicaragua), a été rendu public par la suite.

Il n'empêche. La nouvelle décision du Congrès est symboliquement encore plus grave que celle de diffuser - sans même l'avoir lu - en temps réel le réquisitoire du procureur Starr. Le président des Etats-Unis fut en effet interrogé à huis clos dans des conditions qui n'ont rien à voir avec une audition contradictoire. Ses avocats ne pouvant s'opposer aux questions de Kenneth Starr, M. Clinton était seul sur le grill, livré à son inquisiteur, confronté à des demandes précises sur sa vie sexuelle, ne pouvant y opposer que sa mauvaise humeur et des réticences qui relèvent, dans un tel contexte, de la légitime défense de son intimité privée. Dans l'actuelle procédure judiciaire française, l'équivalent d'une telle

situation est un interrogatoire de police, et non pas une audition par un juge qui, elle, a lieu en présence de l'avocat, libre de conseiller son client et de l'empêcher de répondre.

Le peuple américain pourra donc, lundi, sur tous les médias du pays voir, sur tous les médias, finasser, mentir, s'énervier, quitter la salle, etc. Cette fois, il ne s'agit plus d'un réquisitoire inquisitorial, mais d'une exécution publique ! Après avoir été mis à nu dans le rapport Starr, M. Clinton, par vidéo interposée, est exposé au pilori moderne que sont les images brutes, livrées ainsi sans commentaire ni précaution.

A la persécution du procureur Starr, la majorité républicaine du Congrès vient donc d'ajouter un déni de droit. M. Clinton non seulement n'est pas encore jugé, mais le principe même d'un procès - d'une mise en accusation - n'est pas encore acquis. Or, déjà, il est condamné, comme tout homme ou toute femme le serait par l'exposition sur la place publique de son intimité et de son âme. Aux Etats-Unis, la droite ne s'embarrasse plus guère des principes qui firent l'honneur de la démocratie américaine, d'ordinaire plus attachée que la nôtre au respect des droits individuels. Toute honte bue, elle en vient même à demander au FBI d'engrèner sur les sources des journalistes, mais seulement quand ils révèlent les frasques extraconjugales des personnalités républicaines !

Désormais, il n'y a plus de mystère : le droit n'est ici que l'apparence d'une offensive politique qui s'acharne, avec méthode, à détruire un homme - et, ce faisant, à miner une démocratie.



LE MÉDIATEUR

**FAUT-IL** réindire de s'en étonner ? La publication du rapport Starr dans le numéro daté 13-14 septembre vaut au *Monde* un abondant courrier. Certains lecteurs ont renvoyé le cahier détachable, refusant de l'ouvrir. Avec des mots stristifs, mais le plus souvent avec véhémence. Ils condamnent le journal, qui a pris l'initiative de traduire et de diffuser ce « mauvais feuilletton pornographique », ce « torchon ». On trouvera ci-dessous quelques-uns de ces réactions, qui méritaient un « Courrier » plus long que d'habitude.

Ne tournons pas autour du pot. Nombre de lecteurs reprochent au *Monde* une logique commerciale, qui l'aurait conduit à faire « un coup médiatique ». Et ils ne manquent pas de rapprocher la publication du rapport Starr d'autres initiatives rédactionnelles sur des sujets « ranceurs », comme l'anniversaire de la mort de Diana ou les confidences de Johnny Hallyday.

Une logique commerciale ? En cette affaire, comme en d'autres, *Le Monde* a cherché à être plus rapide et plus complet que ses confrères. Ayant pris la décision de publier le rapport Starr, il a mis en place un dispositif exceptionnel (quelque vingt-cinq journalistes et traducteurs travaillant toute la nuit). Pour ce numéro, tiré à plus de 646 000 exemplaires, les ventes ont augmenté de 20,8 % à Paris et, selon des chiffres encore provisoires, davantage en province. Parallèlement, la consultation du site Internet du *Monde*, comprenant un « dossier Clinton », a atteint le 14 septembre plus de 156 000 « pages vues », dépassant le score obtenu au lendemain de la victoire française en Coupe du monde de football, le 13 juillet.

En somme, un « coup » journalistique réussi, pour un quotidien qui a, naturellement, le souci de se vendre. La seule question est de savoir si ce n'était qu'un « coup » et si, en publiant le rapport Starr, *Le Monde* a rempli sa mission d'information, rendu service à ses lecteurs, sans renier

## Le monstre de M. Starr

par Robert Solé

ses principes. Pourquoi ce cahier spécial ? Voici la réponse d'Édwy Plenel, directeur de la rédaction :

« *L'ambition* du *Monde*, affirmait l'éditorial de son premier numéro, le 19 décembre 1944, « est d'assurer au lecteur des informations claires, vraies et, dans toute la mesure du possible, rapides, complètes ». En publiant l'essentiel du rapport Starr, dès le lendemain de sa diffusion publique par le Congrès américain, dans un cahier spécial, nous sommes restés fidèles à cet engagement. Aussi scandaleux soit-il, le rapport Starr n'en est pas moins un document historique : parce qu'il peut provoquer une crise politique majeure aux Etats-Unis, entraînant la destitution du président Clinton ; parce qu'il affaiblit d'ores et déjà la suprématie américaine ; parce que son contenu révèle l'état du débat public au cœur d'une des principales démocraties. Prendre la mesure de ces enjeux suppose de pouvoir lire ce rapport. Il fallait que le lecteur y ait accès pour s'en faire juge lui-même, en toute liberté. C'est pourquoi nous l'avons publié comme un document, dissocié des pages d'information proprement dites, accompagné d'un éditorial très critique et suivi de sa première réfutation par les avocats de Bill Clinton. »

Pratiquement, *Le Monde* avait le choix entre trois attitudes : ne citer aucune phrase du rapport Starr, à la manière de Ouess-France, de *La Croix* et de *L'Humanité* ; en donner quelques extraits, comme l'ont fait divers journaux ; ou le publier.

La première formule aurait permis un coup d'éclat (« *Le Monde* ne mange pas de ce pain-là... »). Mais, après avoir consacré des centaines d'articles aux ennemis judiciaires de M. Clinton ces dernières années, le journal pouvait-il faire l'impasse sur l'acte d'accusation, quand le procureur Starr a finalement accotché de ce monstre ? Des lecteurs, peut-être plus nombreux que ceux qui protestent aujourd'hui, auraient reproché à la rédaction d'analyser et de commenter un document inouï, dont elle ne lui aurait pas fourni le contenu. Certains correspondants remarquaient d'ailleurs - et ils ont raison - que *Le Monde* devrait publier plus souvent des

textes « historiques », fussent-ils moins sensationnels, comme le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en février.

La deuxième formule - quelques morceaux choisis - aurait sans doute fait moins de vagues. Mais différait-elle, sur le fond, de celle qui a été adoptée ? Une seule phrase sur les gestes sexuels du président Clinton mériterait les mêmes réactions que tout un document. Quels morceaux choisis, au demeurant ? Les plus scabreux ? Les moins scabreux ? Le « terrorisme de la transparence » et le « fondamentalisme de la vérité » qu'incarne le procureur Starr apparaissent à la lecture de l'ensemble de l'acte d'accusation, ce à quoi aucun lecteur - heureusement ! - n'est tenu.

Telle quelle, la troisième formule - tout publier - était techniquement irréalisable (le rapport fait 445 pages) et, par son côté extrêmement répétitif, de nature à décourager les plus consciencieux. *Le Monde* a donc retenu environ 20 % du document (137 242 caractères, sauf erreur, sur une version anglaise de 653 000), en essayant d'en respecter au maximum la structure et le contenu. Les principaux passages supprimés ont été résumés en italique. Je pense que c'était, pour *Le Monde*, ce jour-là, la meilleure manière - ou la moins mauvaise - d'aborder ce dossier piégé.

Rien n'est simple dans cette affaire sans précédent, qui nous réserve d'autres débats déontologiques, parfaitement justifiés. Si, par malheur, le procureur avait fourni des photos au Congrès, si celui-ci s'était empressé de les diffuser à toute la planète, les aurions-nous publiées ? Non, bien sûr.

La présence, dans le même numéro, d'un éditorial condamnant fermement les méthodes de M. Starr et d'un cahier spécial contenant l'œuvre du même Starr pouvait apparaître comme une incohérence. *Le Monde* aurait sans doute dû s'en expliquer de manière plus explicite : « Voici la contradiction devant laquelle nous nous trouvons, avec la décision que nous avons prise... » Une contradiction peut s'assumer, sans que cela soit du « jésuitisme » ou de la « tarufferie ».

### AU COURRIER DU MONDE

*Le Monde* a-t-il eu raison de publier de larges extraits du rapport du procureur Starr décrivant les relations intimes entre le président Clinton et Monica Lewinsky ? Cette initiative a provoqué de nombreuses réactions. Les quelques lettres publiées aujourd'hui reflètent les

critiques les plus fréquemment exprimées. En revanche, l'éditorial publié le même jour - « L'enfer est américain » - a, semble-t-il, rencontré une large approbation. *Le Monde* est accusé de se contredire et de trahir ses valeurs au nom d'une « logique commerciale ».



#### NOTRE PACTE EST ROMPU

Bien sûr, comme l'indique l'un de vos collaborateurs dans *Le Monde* du 15 septembre, « si l'on ne peut pas lire, on ne peut pas critiquer... » Soit ! Mais n'aurait-il pas été possible de publier deux ou trois passages de quelques lignes dans le quotidien plutôt qu'un supplément spécial ? Vos motivations réelles étaient-elles l'information ou bien, plus simplement, l'envie de « faire un coup » et d'en tirer un profit ? Vraiment, messieurs, au regard de votre intégrité et de vos compétences, je suis déçu. Je suis même furieux. Bien sûr, mes critiques ne vous bouleversent certainement pas outre mesure et vous ne changerez rien à votre politique commerciale, encore moins à votre ligne éditoriale. Mais, désormais, comme je considère rompu le pacte de confiance implicite qui lie un lecteur à un quotidien tel que *Le Monde*, je me tournerai, avec regret, vers vos confrères.

Marc Brignon  
par courrier électronique

#### VOUS PERDEZ LA TÊTE !

Le rapport de Kenneth Starr en ligne, des tombereaux de pages sur cette affaire Clinton, etc. Franchement vous perdez la tête ! On ne lit pas (et en tout cas pas moi) des journaux comme *Le Monde* pour avoir des détails gravelés sur cette affaire, dont tout le monde se fiche en France, d'ailleurs. Alors cet évalage plus que complaisant sur Internet, auquel je dois malheureusement constater que vous participez sans retenue aucune, me dégoûte profondément. (...)

Laurent Gefroy  
par courrier électronique

#### UN COUP DE BLEUES

J'ai acheté *Le Monde* pour la première fois à seize ans, en 1973. Je tenais en main un organe de presse qui était pour moi un plaisir (d'élévation, d'apprentissage et d'exigence) qu'on découvrait parcourent comme un devoir rébarbatif. Aujourd'hui, votre lecture est pour moi un lourd devoir. C'est la fin d'une illusion (...). La parution du réquisitoire de Kenneth Starr génère un sentiment d'indignité et a de quoi précipiter le citoyen dans le blues, ou dans ce que Régis Debray appellerait (à la fin de *L'Humanité*) le statut de mortuaire et de résistante. Un statut d'ouï, il y a cinquante-quatre ans, a surgi *Le Monde*. A quand le sursaut ?

Gilles Kujawski  
Sevrans (Seine-Saint-Denis)

#### EQUILIBRISME MERCANTILE

En publiant le rapport Starr en cahier spécial avec photo à la une, *Le Monde* donne un bel exemple de tarufferie journalistique. Vous publiez un éditorial ouvert pour vous insurger contre cette dérive inquisitoriale complaisamment orchestrée par les médias et dans le même numéro vous livrez au public les morceaux choisis les plus croustillants du rapport ! Vous avez beau jeu de vous retrancher derrière la sacro-sainte nécessité d'informer pour présenter aux lecteurs les parties les plus scandaleuses et excessives du rapport en mettant en avant la nécessité d'éveiller ainsi la conscience de l'opinion publique sur le crépuscule politique moralisateur qui sévit outre-Atlantique. Noble intention !

A qui ferez-vous croire que ce subtil manœuvre d'équilibrisme n'est pas inspiré par des motifs plus mercantiles ? On se donne le beau rôle en prenant la pose de la dénonciation du « nouveau macarthysme » (sic), et dans le même souffle on vend de la copie à grands coups de battage médiatique !

Si vous aviez été rigoureux et cohérent, vous auriez dénoncé cette cristallisation des esprits et vous auriez précisément refusé de vous faire le porte-parole de ces inepties. Cela aurait donné une charge morale beaucoup plus forte à votre dénonciation. (...)

Yves de Lesterville  
Paris

#### EXPLIQUEZ-VOUS !

Non au *peep-show* planétaire du procureur Starr ! Non, surtout, au journal *Le Monde* branché sur les trous de serrure de la Maison Blanche ! Information ? On avait compris de quoi il s'agissait. Votre cahier spécial n'ajoute rien à l'intelligibilité de toute cette affaire. La banalité et la trivialité des faits indiqués ne regardent que ceux qui y ont participé et nous n'avons pas à nous engouffrer avec voracité dans leur intimité. En revanche, c'est l'ampleur et l'exploitation de leur écho qui méritent un maximum d'éclairages et d'analyses, ne serait-ce que pour protéger nos démocraties des dérives qui les menacent. Ainsi, vous devriez expliquer pourquoi vous avez fait ce cahier spécial et quel impact il a eu sur votre chiffre de vente, puisque, en tant que média, vous entrez en synergie avec les forces en action dans cette tempête.

S. Donzel  
Le Villard-de-Lavalans (Isère)

#### MERCI...

Merci d'avoir publié le rapport Starr *in extenso*. Mais je ne le lirai pas car je connais l'essentiel et ne cherche pas de détails sur les pousseuses sexuelles de Clinton. Je le laisse à la disposition de mes petits-enfants à venir dans le coffre à héritage... si toutefois ils ont encore goût à lire du papier imprimé !

Max Bayard  
Saint-Gilles-Croix-de-Vie  
(Vendée)

#### OUI

*Le Monde* a eu raison de publier le rapport. Mieux que tous les commentateurs il montre à quel degré de bassesse peut conduire une certaine forme d'intégrisme mêlée d'obsession sexuelle, camouflée sous les apparences d'une prétendue justice et qui ne relève en fait que du combat politique le plus méprisable. (...)

Nous avons les dirigeants politiques que nous méritons, mais comment la honte ne nous monterait-elle pas au front lorsque leur vie intime est traitée dans la boue quels que soient les mérites de leur action au service de leur pays !

Jean Salles  
Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône)

#### LA TYRANNIE DE LA TRANSPARENCE

La publication des écrits pornographiques de M. Starr, en dépit de l'argumentation alambiquée dont elle a été accompagnée (cachez ce torchon que je ne saurais voir, mais jugez-en plutôt !), procède d'une logique du droit à l'information totale : le lecteur est en droit de savoir quand, comment, jusqu'où, avec quels ustensiles, combien de fois, etc. Manquent le glossaire et quelques-uns de ces croquis dont *Le Monde* aime gratifier ses lecteurs pour illustrer les dangers de la pollution à l'ozone ou localiser quelque lointain conflit oublié. Outre que cette dérive traduit une contagion regrettable de la logique du fait divers, elle participe d'une reconstruction de la hiérarchie des droits qui place le droit à l'information au-dessus de tous les autres (...)

*Le Monde* invente un journalisme d'un type nouveau, à l'abri d'une « déontologie » qui est avant tout celle du tiroir-caisse, en se « positionnant » sur le « créneau » de la presse sérieuse à sensation : beaucoup de sérieux, juste ce qu'il faut de sensationnel. Une sorte de *Voici* pour cadres supérieurs urbains

diplômés à bac + 5. Il fallait y penser.

Philippe Coulangeon  
Bordeaux (Gironde)

#### NI NAÏFS NI FURTIENS

D'après vous, les Américains sur-régissent à cette affaire et les Français seraient sidérés d'apprendre la mise en œuvre d'une éventuelle procédure d'impeachment contre notre président.

M. Clinton ne risque pas d'être engagé dans une telle procédure par sa relation avec M<sup>me</sup> Lewinsky, mais parce qu'il a menti lors de sa déposition au juge et, pire, devant le grand jury. De plus, les preuves indiquent qu'il a aussi tenté d'influencer d'autres témoins pour qu'à leur tour ils mentent (...). S'il avait admis, il y a six mois, avoir eu une « aventure » avec M<sup>me</sup> Lewinsky, il ne se serait pas mis dans cette situation. S'il vous plaît, ne croyez pas que nous sommes si naïfs et si puritains pour condamner notre président à cause d'un tel écart. Penser cela est condescendant et offensant. Mais, lorsqu'un président essaye de subvertir nos principes fondamentaux sur lesquels s'appuie notre système juridique, il est de notre devoir, en tant que nation, de le destituer. Imaginez que le peuple français n'accepterait pas une telle conduite de la part de ses élus ! (...)

Leslie C. Hansen  
Colorado (Etats-Unis)  
par courrier électronique

#### APPRÉCIATIONS NOTRE DROIT

Je voudrais seulement appeler l'attention sur un fait qui, à ma connaissance, n'a pas été souligné dans votre journal ni ailleurs, à savoir que la procédure judiciaire dont est victime le président Clinton ne pourrait en France affecter ni les dirigeants de l'Etat ni aucun citoyen.

En effet, un juge n'a pas le pouvoir de s'immiscer dans la vie privée des gens, sauf si un crime ou un délit a été commis (ce qui n'est pas le cas dans l'affaire Monica Lewinsky).

Aussi pouvons-nous être fiers de nos institutions, qui respectent le droit à l'intimité de la personne humaine, ce qui n'est pas le cas aux Etats-Unis, au nom d'une morale puritaine dépassée.

De plus, chez nous, quelqu'un qui est mis en accusation ne prête pas serment et le fait de mentir n'aggrave pas son cas.

Gino Santucci  
Englhen (Val-d'Oise)

### IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

#### Violents incidents à Grenoble

LA VISITE du général de Gaulle à Grenoble a été marquée par de violents incidents à la suite desquels on déplore la mort d'un jeune militant communiste. C'est au moment où le général achevait son discours, place Mistral, que le service d'ordre du RPF fut prévenu que les deux mille à trois mille contre-manifestants, réunis place Grenette à l'appel du Parti communiste, se portaient vers la place Mistral. Ce faisant, ils manquaient à l'engagement pris lorsque la contre-manifestation fut annoncée : il avait été promis qu'elle ne se rendrait pas vers la kermesse organisée par le RPF. Deux Jeeps du RPF se dirigèrent alors en direction du cortège des contre-manifestants. On entendit quelques coups de feu.

Il y avait un quart d'heure que le général avait terminé son discours et dix minutes qu'il avait quitté la

place lorsque le choc le plus violent se produisit. Il semble que des CRS d'ordre (1 000 hommes, des CIVE, gendarmes et gardiens de la paix), en grande partie réplis, n'eurent pas le temps de s'interposer. C'est à ce moment que la nouvelle se répandit de la mort non loin de là d'un manifestant communiste, frappé d'une balle en pleine poitrine. Cette tragique nouvelle n'était pas faite pour calmer les esprits. Les contre-manifestants s'attaquèrent avec plus d'ardeur aux militants du RPF qui, inférieurs en nombre, durent se réfugier au vieux manège qui leur servait de poste de commandement depuis le matin. Les bagarres durèrent depuis plus d'une heure lorsque le service d'ordre, dont les responsables semblent avoir manqué d'initiative, réussit à rétablir l'ordre et le calme.

(21 septembre 1948.)

#### Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 01-42-25-04-58

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-00-78-30  
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-64-03-78



ENTREPRISES

LE MONDE / DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1998

**PÉTROLE** Le premier pétrolier mondial, Royal Dutch Shell, prépare un plan de restructuration, pour faire face à une conjoncture défavorable. Le groupe ne prévoit pas de redresse-

ment rapide des cours du brut. ● LA FERMETURE de ses quatre sièges sociaux européens, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, est la première manifestation de

ce dispositif. ● DES DÉPRÉCIATIONS d'actifs seront décidées pour tenir compte des répercussions de la crise en Asie, où Royal Dutch Shell est plus engagé que ses concurrents. ● LA

REORGANISATION a aussi pour objet de moderniser les structures et le mode de direction d'une entreprise qui a été beaucoup critiquée par les écologistes et par la presse. ● PRÉ-

SIDENT du groupe depuis juillet, Mark Moody-Stuart espère séduire la communauté financière, faisant preuve d'une plus grande transparence que ses prédécesseurs.

Shell adopte une politique de rigueur pour prévenir les turbulences boursières

Le groupe admet que ses résultats seront affectés par la baisse des cours du brut et par la crise asiatique. Dans le cadre d'un plan de restructuration, le premier pétrolier mondial fermera ses quatre sièges sociaux européens

APRÈS L'« AFFAIRE » Alcatel, qui a vu l'entreprise française perdre plus du tiers de sa valeur boursière à la suite d'une révision de ses prévisions de résultats, l'annonce du plan de restructuration de Shell, vendredi 18 septembre, met en lumière la place prédominante qu'occupe désormais, dans la stratégie des entreprises cotées, leur communication avec les investisseurs. Vendredi à San Francisco, Mark Moody-Stuart, le président du directeur de Royal Dutch Shell,

s'est livré devant ces derniers à une exégèse d'un plan dont le principe avait été annoncé la veille par un communiqué. Un exercice tout en nuance puisque le patron du premier pétrolier mondial a, dans cette allocution, préparé les esprits à une inflexion des résultats 1998 sans détailler ce plan, qui intègre des éléments déjà connus (lire ci-dessous) et dont le reste du dispositif sera dévoilé progressivement. Cette intervention tient lieu à la fois d'avertissement et de gage de

bonne volonté vis-à-vis des marchés, au moment où les grands concurrents de Shell se regroupent. L'avertissement concerne la rentabilité du groupe, plus fortement exposé que d'autres à la crise asiatique. Créée historiquement pour exploiter les gisements indonésiens, Royal Dutch Shell réalise 20 à 30 % de son activité dans la zone asiatique. Il y avait logé une grande partie de ses projets de développement. Les analystes, auxquels M. Moody-

Stuart a présenté des perspectives pessimistes d'évolution des cours du brut, doivent donc s'attendre à des dépréciations d'actifs de la part du géant anglo-néerlandais, et à des bénéfices en baisse.

**RUPTURE AVEC LE PASSÉ**  
Le gage de bonne volonté consiste à démontrer que, face à cette conjoncture et après avoir essuyé de nombreuses critiques des écologistes dans l'affaire de la plate-forme Brent Spar et de la presse à propos de ses liens avec le régime nigérian, Royal Dutch Shell est bien décidé à changer. « L'annonce a balayé les derniers doutes qui existaient sur la volonté de la haute direction de Shell de transformer la bureaucratie inflexible des scandales Brent Spar et Nigeria, coupée de la réalité, en une organisation centrée sur ses clients et son environnement », juge un analyste londonien.

Rien ne souligne autant la volonté de Shell de couper avec son passé impérial que la cession du Shell-Mec Building, l'un des plus impressionnants immeubles de la capitale, qui surplombe le Strand. Il était le symbole des baronnies que le nouveau président, Mark Moody Stuart, grand amateur de voile, entend démanteler. « Le plan consiste à guider un supertanker avec l'agilité d'un voilier de course au grand large », note le Financial Times du 19 septembre.

La City n'a eu de cesse de se plaindre de la lenteur de la restructuration de Shell. L'annonce, en août, de la fusion entre BP et Amoco, donnant naissance au numéro trois mondial, avait accentué la défiance, les investisseurs préférant à l'évidence la nouvelle compagnie anglo-américaine au géant anglo-néerlandais. Aux yeux de la place, les managers de Shell avaient une réputation d'arrogance, imbus de

leur légitimité, tenant systématiquement les analystes à l'écart. Shell aussi fuyait les journalistes, en raison des problèmes au Nigeria et des liens étroits avec la jungle Abacha.

Apparemment plus soucieux, désormais, de transparence, l'état-major de Shell n'est pas au bout de ses peines. « A part l'annonce des fermetures, il n'y a pas grand chose à se mettre sous la dent », tranche John Toalste, analyste chez le courtier spécialisé SGS. « La compagnie ne peut espérer calmer ses critiques avec des ventes d'actifs immobiliers. » L'objectif immédiat, pourtant, est atteint. Le titre Shell n'avait perdu que 5 %, vendredi à la clôture de la Bourse de Londres. Rien à voir avec la chute de 38 % encaissée la veille par Alcatel à Paris.

Anne-Marie Rocco et Marc Roche, à la City

Une réorganisation programmée

LA DISPARITION des sièges sociaux de Shell en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, annoncée jeudi 17 septembre, est, au vu de l'histoire du groupe pétrolier, une petite révolution. « Il s'agit, psychologiquement, de détruire les baronnies qui existaient précédemment », confirme Hugues du Rouret, président du groupe Shell en France. Pendant des décennies, l'entreprise a cultivé une indépendance extrême entre les pays. « Les responsables nationaux étaient, dans notre ancienne organisation, autonomes à 90 % », commentait récemment un cadre dirigeant du groupe.

Cette mesure n'est pas une surprise en soi. Depuis janvier 1998, le groupe a lancé une réorganisation d'envergure, abandonnant ses divisions par pays pour privilégier une direction européenne pour le pétrole. L'existence des sièges nationaux dans le nouvel organisme n'était présentée plus de réelle logique. Le groupe souffrait visiblement de lourdeurs. « Nos services généraux manquaient de

crédibilité : les relations avec le siège étaient difficiles, lentes, trop compliquées », avait déclaré en début d'année Cor Herkströter, à l'époque président du comité des directeurs généraux de Shell, pour justifier la transformation annoncée de l'entreprise. Depuis, l'homme est parti à la retraite, et son successeur depuis juillet, Mark Moody-Stuart, précédemment nommé deux, tient les rênes de ce projet global. La tâche est délicate. Au-delà des changements géographiques, le bouleversement porte sur les méthodes de management. Instauration d'une « culture proche du client », réduction des niveaux hiérarchiques - le groupe a déjà divisé leur nombre par deux -, création de centres de service clients, Shell s'est attaqué à un chantier similaire à celui que BP avait conduit dans les années 90 sous le nom de « projet 1990 ».

Aucun chiffre précis n'a été donné concernant les conséquences sociales d'une telle annonce. Pour les 4 000 personnes des sièges français, allemand, anglais et néer-

landais, « la très large majorité restera dans le groupe », affirme M. du Rouret, qui précise qu'il s'agit de « redéployer ces ressources ».

Laure Belot

Alcatel tente désespérément de regagner la confiance des marchés

LE PRÉSIDENT d'Alcatel, Serge Tchuruk, a tenté, vendredi 18 septembre, de regagner la confiance des marchés après avoir vu jeudi l'action de son groupe dégringoler de plus de 38 %. Un effondrement lié à l'annonce brutale, et tardive selon les investisseurs, de résultats moins bons que prévu en 1998.

Pour tenter d'extraire la vague de défiance, Alcatel a annoncé, vendredi, dans un communiqué, le lancement d'un « programme significatif de rachat de ses propres actions ». M. Tchuruk s'est ensuite rendu à Londres afin de rencontrer des investisseurs. Il a affirmé qu'il « maintenait » pour l'an 2000 son objectif de rentabilité d'un « retour sur chiffre d'affaires de 8 % ». Le patron du groupe français de matériel de télécommunications a démenti avoir tardé dans l'annonce de la révision en baisse des perspectives de résultats et a affirmé qu'il « n'avait rien caché à personne ». Il a également démenti les « folles rumeurs qui circulent sur le marché », notamment celle de sa démission imminente. « Ce n'est pas la fin du monde ! Nous n'avons pas annoncé un désastre ! », a conclu M. Tchuruk, visiblement agacé et incrédule devant le subit revers de fortune de son groupe à la Bourse. En tout cas, M. Tchuruk ne semble pas avoir totalement convaincu puisque l'action Alcatel a encore perdu 2,8 % vendredi à la clôture de la Bourse de Paris.

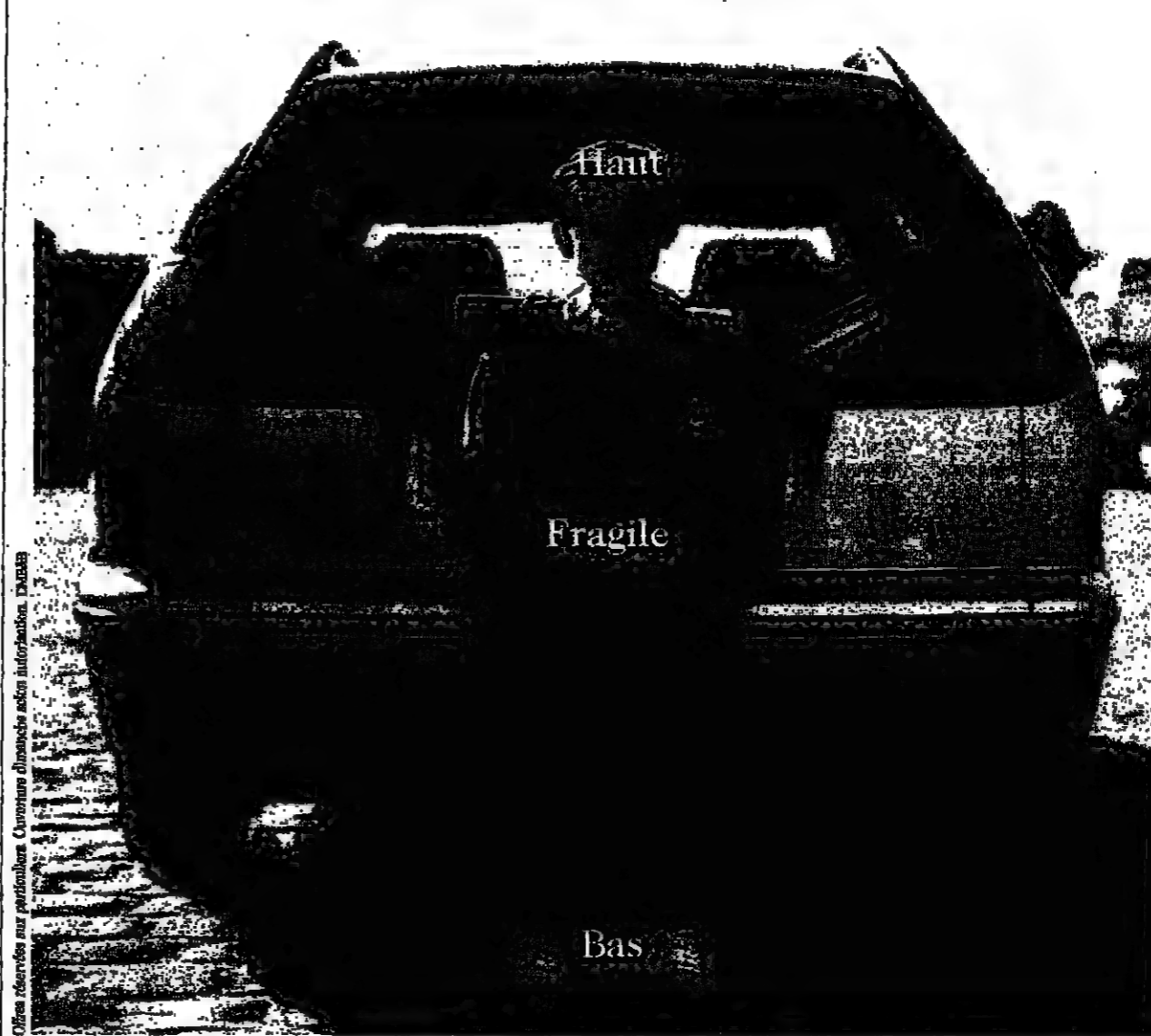
Au-delà d'un problème évident de confiance entre les dirigeants d'Alcatel et les investisseurs, le groupe français va aussi devoir faire face à la colère et aux actions judiciaires des actionnaires de DSC Communications, l'entreprise américaine acquise pour 4,4 milliards de dollars (25 milliards de francs) au début du mois de septembre et payée en actions Alcatel. La chute de 50 % du titre en deux semaines dévalorise fortement la rémunération des actionnaires de DSC et devrait provo-

quer une enquête des autorités boursières américaines. Comme à son habitude, la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme américain des marchés, s'est refusé à confirmer ou démentir l'ouverture d'une enquête.

**PROCÉDURES JUDICIAIRES**  
En tout cas, des actionnaires de DSC ont entamé dès vendredi des procédures judiciaires contre Alcatel. Une première plainte a été déposée par certains d'entre eux représentés par Wolf Popper, cabinet spécialisé dans la défense en justice des actionnaires. Elle dénonce « l'appréciation artificielle des actions Alcatel par une information erronée et l'absence de transparence sur l'impact du rachat et l'annulation de commandes » d'entreprises européennes, russes et asiatiques. La deuxième plainte, déposée par des actionnaires représentés par le cabinet d'avocats Abbey, Garty et Squitieri, porte également « sur une appréciation artificielle du titre par la publication d'une série d'informations fausses ou tronquées » par voie de presse et qui cachait « la véritable situation financière du groupe et ses résultats d'exploitation ».

Le cabinet Wolf Popper estime implicitement que, au moment du rachat, le groupe Alcatel connaissait certainement l'état de sa situation comptable et de son compte d'exploitation. Dès lors, le prix proposé pour les actions DSC aurait été très différent de la parité retenue puisque le groupe français n'aurait pas été valorisé au même prix. Pour Alcatel, ces accusations sont sans fondement et, au moment de la transaction, il n'y avait pas « de signe tangible de ralentissement » des commandes. Enfin, la Commission des opérations de Bourse (COB), à Paris, a annoncé vendredi qu'elle allait étudier les transactions sur le titre Alcatel, notamment dès mercredi, à la veille de l'annonce du groupe sur ses difficultés.

LES ATTENTIONS FIAT



**PUNTO CULT AVEC AIRBAG À PARTIR DE 48 900 F<sup>(1)</sup>**  
Airbag Fiat® conducteur, antivol Fiat Code, pneus larges, autoradio RDS à façade amovible avec 4 haut-parleurs, compte-tours, coloris et revêtements exclusifs.

**BRAVO SX AVEC AIRBAG ET ABS À PARTIR DE 76 100 F<sup>(2)</sup>**  
Airbag Fiat® conducteur et freinage ABS, direction assistée, coque à déformation programmée et antivol Fiat Code. Bravo SX avec Airbag Fiat® conducteur et ABS à partir de 80 300 F<sup>(2)</sup>

**MAREA AVEC AIRBAG ET ABS À PARTIR DE 93 900 F<sup>(2)</sup>**  
Airbag Fiat® conducteur et freinage ABS, direction assistée, coque à déformation programmée, antivol Fiat Code et climatisation. Marea Weekend avec Airbag Fiat® conducteur et ABS à partir de 98 900 F<sup>(2)</sup>



**AIRBAG ET ABS À PRIX TRÈS PROTÉGÉS. PORTES OUVERTES LES 19 & 20 SEPTEMBRE.**

LA PASSION NOUS ANIME. FIAT

(1) Prix de vente conseillé hors taxes. (2) Prix de vente conseillé hors taxes. Les prix de vente peuvent varier en fonction des options choisies. Les prix de vente sont exprimés en francs. Les prix de vente sont exprimés en francs. Les prix de vente sont exprimés en francs.

PLACEMENTS

LE MONDE / DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1998

Quelle stratégie adopter dans un marché boursier chahuté ?

Les professionnels recommandent aux épargnants de ne pas céder à la panique. Ils rappellent que les investissements ne doivent pas être réalisés dans une optique à court terme et que la chute des cours permet de bénéficier de prix d'achat intéressants

« NE PAS regarder les cours tous les jours ! » C'est le premier conseil que donne aux investisseurs Dominique Sabassier, responsable de la gestion actions à Banques Populaires Asset Management, quand la Bourse traverse des zones de fortes turbulences. A voir la corrélation manifeste entre l'évolution de l'indice CAC 40 et la diffusion des journaux financiers, la recommandation est suivie d'effet. Quand la Bourse de Paris ne va pas, la presse financière ne se porte pas très bien !

« La « politique de l'outuche » se fait-elle la meilleure martingale pour affronter des temps adverses ? La plus grande tentation – et la pire erreur – est de céder à la panique. En Bourse plus qu'ailleurs, la peur est mauvais conseiller. « Il faut rester calme et rationnel », conseille le directeur général d'une société de Bourse. Jean-Charles Mériaux, responsable de la gestion actions françaises à la Compagnie Financière Edmond-de-Rothschild, préconise de « ne jamais intervenir dans les moments de panique du marché ». « C'est là qu'on fait des bêtises », dit-il.

Ce n'est pas parce que le marché des actions dévisse qu'il faut se séparer de ses titres. Au contraire. « Au cours des dix dernières années, tous ceux qui ont vendu quand la Bourse de Paris baissait ont perdu de l'argent », remarque Dominique Sabassier. Mais il ajoute : « Je ne dis pas qu'il ne faut jamais vendre ! » Quand on a placé de l'argent en Bourse et que l'on compte dessus pour acheter un appartement ou une maison d'ici six mois, on ne peut pas se permettre de vendre de gros risques. Dès que les premiers craquements se font entendre, il faut mettre son capital écorné à l'abri et vendre ses titres. Si on a emprunté pour acheter des actions, on ne peut non plus se permettre d'être téméraire.

En revanche, si on est venu en Bourse pour dix ou quinze ans, il faut faire le dos rond dans les phases de baisse. « La Bourse n'est pas faite pour spéculer sur trois mois », constate le responsable de la gestion actions d'une compagnie d'assurances. « On investit sur le long terme pour se construire un patrimoine et pour le protéger. » Faisant allusion à la situation actuelle des marchés financiers, le responsable de la gestion actions

d'une société de Bourse estime qu'« il n'y a que dans le cas d'une récession mondiale en 1999 qu'il faudrait vendre ». Il précise aussitôt que « c'est une hypothèse qu'il exclut totalement ».

« Il faut prendre des positions sur des sociétés importantes qui possèdent une grande maturité managériale et qui intègrent les phénomènes de modification de l'environnement »

Gilles du Fretoy, président de HGF Finance, pose une règle identique. « Quand on est investi, il ne faut pas bouger s'il n'y a pas de risque systémique », affirme-t-il. « Si la baisse est provoquée par un risque systémique et si le marché doit baisser de 50 %, il faut se dépêcher de prendre la sortie le plus vite possible. » S'il est déconseillé de vendre quand la Bourse baisse, est-il recommandé d'acheter ? La réponse est unanime. De l'avis général, les périodes de baisse doivent être mises à profit – quand on a des disponibilités – pour « entrer » sur le marché des actions ou pour compléter ses positions.

« Il vaut mieux acheter quand la Bourse baisse que quand la Bourse monte », fait remarquer Jean-Luc Allain, responsable de la gestion actions à la société de Bourse Baccot-Allain. « Les périodes de baisse permettent de réaliser de bonnes affaires à bon compte », renchérit Stéphane Cosaletti, directeur des études économiques à la banque NSM.

C'est l'occasion d'acheter de belles valeurs à des « prix de braderie » – pour reprendre l'expression de Brigitte Pascaud, gestionnaire actions chez Finaigest. C'est un avis que partage le responsable

de la gestion actions d'une grande banque. A son avis, « c'est le moment de commencer à acheter pour quelqu'un qui n'a pas d'actions, qui veut se constituer un portefeuille et qui a le temps devant lui ».

Quand on a un portefeuille d'actions, on peut mettre en œuvre une pratique « classique ». Elle consiste à acheter moins cher – puisque les cours ont baissé – des titres d'une société dont on possède déjà des actions. Ce qui permet de réduire le prix de revient de l'ensemble des titres de la même société. La manœuvre s'appelle une « moyenne à la baisse ». Quand la Bourse repartira, les plus-values seront plus proches !

Quand on n'a pas de disponibilités, rien n'interdit de procéder à des remaniements de portefeuille. Autrement dit d'effectuer des « arbitrages ». Lesquels ? « Si vous redoutez les effets de la crise asiatique, il faut vendre les valeurs de luxe comme LVMH, Clarins ou Hermès », explique Christian Cambier, président de Prégest. « Si vous craignez une dépression déflationniste généralisée, il faut vous séparer des valeurs liées aux matières premières comme Usinor, Pechiney, Eramet ou Metalurop. Si vous pensez que les prix du pétrole vont baisser, il faut vendre les titres des compagnies pétrolières et des services pétroliers comme Géophysique, Schlumberger et Cofepet. »

Dans le contexte actuel, Brigitte Pascaud conseille de se séparer des « titres très sensibles aux événements internationaux en Asie, en Russie et en Amérique latine, pour se remettre sur des valeurs plus défensives ». Elle recommande des « sociétés de grande qualité ». Elle

cite Carrefour, Promods, France Télécom et L'Oréal. « Il vaut mieux être sur ces valeurs-là que sur des valeurs financières ou des valeurs cycliques », conclut-elle. Stéphane Cosaletti dresse un constat identique. Il propose de « sous-ponderer les secteurs cycliques, les biens d'équipement, l'énergie et les valeurs financières ». En revanche, il recommande de s'intéresser aux biens de consommation, aux services publics et à la santé. Jean-Luc Allain préfère les marchés eu-

ropéens. « C'est là que le cycle économique a de la force et de la durée devant lui », souligne-t-il.

De son côté, le responsable de la gestion actions d'une société de Bourse préconise de « chercher la visibilité dans la crise boursière ». A son avis, « il faut prendre des positions sur des sociétés importantes qui possèdent une grande maturité managériale et qui intègrent les phénomènes de modification de l'environnement ». Carrefour lui paraît correspondre au portrait-robot. « Il y a un certain nombre d'activités sur lesquelles on peut créer une stratégie de portefeuille quand la visibilité se réduit », estime Emmanuel Soupre, directeur adjoint de NSM Gestion.

Gilles du Fretoy, lui, donne la préférence – quand le temps se gâte – « aux sociétés leaders sur leurs marchés et bien gérées ». « En cas de ralentissement de l'activité

économique, elles vont être capables de s'adapter », dit-il. Les grandes valeurs présentent un autre intérêt. « Il faut acheter des grandes valeurs liquides parce que, dans les périodes de baisse brutale, les marchés sont très techniques », explique Didier Le Méneust, directeur général de la Financière de l'Échiquier. Et il poursuit : « Dans ces moments-là, les marchés ne s'in-

teressent qu'à la liquidité. Ils ne s'intéressent pas à l'histoire des entreprises. Les grandes valeurs liquides sont les premières qui vont être repérées par les intervenants. »

Ce n'est pas parce que les soldes sont intéressants qu'il faut se ruiner... « Je ne rachèterai pas massivement parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes », affirme Dominique Sabassier à propos de la crise larvée dans laquelle se complait la Bourse de Paris depuis la fin du mois de juillet.

Les périodes de baisse fournissent une excellente occasion de revoir et corriger un portefeuille. « C'est le moment de se poser la question de savoir si on « croit » ou non aux entreprises dont on détient des titres et de se demander si leur stratégie paraît cohérente ou non », explique Emmanuel Soupre. En ce qui le concerne, le directeur général d'une société de Bourse conseille de procéder à un examen de conscience. « Chacun a son degré d'aversion au risque, constate-t-il. Il faut avoir un portefeuille en adéquation avec le degré de risque que l'on est prêt à prendre. » Si l'environnement change, il faut en tenir compte. « Quand les données macro-économiques se modifient, il faut regarder son portefeuille d'actions d'un autre oeil », remarque Hugues Riché, directeur général de la Banque du Louvre.

Si la lecture quotidienne de la cote des valeurs n'est pas indispensable par temps de crise boursière, un suivi attentif de l'architecture globale de son portefeuille d'actions est vivement recommandé.

Michel Turin

Le sang-froid des petits porteurs

« Quand les particuliers commencent à vendre, le retournement est proche ! » Le propos tenu par le responsable de la gestion actions d'une société de Bourse a perdu de sa vélocité. Il y a quelques années les petits porteurs avaient la fâcheuse habitude de vendre leurs titres au plus mauvais moment. Quand le marché des actions piquait du nez, ils prenaient peur et vidaient leurs portefeuilles. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les épargnants font aujourd'hui preuve d'un sang-froid accru. Aux Etats-Unis, ils n'ont, au cours des dernières semaines, à aucun moment, cédé à la panique. Le violent décrochage de la Bourse de New York le mardi 31 août (le Dow Jones avait perdu 6,37 % et subi la deuxième plus forte baisse de son histoire en « points ») a été provoqué par les ventes massives des fonds d'investissement et des caisses de retraite. Mais les particuliers ne leur ont pas emboîté le pas. En France, les épargnants ont également gardé leur calme au cours des semaines agitées que la Bourse de Paris a vécues depuis le début du mois de juillet.

« C'est là que le cycle économique a de la force et de la durée devant lui », souligne-t-il. De son côté, le responsable de la gestion actions d'une société de Bourse préconise de « chercher la visibilité dans la crise boursière ». A son avis, « il faut prendre des positions sur des sociétés importantes qui possèdent une grande maturité managériale et qui intègrent les

phénomènes de modification de l'environnement ». Carrefour lui paraît correspondre au portrait-robot. « Il y a un certain nombre d'activités sur lesquelles on peut créer une stratégie de portefeuille quand la visibilité se réduit », estime Emmanuel Soupre, directeur adjoint de NSM Gestion. Gilles du Fretoy, lui, donne la préférence – quand le temps se gâte – « aux sociétés leaders sur leurs marchés et bien gérées ». « En cas de ralentissement de l'activité

La fiscalité de l'assurance-vie connaît de nouvelles modifications

ANNONCÉ le 22 juillet par le ministre de l'économie et des finances, le plafonnement de l'exonération des droits de mutation sur les contrats d'assurance-vie a été confirmé en conseil des ministres le 9 septembre.

Cette nouvelle modification a pour effet de réduire la déduction fiscale de l'assurance-vie. « C'est fini, les épargnants ne croient plus en l'assurance-vie » : le propos amer de cet assureur est sans doute exagéré. Il traduit néanmoins l'inquiétude et la colère des professionnels face au nouveau changement de régime fiscal de l'assurance-vie, à savoir la suppression de l'exonération des droits de mutation pour les contrats dont le montant de primes, au moment du décès du souscripteur, dépasse 1 million de francs ou représente plus de 30 % de l'actif successoral.

Annancée dès le mois de juillet lors de la présentation des orientations fiscales pour la loi de finances pour 1999 à la suite du rapport de Didier Migaud et de celui du 16 conseil des impôts, cette modification fiscale n'est pourtant pas vraiment une surprise. Déjà sérieusement agitée en juin 1996 sous le gouvernement d'Alain Juppé (rapport de la Martinière), la menace d'une suppression partielle de l'exo-

nération des droits de succession dont bénéficiaient jusqu'à maintenant l'assurance-vie planait en effet depuis longtemps.

Seulement, pour les assureurs, c'en est trop. D'autant que, contrairement à ce que certains avaient pu espérer, cette mesure, si elle n'est pas modifiée lors de sa discussion au Parlement, sera rétroactive. Telle qu'elle s'annonce, elle porte en effet sur des versements déjà effectués. « Il s'agit là d'une atteinte au principe de légitime confiance en la crédibilité de l'Etat », s'insurge François Perrin-Pelletier, président du Gai-pare (groupe Allianz, qui regroupe 70 000 adhérents), qui affirme être prêt à saisir sur ce thème la Cour de justice de Luxembourg. « Qui nous dit que, à la prochaine loi de finances, les seuils ne seront pas abaissés et qu'un jour tous les contrats d'assurance-vie ne seront pas taxés au titre des droits de succession ? », poursuit le président de l'Association d'épargnants, qui, à l'instar de Gérard Athias, son homologue de l'Afer (Association française d'épargne et de retraite, qui compte plus de 500 000 adhérents), semble fermement décidé à ne pas baisser les bras.

Il est vrai qu'assurés et assureurs ont de quoi être échaudés. En moins de trois ans, les avantages

fiscaux de l'assurance-vie se sont réduits comme peau de chagrin. La déduction qui accompagnait le versement des primes n'existe plus, les revenus sont désormais taxés à la sortie au-delà d'un certain seuil, la mutation, elle ne sera bientôt pour nombre de contractants qu'un heureux souvenir... « Longtemps l'assurance-vie a été synonyme pour l'épargnant de sécurité et de simplicité », estime Pierre de Villeneuve, directeur général de Carifit. Aujourd'hui, nos clients sont désorientés face à un produit dont la fiscalité ne cesse de changer et dont le fonctionnement devient de plus en plus complexe. »

Résultat, les épargnants se méfient et, après l'avoir plébiscité (l'assurance-vie constitue aujourd'hui le quart du patrimoine financier des ménages français et représente plus de 3 000 milliards de francs d'encours), ils tendent à se détourner de ce placement. A la suite de l'entrée en vigueur au début de l'année de la nouvelle taxe de 7,5 %, les cotisations ont ainsi chuté de plus de 20 % au premier trimestre 1998.

Par ailleurs, même si l'assurance-vie n'est plus l'éldorado fiscal qui dans les années 80 emmagasinait des progressions annuelles de plus de 20 % (le marché affichait cependant encore plus de 500 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1997, soit une hausse de 8 %), cette forme d'épargne conserve toujours de nombreux atouts. La multiplication des contrats multisupports (30 % de la collecte nouvelle en 1997) et la mise en place récente des contrats dits « DSK », investis à hauteur de 50 % au moins en actions françaises dont 5 % en titres risqués, font notamment de l'assurance-vie un support d'investissement de long terme à la fois sûr, de plus en plus diversifié et dynamique, accessible à un grand nombre de particuliers.

D'autant, on l'oublie trop

souvent, que les nouvelles dispositions fiscales ne touchent que les gros contrats. En ce qui concerne la taxation à la sortie de 7,5 %, certaines projections montrent que, dans l'hypothèse d'une rémunération annuelle de 5 % (le rendement moyen était de 5,9 % en 1997), il faut verser 63 000 francs par an sur son contrat pour atteindre le seuil des 30 000 francs de revenus à partir duquel la taxation de 7,5 % s'applique. Or, des études statistiques menées sur ce sujet, il ressort clairement que les montants de primes annuelles tombent en moyenne autour de 20 000 à 25 000 francs. Ainsi, en 1996, 33 % des contrats ont collecté moins de 20 000 francs, et 20 % entre 20 000 et 50 000 francs.

INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Les primes supérieures à 500 000 francs (2,4 % du nombre total des contrats) ont représenté à elles seules en 1996 plus de 26 % de la collecte, contre 2,5 % pour celles inférieures à 20 000 francs... On comprend mieux la montée au créneau des assureurs qui depuis ont été multipliés les actions et ne désespèrent pas d'obtenir partiellement gain de cause lors du prochain débat parlementaire, où le projet pourrait être affiné, sinon modifié. Pour le moment, la seule touche qu'envoie Bercy ne va pas dans le sens souhaité par les assureurs. Le ministère des finances serait prêt à modifier une des deux conditions d'exonération des droits de succession des contrats d'assurance-vie, à savoir que les sommes placées sur les contrats soient inférieures à 30 % de l'actif successoral. Cette disposition constituait une inégalité de traitement entre les contribuables. Elle favorisait ceux qui disposaient d'un patrimoine important.

Laurence Delain

DÉPÊCHES

■ IMMOBILIER : selon l'Association française des banques (AFB), les marges des établissements financiers sur les prêts immobiliers ont encore fondu au cours des douze derniers mois : de 0,39 point en moyenne. Les taux de crédits proposés ont en effet baissé plus rapidement que les taux d'intérêt des marchés à court et à long terme.

■ Avec un total de 3 241 maisons neuves, les ventes au deuxième trimestre sont en hausse de 21 % par rapport à la même période de l'année dernière, selon les statistiques du ministère de l'équipement. Les plus fortes progressions se situent en Midi-Pyrénées (+65,5 %) et dans les pays de la Loire (+27,3 %). A l'inverse, l'Ile-de-France s'inscrit en recul de 16 %.

Les derniers grands changements fiscaux

● Septembre 1996 : suppression définitive de la réduction d'impôt, qui équivaut à 25 % des sommes versées dans la limite de 4 000 francs, par foyer fiscal, plus 1 000 francs par enfant à charge. Seuls les contrats d'épargne handicap et de rente-survie, ainsi que certains contrats à primes périodiques souscrits avant le 5 septembre 1996 assortis de frais d'acquisition ou ne comportant pas de versements de rachat pendant au moins deux ans continuent de bénéficier de cette réduction.

● Janvier 1998 : entrée en application de la nouvelle taxe de 7,5 % désormais prélevée à l'échéance du contrat pour tous les versements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier dès lors que les revenus générés dépassent un seuil de 30 000 francs pour une personne seule et de 60 000 francs pour un couple. Seuls les contrats « DSK »

échappent à cette nouvelle imposition (ainsi que les PEP-assurance). Par ailleurs, à l'instar des autres produits d'épargne, les revenus de l'assurance-vie sont soumis au nouveau taux de prélèvements sociaux de 10 %, ponctionnés chaque année sur les rendements pour contrats en francs, et à la sortie pour les multisupports.

● Septembre 1998 : annonce de la suppression de l'exonération des droits de mutation pour les contrats dont le montant de primes excède, au moment du décès du souscripteur, un million de francs et 30 % du patrimoine successoral. Cette mesure complète celle du 20 novembre 1991, plafonnant, pour les souscripteurs âgés de plus de soixante-dix ans, à 200 000 francs le montant des primes pouvant échapper aux droits de succession.

“GRAND JURY”  
RTL-Le Monde-ICI

NICOLAS SARKOZY

ANIMÉ PAR OLIVIER MAZEROLLE  
AVEC PATRICK JARRAU (LE MONDE) ET PIERRE-LUC SÉGUILLON (ICI)

DIMANCHE 18 H 30 RTL

5000 من الإهل

Le scepticisme s'installe à la Bourse de Paris

LA BAISSE s'est poursuivie cette semaine sur le marché parisien. En cinq séances, l'indice CAC 40 a reculé de 3,16 %.

Le scepticisme s'installe à la Bourse de Paris. Le CAC 40 a reculé de 3,16 % en cinq séances.

entraînées par l'effondrement du titre du groupe de télécommunications. Les actions d'Alcatel ont été, elles aussi, réservées à la baisse en cours de séance.

Le déconvenue sur le titre Alcatel a renforcé le sentiment du marché que les entreprises ne seraient pas en mesure de dégager les bénéfices prévus jusqu'à présent.

Le déconvenue sur le titre Alcatel a renforcé le sentiment du marché que les entreprises ne seraient pas en mesure de dégager les bénéfices prévus jusqu'à présent.

Après son plongeon de la veille, le titre Alcatel s'est replié de 2,80 %.

Joël Morio

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Cofedip, Elf Aquitaine, etc.

PRODUITS DE BASE

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Air Liquide, CFF, etc.

CONSTRUCTION

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Bouygues, Cimatis Français, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Alcatel, Bull, Carbone Lorrain, etc.

AUTOMOBILE

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Bertrand Faure, Eclat, etc.

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes BIC, Carrefour, etc.

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Bongrain, Danone, etc.

AUTRES SERVICES

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Accor, Alcatel, etc.

IMMOBILIER

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes BNP, C.F.C., etc.

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

Table with 2 columns: Ticker, Change. Includes Bourse Techno, Ceres, etc.

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 11 septembre

Performance moyenne sur 1 an : 14,76 %, sur 5 ans : 79,32 %

Large table listing SICAV performance data with columns for Libelle, Organisme promoteur, Rang, Valeur liquid.

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 12,51 %, sur 5 ans : 89,42 %

Table listing European actions performance data.

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : -12,38 %, sur 5 ans : 79,44 %

Table listing American actions performance data.

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : -43,71 %, sur 5 ans : -45,28 %

Table listing Asian-Pacific actions performance data.

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : -8,19 %, sur 5 ans : 40,68 %

Table listing international SICAV performance data.

Forte chute du rendement des sicav actions françaises

ÉTÉ SANGLANTE pour les sicav investies en actions françaises.

Autre part, Castorama représente désormais 7,5 % du portefeuille de fonds en raison du caractère spéculatif du titre.

Dependant, des produits absents jusqu'à présent des premières places de notre classement sont parvenus à tirer leur épingle du jeu.

Après cet été météoriel, les gérants restent très prudents sur l'évolution des actions françaises dans les prochains mois.

Jo. M.

Boursier chahuté?

Vertical text on the left margin, possibly a sidebar or advertisement.

# Les marchés s'inquiètent du ralentissement de la croissance

## Le président de la Réserve fédérale américaine a exclu une baisse concertée des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe. Les rendements des emprunts d'Etat occidentaux ont continué à baisser, reflétant les craintes de déflation

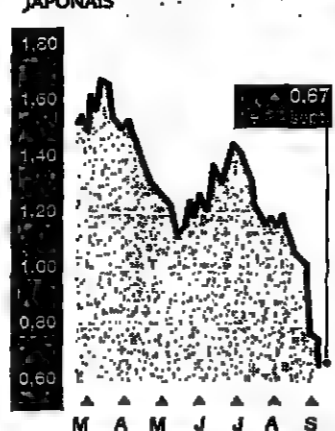
En dépit de l'aggravation de la crise financière dans le monde, le marché des devises européennes, grâce au « bouclier protecteur » que constitue l'euro, continue à faire preuve de stabilité. Si elle est protégée sur le plan monétaire, l'Europe ne semble plus en revanche, aux yeux des opérateurs, être à l'abri des difficultés économiques mondiales. Les investisseurs sont de moins en moins convaincus par le discours optimiste officiel selon lequel la

croissance de l'Eurozone ne sera pas affectée. Réflétant cette inquiétude, les Bourses du Vieux Continent ont continué à reculer, cette semaine, tandis que les rendements des obligations ont poursuivi leur baisse. Aux Etats-

Unis, le président de la Fed, Alan Greenspan, a affirmé que les signes de ralentissement économique commencent à apparaître. Il a par ailleurs exclu une opération de relance monétaire concertée dans le monde.

**MÊME LES ADVERSAIRES DE** l'euro seront obligés de le reconnaître : grâce à l'arrivée prochaine de la monnaie unique, les pays européens ont pour l'instant réussi à traverser sans encombre, du moins sur le plan monétaire, la très grave crise financière mondiale. Dans quel état seraient aujourd'hui la lire italienne, la peseta espagnole et même le franc français s'ils n'avaient pas été placés sous « le bouclier protecteur de l'euro » ? Il suffit d'observer les difficultés que connaissent les monnaies de plusieurs pays scandinaves qui ont choisi de se tenir à l'écart de l'Union monétaire pour en avoir un aperçu. Après être massivement intervenue, en vain, pour freiner la baisse de la couronne, la banque centrale du Danemark a été contrainte de relever, vendredi, ses taux directeurs - le taux des pensions a été relevé de 4 % à 5 %. Les pays de l'Eurozone sont préservés du scénario monétaire catastrophique que constituerait un relèvement des taux destiné à défendre les parités des devises. S'ils sont protégés sur le plan monétaire, les onze pays de l'Union sont-ils pour autant économiquement à l'abri de la tempête actuelle en Asie, en Russie et en Amérique latine ? La ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, ne cesse de répéter qu'il n'y a « aucune raison de considérer que l'on ne tendra pas » la

Toujours plus bas  
TAUX DES EMPRUNTS D'ETAT JAPONAIS



Conséquences de la déflation au Japon, les taux des obligations à long terme atteignent des niveaux historiquement bas.

prévision de croissance de 2,7 % pour 1999 : « N'écoutez pas trop les oiseaux de mauvaise augure. La croissance, ce n'est pas simplement une prévision, c'est aussi une action, une politique économique : 2,7 %, c'est ce qu'il faut que nous atteignions, et la politique que nous mettons en œuvre en matière de croissance doit permettre d'y arriver ».

Mais les « oiseaux de mauvaise augure » sont de plus en plus nombreux, et ils ne croient guère que les talents de communicateur de M. Strauss-Kahn suffisent à compenser les effets négatifs du chaos économique et financier en Russie et de la récession en Asie ou que son volontarisme parvient à endiguer les forces déflationnistes à l'œuvre dans le monde entier. Les prévisions d'une croissance plus proche de 2 % que de 3 % en 1999 se multiplient dans les instituts de conjoncture ou les banques privées. Les opérateurs de marché semblent eux aussi douter, comme en témoigne la chute parallèle de la Bourse et des rendements des obligations (4,13 % vendredi soir pour les emprunts d'Etat français à dix ans). Pour les marchés, la crise n'est plus seulement financière, elle est économique. Les stratégies gouvernementales d'optimisme à tout crin, justifiées politiquement - il s'agit avant tout de ne pas ébranler la confiance dont font preuve aujourd'hui les ménages et les chefs d'entreprise - sont approuvées par les banquiers centraux du Vieux Continent : ces derniers ne tiennent pas non plus à entamer le moral des agents économiques et ils souhaitent éviter que le débat sur la baisse des taux en Europe ne prenne trop d'ampleur à quelques mois du lancement de la monnaie unique. Ce discours

réassurant - lénaissant ? - présente toutefois un risque financier important : celui de faire apparaître sur les marchés les prévisions officielles comme dépassées, voire fantaisistes, et donc de conduire les opérateurs à considérer les politiques budgétaires et monétaires comme totalement inadaptées. De

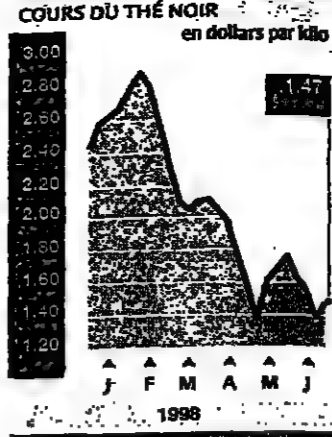
telles écarts, de telles divergences - le krach de l'action Alcatel l'a rappelé cette semaine - sont susceptibles de provoquer des ajustements brutaux et dévastateurs. Les responsables américains choisissent un autre mode de communication. Devant la Chambre des représentants, le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a affirmé, mercredi, que des « forces déflationnistes continuent à émerger » dans

l'économie mondiale et que « les premiers signes d'érosion » de la croissance aux Etats-Unis du fait de la crise asiatique se font sentir. « Alors qu'au cours des trente dernières années le monde et les Etats-Unis étaient préoccupés par le danger inflationniste, il est clair que désormais la nature des risques a

changé, avec le quart de la population mondiale vivant dans des pays en récession ou dont la croissance décline », avait pour sa part lancé, deux jours auparavant, le président des Etats-Unis Bill Clinton. « Les Etats-Unis doivent travailler avec le Japon et l'Europe ainsi qu'avec d'autres pays pour stimuler la croissance », avait-il ajouté. Ses propos avaient contribué à faire naître l'espoir sur les marchés d'une baisse concertée des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe, un geste symboliquement fort destiné à démontrer la solidarité et la mobilisation des autorités monétaires internationales en fa-

### MATIÈRES PREMIÈRES

Faiblesse du thé noir  
COURS DU THÉ NOIR en dollars par kilo



**ÊTRE PLANTEUR** de thé devient une activité épuisante. En début d'année, les plantations étaient frappées, ici par une sécheresse due au phénomène climatique El Niño puis par des inondations, là par les conséquences d'un ciel désespérément sec et par des mouvements sociaux. Résultat : les prix s'étaient hissés à un niveau de 226 pence par kilo aux enchères de Londres. Depuis, la cotation londonienne a mis un terme à trois cents ans d'existence ; les enchères se font désormais dans les principaux pays producteurs ; des pluies dévastatrices ont submergé le Bangladesh ; la région d'Assam, en Inde, où poussait un thé renommé, a subi la même calamité pluvieuse ; la production mondiale va vers une abondance propre à priver les planteurs de la satisfaction consistante de produire à des prix rémunérateurs. Aux enchères de Mombasa, en Ouganda, les cours ne dépassent plus les 170 cents par kilo. Enfin et surtout, les Russes se sont retirés des principales enchères, laissant leurs samovars refroidir sur des fourneaux éteints. Détaillons un peu ce sombre tableau. L'Inde, en dépit des inondations en Assam, espère atteindre les 840 millions de kilos. En 1997, selon les indications fournies par R. K. Sen, président de la plus grande maison de commerce mondiale, J. Thomas, elle avait exporté vers la Russie environ 90 millions de kilos. Les autorités de New Delhi devront trouver des astuces financières et se faire payer en roupies, si elles veulent aider les Russes à reconstruire leurs stocks pour l'hiver. Notons que l'Inde vient d'ouvrir son marché intérieur au Népal, au Sri Lanka et au Bangladesh en baissant ses barrières douanières... Le Sri Lanka exporte toutes ses récoltes en Russie et court à la catastrophe, car il lui a ouvert des crédits à long terme payables en dollars. Sur l'autre rive de l'océan Indien, le Kenya atteint une récolte record, peut-être plus de 260 millions de kilos. Ses débouchés principaux, hormis l'Egypte, se réduisent : le Pakistan achètera moins cette année, et la Grande-Bretagne perd ses réexportations vers la Russie. Aux enchères mondiales du thé, tout le monde perd.

## Marché international des capitaux : retour d'une certaine confiance

L'ESPOIR renaît que s'étoffe bientôt l'activité primaire, celle des nouvelles émissions obligataires sur le marché international. Depuis des semaines, les investisseurs n'acceptent guère que des signatures impeccables. Ils n'ont certes pas abandonné leurs exigences de qualité, mais la chute des rendements élargit l'horizon. On recommence à s'intéresser à des emprunteurs qui, pourtant très bons, ont été récemment négligés car ils ne font pas partie du cercle immédiat des meilleurs Etats occidentaux. A l'heure bouc de l'échelle des risques, les intermédiaires financiers se préparent, pour janvier, au retour de quelques pays dont le crédit est discuté. Il n'est évidemment question ni de la Russie ni de l'Ukraine, mais la Turquie ou le Venezuela sont mentionnés, au début du mois, n'auraient pas retenu l'attention. En l'absence de toute amélioration de l'environnement international, les plus confiants des spécialistes justifient leur prévision d'une recrudescence de l'activité par deux sortes de raisons. Les premières, objectives, tiennent au calendrier chargé d'importantes échéances, tant politiques (des législatives du 27 septembre en Allemagne et la présidentielle du 4 octobre au Brésil) que financières (à la fin du troisième trimestre correspondant au milieu de l'exercice fiscal japonais). Certaines décisions de placement ne seront appliquées que lorsque ces différents caps auront été franchis. De même, plusieurs emprunteurs songent à lever des fonds, en deutschemark notamment, ont prudemment différé de quelques semaines l'exécution de leurs projets. Concernant la situation en Asie et en Russie ou

ses répercussions en Amérique latine, les optimistes estiment que les conséquences prévisibles en ont été suffisamment escomptées pour l'instant. Quoi qu'il en soit, les seuls signes tangibles d'amélioration sont pour l'heure confinés dans le cadre étroit des excellents débiteurs. Ainsi, à l'intérieur de l'Europe de la monnaie commune, les rendements des emprunts d'Etat se sont rapprochés, alors qu'au mois d'août les écarts s'étaient beaucoup élargis entre les obligations des Trésors allemand, français et hollandais, d'une part, et italien, d'autre part.

### EMETTEURS DE TRÈS BONNE QUALITÉ

Pour ce qui est des transactions internationales dont le lancement paraît imminent, leurs émetteurs sont tous de très bonne qualité et les banques chargées de diriger ces affaires prennent le plus grand soin à les préparer. Les investisseurs sont prévenus bien à l'avance et les conditions ne sont arrêtées qu'après les avoir consultés. Il en est ainsi du plan de la société d'électricité italienne Enel, qui entend se procurer des ressources en euros par l'intermédiaire de Paribas et d'un établissement américain, Merrill Lynch. Vendredi 18 septembre, on tablait sur un rendement dépassant de 0,16 à 0,18 point de pourcentage celui des titres du Trésor italien qui viendront à échéance en 2008. Parmi les autres projets qui commencent à prendre forme, celui de la Catalogne est le plus en vue. La Russie espagnole cherche quelque 150 millions d'euros. Elle n'a pas encore précisé la durée de son opération.

Plusieurs emprunts ont été lancés ces derniers jours qui ont été très bien accueillis et dont les débiteurs sont au-dessus de tout soupçon. Les Allemands ont été les plus entrepreneurs. Les deux établissements publics dont les obligations sont garanties par la République fédérale se sont présentés sur quatre marchés. Deutsche Ausgleichsbank avait confié à deux banques américaines, Lehman Brothers et Salomon Smith Barney, la direction d'une transaction de 1 milliard de dollars pour une durée de 5 ans en proposant 0,58 point de pourcentage de mieux que le Trésor américain. Kreditanstalt für Wiederaufbau s'est tout de même imposé sur les marchés du franc français par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts (2 milliards pour 10 ans à 0,23 point de pourcentage de plus que les valeurs du Trésor français), puis sur celui de la livre sterling (pour 400 millions sur 23 ans par l'intermédiaire de JP Morgan) et enfin sur celui de la couronne suédoise (500 millions sur 9 ans par l'intermédiaire de la banque canadienne CIBC Wood Gundy). La plupart des autres émissions internationales de la semaine étaient, comme ces affaires allemandes, destinées à des investisseurs institutionnels. La Banque mondiale a fait exception en offrant en souscription publique des obligations libellées en livres par l'intermédiaire d'une banque japonaise, Sanwa Bank. Il s'agit d'une transaction complexe dont le rendement, élevé la première année (11 %), diminuera par la suite et dont la durée pourra aller jusqu'à vingt ans.

Christophe Vetter

Pierre-Antoine Delhommeais

Carole Petit

## Les Bourses mondiales veulent croire à une baisse des taux

**LE 17 JUILLET**, les places financières atteignaient des sommets historiques (l'indice Dow Jones à New York était à 9 338 points et le CAC 40 à Paris à 4 404 points). Pour les spécialistes, les effets négatifs de la crise asiatique étaient plus que compensés aux Etats-Unis et en Europe par le mouvement de baisse des taux d'intérêt à long terme et par la baisse des prix des matières premières. Deux mois plus tard, les financiers en sont réduits à réclamer une bouée de sauvetage sous forme d'une baisse concertée des taux d'intérêt pour injecter de l'argent frais dans une économie mondiale en panne de croissance. Le Fonds monétaire international (FMI) a révisé en baisse ses prévisions de croissance dans le monde pour 1998, chutant de 3,1 % à 2 %. Cela s'explique par la récession au Japon et en Asie du Sud-Est (qui représentent 30,8 % de l'économie mondiale) et par le net ralentissement

en Amérique du Nord (22,2 % de l'économie). Seule l'Europe de la zone euro (20 % de l'économie mondiale) conserve une croissance de 2,5 %. La crise financière a déjà emporté la Russie et menace d'englober les pays émergents d'Amérique latine. Le Brésil, dont l'économie est assise sur une montagne de dettes à court terme et dont le déficit public représente 7 % du produit intérieur brut (PIB), est le maillon faible de la région. L'enjeu est important puisque, si le Brésil laisse filer sa monnaie, les autres pays de la région devront en faire autant. Les banques d'affaires américaines risquent ainsi de perdre une partie des 70 milliards de dollars qu'elles avaient investis en Amérique latine. Et elles ne peuvent subir une pareille déconvenue après leurs pertes colossales enregistrées en Russie (135 millions de dollars pour Merrill Lynch et 150 millions pour Salomon Smith Barney). Les instances politiques, dont le

groupe des sept pays les plus industrialisés (G 7) et le président américain, Bill Clinton, ont reconnu l'utilité d'une telle intervention. Les opérateurs financiers en ont immédiatement conclu que les banques centrales occidentales allaient relayer cet appel en conduisant une nouvelle vague de baisse des taux. La Bourse de New York s'est même adjugé, jusqu'à mercredi 16 septembre, quatre séances consécutives de hausse, totalisant un gain de 3,77 %. **DOUBLE INTERVENTION** Mais ce timide retour de confiance a été douché par les interventions successives des deux plus influents banquiers centraux : Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank allemande, et Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine. Ce dernier a déclaré, mercredi 16 septembre : « Je pense que je peux, sans me tromper, dire que pour le moment il

n'y a aucune tentative pour coordonner une baisse des taux d'intérêt » jeudi 17 septembre, l'indice Dow Jones perdait 2,67 %. Mais il a tout de même terminé la semaine sur un gain de 1,28 %. En Europe, les investisseurs, privés du secours de la baisse des taux, réagissent de plus en plus vivement aux mauvaises nouvelles des sociétés. Et les grandes valeurs de la cote, particulièrement recherchées au premier semestre, sont maintenant sanctionnées au moindre écart. Le 15 septembre, Rhône-Poulenc perdait 8,5 % après l'annonce de l'arrêt de la production dans sa filiale américaine Centeon. Et, jeudi 17 septembre, l'action Alcatel a fait une chute de 38 % en une seule séance (une première à la Bourse de Paris). Serge Tchurruk, le président de la société, a déclenché un mouvement de colère en prévenant la communauté financière que les résultats de l'année seraient nettement inférieurs à

ceux attendus, en raison de l'impact de la crise asiatique et de la baisse des commandes de ses principaux clients. Sur la semaine, l'indice CAC 40 a reculé de 3,16 %, à 3 465,22 points. Vendredi, la Bourse de Londres a été choquée par l'annonce d'un vaste plan de restructuration du pétrolier anglo-néerlandais Royal Dutch Shell. Ce dernier a décidé de fermer ses sièges sociaux en Europe et de réduire ses activités de raffinage et de chimie. Le cours de la plus importante action européenne a immédiatement chuté de 10 %, entraînant l'indice FT 100 à la baisse. Sur l'ensemble de la semaine, le recul a été de 1,23 %. A Francfort, les propos de Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, exclu, mardi 17 septembre, une baisse des taux, puis reconnaissant, vendredi 18 septembre, que l'euro allait faire ses premiers pas « dans un environnement économique mondial diffi-

cile », ont perturbé les investisseurs. L'indice Dax a terminé la semaine sur une baisse hebdomadaire de 2,76 %. L'équipementier téléphonique Siemens a été touché par le « syndrome Alcatel » et a chuté de 7,9 %, jeudi 17 septembre. En revanche, la Bourse de Tokyo semble indifférente aux crises financières en Occident. En une semaine, l'indice Nikkei a augmenté de 0,47 %, à 13 983 points. Les opérateurs attendent l'issue du duel opposant le gouvernement à l'opposition pour l'adoption du plan d'assainissement des finances japonaises. Ce week-end, le gouvernement devrait obtenir un compromis sur un nouveau texte avant la rencontre entre le premier ministre japonais et le président américain de mardi 22 septembre. Dans les perspectives d'un dénoûment, les opérateurs ont acquis des titres de valeurs bancaires.

Enguerrand Renaud

<b>TOKYO</b> NIKKEI ↑ + 0,47% 13 983,12 points	<b>NEW YORK</b> DOW JONES ↑ + 1,28% 7 895,68 points	<b>PARIS</b> CAC 40 ↓ - 3,16% 3 465,22 points	<b>LONDRES</b> FT 100 ↓ - 1,23% 5 055,60 points	<b>FRANCFORT</b> DAX 30 IBIS ↓ - 2,76% 4 623,36 points
---	--	--	--	---

... coursier chabuté?

5521 من الإهل

PLACEMENTS ET MARCHÉS

LE MONDE / DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1998 / 19

Le scepticisme s'installe à la Bourse de Paris

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE table with columns: 18-09-98, DNF, values for Elf Aquitaine, Total, Bp.

PRODUITS DE BASE table with columns: 18-09-98, DNF, values for Air Liquide, CFF, Ermenet, etc.

CONSTRUCTION table with columns: 18-09-98, DNF, values for Bouygues, Ciments Français, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT table with columns: 18-09-98, DNF, values for Alcatel, Bull, Carbone Lorrain, etc.

LA BAISSE s'est poursuivie cette semaine sur le marché parisien. En cinq séances, l'indice CAC 40 a reculé de 3,16 %.

Ces violentes réactions à la moindre mauvaise nouvelle sont intervenues alors que les opérateurs ont été troublés par le communiqué publié à l'issue de la rencontre des ministres de l'économie et des gouvernements des banques centrales des pays membres du G7.

AUTOMOBILE table with columns: 18-09-98, DNF, values for Renault, PSA, etc.

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION table with columns: 18-09-98, DNF, values for Danone, Carrefour, etc.

soutenable et la stabilité dans leurs propres économies», les membres du G7 ont donné l'espoir aux marchés financiers qu'une baisse des taux dans les pays industrialisés était proche.

Jeudi, la Bourse de Paris a ouvert en recul, dans le sillage des places européennes et asiatiques. Cette baisse a atteint plus de 6 % en début d'après-midi alors que l'action Alcatel finissait par être cotée plus de 40 % en-dessous de sa valeur de la veille.

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE table with columns: 18-09-98, DNF, values for Danone, Carrefour, etc.

AUTRES SERVICES table with columns: 18-09-98, DNF, values for Accor, Altran, etc.

entraînées par l'effondrement du titre du groupe de télécommunications. Les actions d'Altran Technologie, Schneider ou Lagardère ont été, elles aussi, réservées à la baisse en cours de séance pour terminer en recul de plus de 10 %.

La déconvenue sur le titre Alcatel a renforcé le sentiment du marché que les entreprises ne seraient pas en mesure de dégager les bénéfices prévus jusqu'à présent.

IMMOBILIER table with columns: 18-09-98, DNF, values for Bail Investis, Fineco, etc.

Table of stock prices with columns: Stock Name, Price, Change.

SERVICES FINANCIERS table with columns: 18-09-98, DNF, values for Axa, B.N.P., etc.

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT table with columns: 18-09-98, DNF, values for Bolere Techno, Cerus Europ, etc.

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 11 septembre

Table of SICAV performances with columns: Libelle, Organisme promoteur, Rang, Valeur liquid.

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 12,31 %, sur 5 ans : 89,42 %

Table of European actions with columns: Libelle, Performance 1 an, Performance 5 ans.

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : -12,38 %, sur 5 ans : 79,44 %

Table of American actions with columns: Libelle, Performance 1 an, Performance 5 ans.

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : -43,71 %, sur 5 ans : -45,28 %

Table of Asian-Pacific actions with columns: Libelle, Performance 1 an, Performance 5 ans.

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : -8,19 %, sur 5 ans : 40,68 %

Table of international SICAVs with columns: Libelle, Performance 1 an, Performance 5 ans.

Forte chute du rendement des sicav actions françaises

ÉTÉ SANGLANANT pour les sicav investies en actions françaises. Leur progression a presque été divisée par...

Autre part, Castorama représente désormais 7,5 % du portefeuille de fonds en raison du caractère spéculatif du titre.

Dependant, des produits absents jusqu'à présent des premières places de notre classement sont parvenus à tirer leur épingle du jeu.

# La discrète métamorphose de la Twingo

### D'apparence inchangée, la petite Renault est plus sûre et moins chère

APRÈS CINQ ANNÉES de carrière et 1 million d'unités vendues, la Twingo conserve une invraisemblable cote d'amour. Le temps ne paraît guère avoir pris sur cette petite voiture de référence à laquelle Renault sait gré d'avoir capté une clientèle pas plus âgée que la moyenne mais plus aisée, plus féminine, plus urbaine et, parfois même, indifférente jusqu'aux charmes du losange de Billancourt. Il n'était donc pas question de « restylage » pour la deuxième génération, qui conserve presque à l'identique l'imitable frimousse et reconduit scrupuleusement l'originale forme monovolume du précédent modèle. On ne change pas un design qui gagne.

Pour autant, Twingo-la cigale qui chante en toute saison ne pouvait éternellement se contenter de changer de garde-robe en proposant chaque année de nouvelles teintes de carrosserie. La concurrence étant ce qu'elle est, il lui faut désormais charmer mais aussi convaincre. Avec des arguments de fourmil, plus terre à terre. Il était temps.

Les retouches apportées au style de cette Twingo 2 sont réduites à leur plus simple expression. On remarquera davantage les nouveaux coloris (orange, jaune tendre, bleu métallisé ou rouge coquelicot) que les modifications apportées aux boucliers de protection, l'intégration des clignotants dans les phares sous une glace unique et le rajout des feux arrière.

A l'intérieur, l'habitabilité reste exceptionnelle avec, notamment, la banquette arrière coulissante, mais un œil averti relèvera quelques subtiles modifications tels les nouveaux sièges, beaucoup plus confortables, et l'aménagement d'espaces de rangement supplémentaires. La planche de bord laisse le bleu lavande pour un élégant ton muscadé et les boutons de commande virent au jaune anis. Bref, la tendance est au pastel plutôt qu'aux contrastes, ce qui rend l'habitacle encore plus lumineux.

#### ACIER SUPPLÉMENTAIRE

La Twingo 2 possède toujours cette complexité décontractée qui plaît tant à ceux pour lesquels une voiture n'est pas une fin en soi. Cette personnalité à part fait presque oublier que la petite Renault se contente d'une seule et unique motorisation (fanatiques du diesel, s'abstenir), souffre d'un niveau sonore encore un peu excessif, que son équipement demeure moyen et que son comportement routier demeure un peu terne.

Les modifications apportées à la nouvelle génération ne sont pas seulement d'ordre cosmétique. Contrepartie de ses rondeurs compactes et sympathiques, la Twingo 1 souffrait, surtout en Europe du Nord, de donner le sentiment d'être une voiture vulnérable en cas d'accident. Même si Renault considère que cette impression est usurpée - malgré le capot ultra-

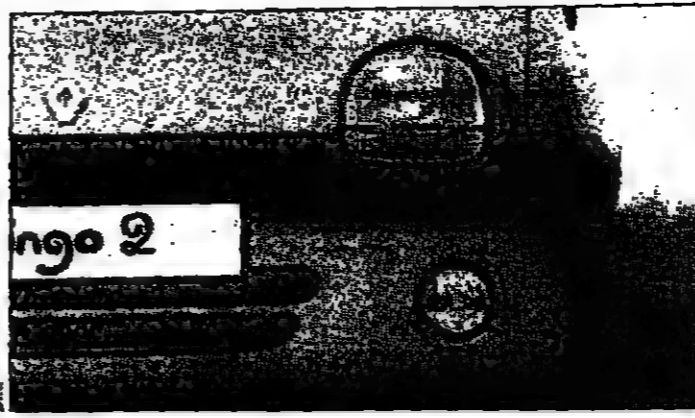
court et le large pare-brise plongeant, la distance entre le conducteur et le pare-chocs n'est pas plus courte que dans un autre petit modèle -, il lui a bien fallu en prendre acte. Le nouveau modèle a reçu une structure de caisse plus musclée, avec des longerons renforcés et un plancher épaissi (au total, 30 kg d'acier supplémentaires). Tout cela a été réalisé sans toucher aux dimensions de la voiture, ce qui n'était pas une mince affaire.

Plus rigide, la voiture n'a globalement presque pas pris de poids, mais il lui fallait malgré tout compenser les effets de décaïération sur les occupants. En série, sont désormais intégrés deux Airbags à retenue programmée complétés à des limites d'efforts sur les ceintures de sécurité avant et arrière. Heureuse initiative: un témoin reste allumé tant que le conducteur n'a pas bouclé la sienne. Par ailleurs, les pneus sont plus larges (155 au lieu de 145) pour améliorer la tenue de route et le freinage, ce que le redimensionnement des tambours et des disques devrait aussi rendre plus efficaces. Renault, bien décidé à se poser en champion de la sécurité, ne pouvait faire moins.

#### Des prix en baisse

Les tarifs de base de la Twingo, qui se décalaient jusqu'ailleurs entre 59 900 et 71 500 francs, sont désormais compris entre 55 900 et 65 900 francs. Dotée en série d'un système d'antidémarrage électronique, la nouvelle génération conserve la même motorisation de 1149 cm<sup>3</sup> (60 chevaux réels, 4 chevaux fiscaux), assez molle mais dont les consommations (6 litres en usage mixte ville-route) restent raisonnables. Début octobre sera présentée au Mondial de l'automobile de Paris une version initiale très raffinée, avec sellerie cuir, qui constituera le nouveau haut de gamme.

La version Easy, avec un embrayage piloté (l'option coûte 2 900 francs), demeure au catalogue alors que la Twingo Matic, avec sa boîte automatique, est facturée à partir de 65 900 francs (5 chevaux fiscaux). Parmi les nouvelles options, on note un toit ouvrant électrique panoramique en verre (3 000 francs) et des Airbag latéraux (1 500 francs).



Changement dans la continuité

Il faut s'approcher très près pour apercevoir les détails qui différencient la Twingo 2 de son aînée. Ainsi, la nouvelle version a de nouveaux boucliers de protection, et les clignotants avant sont intégrés aux phares dans le même bloc optique. Nouveaux prix: de 55 900 F à 65 900 F.

Il fallait aussi impérativement convaincre sur le terrain des prix. Lors de son apparition, en 1992, la Twingo était déjà un peu chère (environ 55 000 francs). Devant le succès immédiat de sa « voiture à vivre », le constructeur n'a pas tardé à ajuster ses tarifs à la hausse. La « voiture à vivre » a fini par réaliser qu'elle n'était plus seule au monde à jouer la carte de la compacité moderne et originale. L'arrivée de nouvelles concurrentes médites ou révisées mais presque toujours moins chères (Ford Ka, Opel Corsa, Citroën Saxo, Fiat Seicento, Suzuki Wagon R, Nissan Micra, Seat Arosa, notamment) et la perspective de voir très bientôt la liste s'allonger (Volkswagen Lupo, Smart, Toyota Yaris) ont ramené Renault à la raison: l'ancien tarif de base (59 900 francs) enregistre une baisse de 4 000 francs et le haut de gamme est allé de 6 000 francs.

La Twingo n'avait pas besoin d'une cure de jeunesse mais d'une remise à niveau. Voilà qui est fait.

Jean-Michel Normand

## La Bentley Arnage, opulente et baroque

ARNAGE est une tranquille bourgade de la banlieue du Mans mais aussi un virage redouté du circuit des 24 Heures, où Bentley a remporté cinq fois la victoire à la fin des années 20. Moins magnificente que Rolls-Royce, mais plus sportive, la firme de Crewe, dans le Cheshire, a toujours fait dans le baroque. Opulente et hors du temps, l'Arnage peut sembler un peu lourde, mais il y a dans cet embonpoint une sensualité de diva. Trop carrée, la Continental R de 1991 manquait de charme. Sa remplaçante est élégante mais moins hautaine, bien loin des années 80 et de leurs paillettes. Rondeurs bourgeoises, galbes de bon aloi; aujourd'hui, la voiture de prestige doit jouer la sobriété plutôt que l'ostentation. La Bentley revendique un statut de bel objet.

En pratique, le message ne passe pas toujours. L'agressivité que décline parfois l'irruption d'une Bentley dans le trafic urbain suggère que la lutte des classes reste une réalité. Mal informés, ont-ils confondu l'Arnage avec la dernière Rolls-Royce Silver Seraph, sa sœur presque jumelle? Peut-être, mais mieux vaut sans doute renoncer à leur préjugé que la Bentley vaut 1 492 144 francs, soit 107 083 francs de moins que celle dont le capot porte en son extrémité la figure du



Bentley Arnage, 354 chevaux, 1 492 144 francs.

Spirit of Ecstasy. Au volant de l'Arnage, on oublie vite ces petites contrariétés. L'habitacle est tendu d'un cuir souple, couleur lie-de-vin, qui recouvre l'intérieur du pavillon. Des inserts chromés soulignent les multiples cadrans à fond beige, dans le plus pur style de l'époque Vintage (1920-1930). Aucune surcharge. On n'ose pourtant imaginer combien de noyers, chênes et érables il a fallu abattre (« des bois aux veines symétriques, sélectionnés individuellement pour chaque voiture », précise le très beau cata-

logue) pour réaliser les larges plaques qui enveloppent ce salon roulant. Le pare-brise s'ouvre sur un capot massif et arrondi, très années 50.

Pour démanier, il suffit de donner une minuscule impulsion à la clé, placée à sa gauche: le ronronnement du V8 de 4,4 litres livré par BMW - sur lequel Bentley a adapté deux turbocompresseurs - est à peine audible.

En ville, conduire une Arnage, avec ses 5,39 mètres, ses 2,3 tonnes et son énorme rayon de braquage,

est un peu stressant malgré l'efficacité de la transmission automatique auto-adaptative (la rapidité avec laquelle s'enclenchent les rapports varie selon le type de conduite). Les esprits chagrins pointeront quelques lacunes d'équipement (repose-tête non réglable électriquement, volant non réglable en profondeur, roue de secours « galette »). Il faut éviter les virages trop serrés et bien doser le freinage à cause du poids.

Dès que l'horizon se dégage, la Bentley se sent pousser des ailes et

peut se transformer en furie. Il suffit pour cela de presser le petit bouton marqué d'un S (pour « sport »), fiché sur le levier de vitesse. Les 354 chevaux propulsent alors la fière anglaise à des vitesses inouïes dans un confort de palace. En vérité, l'atmosphère Bentley incite davantage à la croisière qu'à la régate. A ce prix, ce n'est pas une voiture - dont rien ne justifie qu'elle soit trois fois plus chère qu'un très haut de gamme allemand - mais une marque que l'on achète.

Selon la société Jacques Savoye, nouvel importateur en France, 16 Bentley et 4 Rolls-Royce devraient trouver acquéreur chez nous en 1999. Cela n'empêche pas Volkswagen, qui s'est offert le savoir-faire Bentley au prix fort (4,3 milliards de francs), d'envisager un quadruplement de la production annuelle (2 000 unités actuellement) d'ici à 2002 sans renier le caractère prestigieux de la marque. BMW, qui ne livrera plus de moteurs à Crewe, pourra, de son côté, baptiser « Rolls-Royce » de futurs modèles alors que Mercedes a annoncé son intention de faire prochainement renaitre la marque Maybach. Les Crépus de la planète seront-ils assez nombreux pour assurer le succès de tous ces projets?

J.-M. N.

### Abonnez-vous en toute liberté

Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble

Vous ne payez rien d'avance

Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro

Après signature de votre abonnement de préférence et envoi de votre R.I.R. ou R.L.P. vous n'avez plus à vous soucier des règlements. Le Monde s'occupe de tout.

De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

J'ai bien noté que je pouvais faire suspendre ou suivre mon abonnement par La Poste pendant les vacances.

SPÉCIAL VACANCES

En vous abonnant au Monde vous êtes certain de ne manquer aucun rendez-vous avec l'actualité, aucun dossier, reportage, article, outre-pollant à vos centres d'intérêt. Vous recevrez bien sûr tous les numéros de La Culture, spéciaux à paraître dans l'année.

## Recevez Le Monde chez vous pour seulement

# 173F\*

par mois

#### Bulletin d'abonnement

OUI, je désire m'abonner au Monde pour seulement 173 F par mois (26 numéros) par prélèvement automatique

Important: merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier

M.  Mme  Mlle  M/Mme/Mlle

Prénoms: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Date et signature obligatoires: \_\_\_\_\_

Fautes de l'établissement: \_\_\_\_\_

Vous devez abonner au Monde: vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant, plus tard, à quelques publications avec lesquelles nous procédons à des échanges, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 124031	ORGANISME CRÉANCIER Le Monde 21 rue Claude-Bernard, 75002 Paris CEDEX 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom: _____			
Prénoms: _____			
Code postal: _____ Ville: _____			
Nom et adresse de l'établissement DU COMPTE À DÉBITER pour banque, CCP ou Caisse d'épargne			
Code postal: _____ Ville: _____			
Code établissement	Code banque	N° du compte	Clé RIB

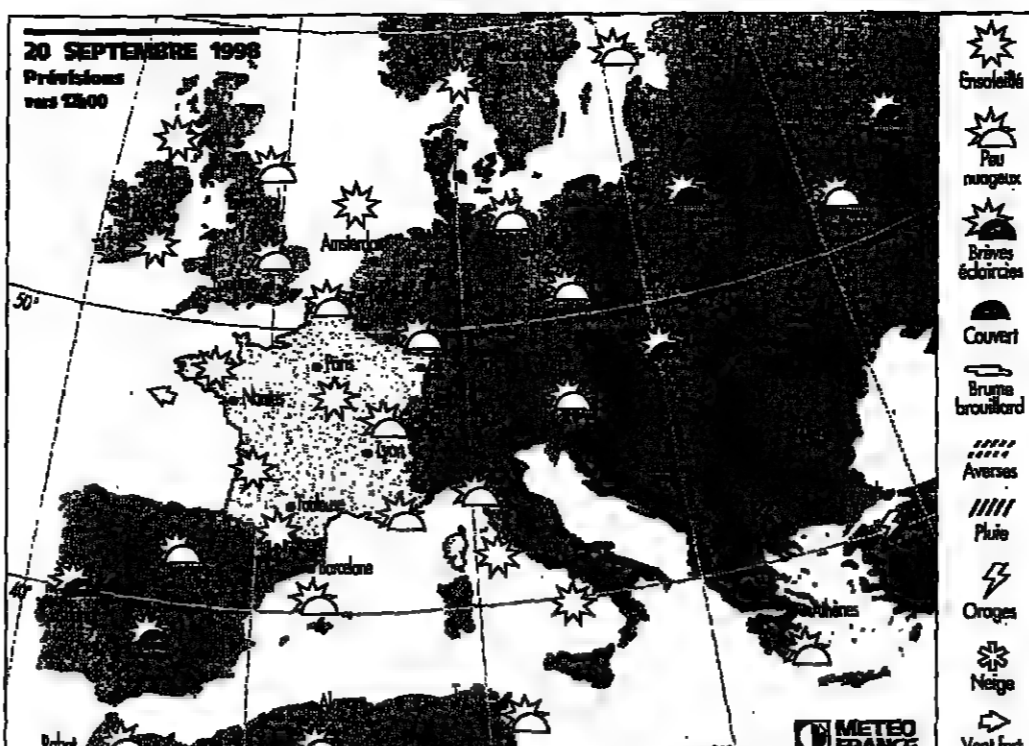


En vous abonnant au Monde vous êtes certain de ne manquer aucun rendez-vous avec l'actualité, aucun dossier, reportage, article, outre-pollant à vos centres d'intérêt. Vous recevrez bien sûr tous les numéros de La Culture, spéciaux à paraître dans l'année.

\* Offre d'abonnement postal valide uniquement en France métropolitaine, jusqu'au 31/12/1998.

Soleil et températures de saison

DIMANCHE, le puissant anticyclone centré sur le Danemark éloigne toute perturbation pluvieuse du pays. Les vents d'est qui se renforcent localement assureront un ciel bien dégagé dans l'ensemble et limiteront les formations brumeuses.

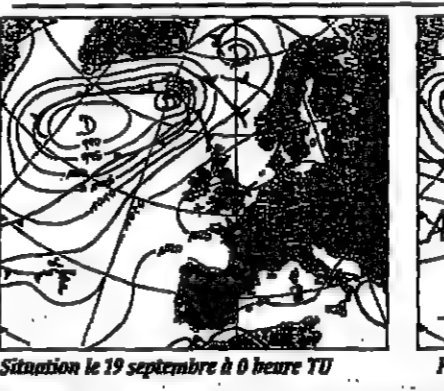


LE CARNET DU VOYAGEUR

EUROPE. Grand Heritage Hotels International, qui assure la gestion (Etats-Unis et Caraïbes) et la commercialisation (Europe) de 84 demeures historiques sélectionnées, vient d'accueillir six nouveaux établissements européens ; quatre hôtels britanniques (Sir Christopher Wren's House à Windsor, Tallow House à Maidenhead, Marine Highland à Troon et Stirling Highland à Stirling), l'Ambassador à Vienne et le Kadiny Palace, en Pologne, sur la Baltique. Renseignements au 00-44-171-244-66-99.

Table with 2 columns: City and Temperature. Lists various cities like Paris, London, Rome, etc., with their respective temperatures and weather conditions.

Table with 2 columns: City and Temperature. Lists cities like Moscow, New York, Los Angeles, etc., with their respective temperatures.



PRATIQUE

Le jeu de Scrabble fête ses cinquante ans dans les clubs

LE SCRABBLE des champions n'est pas celui qu'on pratique en famille ou entre amis. On n'y affronte pas l'adversaire en veillant à fermer le jeu au maximum, pour empêcher de marquer des points grâce à des lettres ou à des mots qui comptent triple. Dans les clubs et les compétitions, on joue en « duplicate », une formule inventée en 1972 par le Belge Hippolyte Wouters. Le tirage des lettres est le même pour tous les joueurs, et chacun tente, sur sa propre grille, de trouver en trois minutes le mot le plus rentable, celui qui lui rapportera le maximum de points. La stratégie et la part du hasard disparaissent.

chacun a consigné son mot. L'ordinateur affiche la meilleure combinaison possible : « ville » en H4, soit 24 points. Au fur et à mesure des tirages suivants, apparaîtront « héroïne » en S D (20 points), puis « malveaux » en 7 F (soit 68 points).

bitre profite des trois minutes qui séparent chaque coup pour enregistrer les scores des joueurs. Pour s'entraîner, on peut se procurer PC Scrabble dans les magasins spécialisés, ou encore Ludicimo, un jeu conçu par Vincent Derval, un « motard » de Scrabble, qui a créé sa propre société d'édition informatique.

MOTS CROISÉS

Crossword puzzle grid with 11 columns and 11 rows. Includes clues for horizontal and vertical words.

ÉCHECS

Chess puzzle titled 'FINALE DE LA COUPE DE RUSSIE Samara, 1998'. Includes the board position and the question: 'Blancs : V. Zvjaginhev. Noirs : V. Filippov. Semi-slave.'

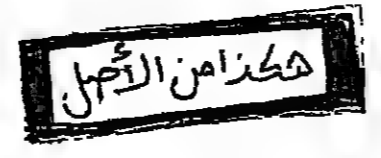
ÉCHECS

Chess puzzle titled 'ÉTUDE N° 1810 G. M. KASPARIAN (1977)'. Includes the board position and the question: 'Blancs (5) : Rg1, Td1, Fd3, Ch2, Re2. Noirs (3) : Rg4, Dd3, Pd4. Les Blancs jouent et gagnent.'

Le Monde est édité par le SA Le Monde. La reproduction de tout article sans autorisation est formellement interdite.

Le Monde. Président-directeur général : Dominique Auby. Directeur général : Stéphane Courtois. Directeur adjoint : Stéphane Courtois. 22, rue Casimir-Delacroix - BP 218 - 75226 PARIS CEDEX 05. Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

Blancs (5) : Rg1, Td1, Fd3, Ch2, Re2. Noirs (3) : Rg4, Dd3, Pd4. Les Blancs jouent et gagnent. Claude Lemoine



**ART** Le Musée d'Orsay, à Paris, présente, jusqu'au 3 janvier 1999, un passionnant inventaire des rencontres (posthumes) entre Jean-François Millet (1814-1875) et

Vincent Van Gogh (1853-1890). Au-delà de la simple question de l'influence, on y découvre une communauté d'intérêt, essentiellement thématique, pour la rusticité et les

scènes de la vie paysanne. Van Gogh croit alors fraterniser avec son aîné sur fond de christianisme. ● LA PEINTURE elle-même, en revanche, ne prête pas à comparai-

son. Les styles sont éloignés. Il ressort que Van Gogh n'a pas imité les œuvres de Millet mais les a accaparées. ● PEINTRE longtemps moqué à cause de L'Angélus, son tableau le

plus célèbre, Millet sort réhabilité par cette exposition qui a le grand mérite de rappeler son importance et son originalité dans l'histoire du réalisme en France.

## Millet, Van Gogh, la peinture et ses métamorphoses

Leçon d'histoire et analyse du processus créateur : au Musée d'Orsay, une exposition de grande qualité montre comment le Néerlandais, arrivé à Paris en mai 1875, s'empara des motifs paysans du peintre de Barbizon, mort en janvier de la même année

**MILLET/VAN GOGH.** Musée d'Orsay, 1, rue de la Légion-d'Honneur, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>o</sup>: Solferino. Du mardi au samedi, de 10 heures à 18 heures; le dimanche, de 9 heures à 18 heures; le jeudi, jusqu'à 21 h 45. 40 F. Réservations: 01-49-87-54-54. Jusqu'au 3 janvier 1999.

L'histoire est simple comme un constat: Van Gogh a admiré et étudié les tableaux de Millet. De nombreuses copies en font foi, exécutées directement d'après des gravures ou des photographies. Les lettres de Vincent à son frère Théo sont explicites. L'exposition, procédant par rapprochements irrefutables, établit l'inventaire de ces rencontres - rencontres posthumes puisque Millet est mort le 3 janvier 1875 à Barbizon alors que Van Gogh arrive à Paris au mois de mai de la même année, peu de jours après la vente aux enchères de l'atelier de Millet. Donc, il y a eu influence directe. Tout cela est clair.

Mais tout cela est moins simple qu'il n'y paraît d'abord et que le catalogue ne le donne à croire. Au reste, ces affaires d'influence - le mot est commode - ne sont jamais si simples. Non qu'il faille s'étonner que Van Gogh ait recherché des maîtres: il n'y a là rien que de banal. Il réfléchit à l'histoire de la peinture et à ses développements récents, comme n'importe quel autre peintre. Dans sa correspondance, il cite, il compare, il estime. La mythologie de l'artiste illuminé créant dans les trances d'un délire inspirateur, sans passé, sans pensée, n'est que mauvais roman. L'art de Van Gogh ne jaillit pas d'un quel que chaos intérieur. La mémoire, la connaissance, le jeu des références croisées y ont leur part. Ses lettres affirment une doc-



À gauche: Jean-François Millet, « Un semeur » (1850), huile sur toile (101,6 x 82,6 cm). À droite: Vincent Van Gogh, « Semeur » (1888), mine de plomb, plume de roseau et encre sur papier (25 x 31 cm).

### A lire, à voir

Par exception, l'exposition a suscité peu de publications nouvelles, mais celles qui paraissent sont utiles. *L'ABCdaire Millet*, à défaut d'être la grande biographie critique qui serait nécessaire - et qu'il n'a pas vocation à être - permet de combler une lacune fâcheuse. Suivant le système de la collection par entrées successives, il apporte l'essentiel des informations historiques et esthétiques (Flammarion, 120 p., 100 III, 59 F).

Pour Van Gogh, le problème est inverse: trop de produits, rarement recommandables. Parmi les plus récents, se distingue *Vincent Van Gogh en pays d'Arles*, CD-ROM qui a plusieurs mérites, à commencer par celui du respect de l'œuvre dont il traite. Les tableaux sont présentés avec l'écho des lettres et l'appareillage technique permet une analyse assez fine de la technique et des thèmes. Par ailleurs, les données scientifiques sont clairement affichées et la circulation efficace. Sur un sujet qui fait craindre le pire - le pathos, la psychologie bon marché -, la réussite est certaine (PC/Mac, Art'Hist/Serge Briez Editions, 07700 Sainte-Remède, tél.: 04-75-04-38-30, 249 F).

trine réaliste qui repose autant sur des modèles littéraires - Balzac, les Goncourt, Zola - que sur des modèles picturaux. Mais ce réalisme, Van Gogh ne le veut pas urbain, tableau de la vie moderne à la Degas ou Seurat: il le désire rustique, chronique de la vie paysanne. Ses premiers sujets, en 1885, ce sont des ramasseuses de pommes de terre, des femmes qui bêchent ou glanent, des hommes qui coupent du bois. Depuis les Hollandais du XVII<sup>e</sup> siècle et les Le Nain, ces miséreux en haillons n'avaient plus guère droit de cité dans la peinture. Le néoclassicisme les avait superbement ignorés. Millet est des premiers à les réintroduire dans l'art - Millet plus que Courbet, lequel, dans les champs, cherche d'abord des paysages. Dès 1880, citation et hommage, Van Gogh copie donc *L'Angélus*, scène des champs par

excellence. Les lettres affirment une doctrine réaliste qui repose autant sur des modèles littéraires - Balzac, les Goncourt, Zola - que sur des modèles picturaux. Mais ce réalisme, Van Gogh ne le veut pas urbain, tableau de la vie moderne à la Degas ou Seurat: il le désire rustique, chronique de la vie paysanne. Ses premiers sujets, en 1885, ce sont des ramasseuses de pommes de terre, des femmes qui bêchent ou glanent, des hommes qui coupent du bois. Depuis les Hollandais du XVII<sup>e</sup> siècle et les Le Nain, ces miséreux en haillons n'avaient plus guère droit de cité dans la peinture. Le néoclassicisme les avait superbement ignorés. Millet est des premiers à les réintroduire dans l'art - Millet plus que Courbet, lequel, dans les champs, cherche d'abord des paysages. Dès 1880, citation et hommage, Van Gogh copie donc *L'Angélus*, scène des champs par

**FRATERNITÉ CHRÉTIENNE ?**  
Scène chrétienne. Si Van Gogh se découvre une prédilection si forte pour Millet, la religion n'y est pas pour rien. Il lit et relit la biographie de son maître par Sensier et y découvre que Millet se réclamait de la Bible et le conseillait parce qu'elle serait « le livre des peintres, le livre où se trouvent sous des formes grandioses les tableaux les plus émouvants ». Il en déduit une fraternité sur fond de christianisme. « Millet, écrit-il, je le vois de plus en plus nettement, croit en un quelque chose là-haut. » Il en vient à le tenir pour un prophète contemporain, le docteur secret d'une Eglise sans nom: « Il y a bien ce Quelque chose là-haut, du moins si Millet y croyait, on pouvait lui faire confiance, il ne devait pas rêver s'il était persuadé que cela existait. » Même s'il semble établi que Millet demeura agnostique sa vie durant, la conviction de Van Gogh n'en fut pas affectée: ils ceu-

vraient sous la même lumière divine, proximité indubitable. Reste une difficulté majeure, la question de la peinture. Parce qu'enfin, rien ne ressemble moins à un Millet qu'un Van Gogh: peinture ou dessin. Quand, en mars 1886, Vincent s'établit définitivement à Paris, il s'accoutume à l'impressionnisme et ses amis ont nom Signac, Lautrec, Gauguin. A leur exemple, amplifié par celui des estampes japonaises, il hausse les couleurs jusqu'à atteindre à la clarté et la vigueur des jaunes et des bleus qui font de ses paysages d'Arles des éblouissements. Sa manière n'a plus le moindre point commun avec celle de Millet, qui a longtemps cultivé le clair-obscur, les bruns, les verts sourds, les gris. Van Gogh peint dans la lumière la plus crue, Millet dans les nuances. Autre différence: respectueux d'un métier dont il aime les subtilités techniques, l'homme de Barbizon procède par transparences et glacis alors que son admirateur travaille dans la pâte, inscrivant sur la surface la trace de ses gestes, détachant les touches colorées. L'un carresse, l'autre fouette.

Il devient donc nécessaire de préciser quel usage pictural Van

Gogh fait de Millet: un usage exclusivement thématique. Il lui prend ses personnages pour en faire des symboles. En 1850, Millet invente la figure du *Semeur*. En 1881, Van Gogh la copie à la plume. En 1888, il l'introduit dans le paysage provençal éclairé par un soleil jaune citron et en fait deux versions, l'une plus impressionniste, l'autre plus japonisante et gauguinienne. En 1889, il le reprend dans une composition étroite, proche de l'original, mais d'une facture expressionniste très appuyée. Entre-temps, des variations ont étouffé la série. Le *Semeur* symbolise tout à la fois le Christ, le paysan, le labour et l'isolement de l'homme dans la nature. Autrement dit: dans une peinture et un style qui lui sont propres, ceux de ses champs de blé sous la canicule, Van Gogh introduit une figure à valeur allégorique qu'il trace selon le schéma fourni par Millet et non selon ses propres observations. Le réalisme, quoiqu'il affirme y aspirer, ne l'empêche pas de placer, dans l'une des versions, le semeur en avant d'un fond d'épis point encore moissonnés. Morale de l'épisode: un tableau est une fabrication à partir d'éléments tantôt homogènes, tantôt hétérogènes -

un tableau de Van Gogh autant qu'un autre. En 1889, à l'hospice de Saint-Rémy, nouvelle expérience: il copie les dix scènes rurales de Millet dont les gravures ont été publiées sous le titre *Les Travaux des champs*. Ces vignettes représentent le faucheur, la faneuze, la tonde du mouton ou le filage de la laine. Van Gogh les interprète avec ses couleurs, stridentes dans cette période. Il fait de même des *Bêcheurs*, de la *Méridienne*, de *La Fin de la Journée*, des *Premiers Pas* et de *L'Hiver aux corbeaux*. Chaque fois, il respecte scrupuleusement la composition et ne respecte rien du style. Chaque fois, il accentue l'expression. Il pousse la mélancolie vers le drame et la sérénité vers la béatitude. Là encore, il obtient, par exagération et simplification, des symboles parfaitement explicites, de moins en moins réalistes, de plus en plus éloignés. Il achève ainsi d'attirer Millet de son côté, celui de la ferveur et du tragique métaphysique. Il agit de même avec la *Pieta* de Delacroix, dont il exaspère le pathétique. La question n'est plus alors de savoir ce qu'il reste de l'original au terme de ces métamorphoses, mais d'observer le processus créa-

teur et comment il avance par appropriations et modifications, hors de toute vaine considération de fidélité. Influence? Camibaisisme.

**DEUX NUITS**  
L'isolement? L'exposition finit sur une comparaison qui rappelle quelle distance sépare en vérité le supposé maître du supposé disciple. Dans les années 1860, Millet a peint une *Nuit étoilée* et Van Gogh la sienne à Arles à l'automne 1888. Même motif, même titre. Et puis? Et puis des différences incommensurables. Millet célèbre la beauté des espaces infinis; qu'il parseme d'étoiles filantes; la voûte s'illumine au-dessus des buissons et d'un chemin. S'il fallait qualifier le sentiment qui transparaît, on le dirait panthéiste. Van Gogh, qui n'a très probablement jamais vu cette œuvre, montre, lui, la ville, les reflets de ses lumières sur le fleuve et un couple perdu dans cette immensité traversée de souffles. Sa seconde *Nuit étoilée*, celle de 1889, est plus inquiétante encore. Millet est oublié, Munch s'annonce. Le travail de la création continue, libre de tout voler et de tout transformer.

Philippe Dagen

## La résurrection d'un maître du réalisme, caricaturé par « L'Angélus »

L'EXPOSITION propose une approche analytique de l'œuvre de Van Gogh. C'est là un grand mérite, alors que la chronique vangoghienne se réduit souvent à des querelles d'attribution qui n'ont guère qu'un intérêt financier. Autre vertu, plus rare: l'accrochage rappelle l'importance et la qualité de Millet. Ce dernier est l'un de ces négligés du XIX<sup>e</sup> siècle qui ne suscitent ni recherches ni expositions. Comparaison éloquentes: alors que, chaque année, Van Gogh est célébré en grande pompe dans une capitale ou une autre, Millet n'a pas été montré depuis 1975, date d'une rétrospective au Grand Palais reprise à la Hayward Gallery de Londres. Depuis, rien, et pas plus de livres que de catalogues; rien que des mentions évasives dans les histoires générales de l'art, comme s'il était embarrassant d'avoir à parler de lui, alors qu'il a tenu une place considérable dans l'histoire du réalisme en France et que ses toiles, comme les Courbet et les Manet, ont fait scandale au Salon. *Le Semeur*, présenté en 1850, eut autant d'ennemis que de défenseurs. *La Mort* et le *Bûcheron* furent refusés en 1859 et le *Paysan reposant*

sur sa houe manqua connaître le même sort en 1863. Ce qui nuit aujourd'hui à Millet n'est guère mystérieux: avoir écrit un tableau trop célèbre - et célèbre pour des raisons peu esthétiques: *L'Angélus*. Mille fois reproduit, cent fois parodié, ornement pour boîtes de biscuits et tablettes de chocolat, chromo pour calendriers, image pieuse pour dévotion sentimentale, *L'Angélus* a connu ce malheur suprême: l'amour théâtral de Salvador Dali. Comment, après tant de mésaventures, s'intéresser encore à Millet, réputé définitivement doucereux jusqu'à la mièvrerie?

**ISOLEMENT ET MONUMENTALITÉ**  
Comment? En regardant ses tableaux dans l'exposition, sans a priori ni plaisanteries préparées à l'avance. Le réalisme, tel qu'il le conçoit, doit satisfaire à deux exigences. La première tient au sujet: qu'il soit aussi simple et vrai que possible, sans anecdote inutile, et que costumes, attitudes et paysages soient observés sur le motif, sans artifice ni enjolivements. La seconde tient à la manière: une composition dépourvue met en

scène des figures peu nombreuses, vues de près, placées d'ordinaire au centre de la toile alors que la campagne s'étend largement sur les côtés et à l'arrière-plan. Cet isolement, joint au choix de formats assez grands, confère aux glorieuses, à l'homme à la houe ou aux planteurs de pommes de terre quelque monumentalité, quoique Millet se garde de la grandiloquence à laquelle succombent avec délices les « réalistes » du dernier tiers du siècle, Bastien-Lepage ou Lhermitte. Il se méfie tout autant de ce qui serait pathétique et démonstratif et préfère l'immobilité de silhouettes fortement tracées sur fond de ciel à tout effet dynamique - ce en quoi il se distingue de Courbet.

Ses tableaux champêtres posent le problème de la lumière et des couleurs hors de l'atelier, en plein air, en plein jour. Millet s'efforce de le résoudre avec justesse, quoique ses tentatives demeurent en deçà des expériences de Corot. Si *Les Glaneuses* sont baignées d'une clarté grise et bleutée d'une prudente discrétion, il est des œuvres plus audacieuses, au premier rang desquelles les panneaux des

*Quatre Saisons*, l'ultime grande entreprise de l'artiste, commencée en 1868 et demeurée inachevée à sa mort, en 1875. Les trois toiles que Millet considérait comme terminées, *Le Printemps*, *L'Été* et *L'Automne*, sont réunies pour l'occasion, dispersées d'habitude entre Boston, New York et Paris, et ce serait assez de ces retrouvailles pour justifier une visite. Millet accompli à non seulement son chef-d'œuvre, mais l'un des chefs-d'œuvre du siècle. Il ose enfin ce qu'il veut, les nuages violacés qui, dans *L'Automne*, courent au-dessus des énormes meules coniques qu'éclairaient des rayons d'avant Forage. Il ose les deux blancs de *L'Été*. Dans *Le Printemps*, il ose l'arc-en-ciel, les nuées ténébreuses et le coup de soleil sur les premiers en fleurs. Des meules, comme Monet. Des vergers, comme Pissarro. Des effets atmosphériques intenses, comme l'impressionnisme qui s'expose à partir de 1874. Décidément, il serait nécessaire de revoir Millet dans son ensemble, sans négliger non plus ses admirables dessins.

Ph. D.

**NOUVEAU CATALOGUE VOYAGES DE LA MAISON DE L'INDOCHINE**

40 suggestions d'itinéraires à travers VIETNAM - BIRMANIE - LAOS - CAMBODGE - THAÏLANDE

l'inverse du VIETNAM  
11 j., en pension complète: 8500 F avec le vol

BIRMANIE à sa guise 15 j., 9200 F hôtels + vols

THAÏLANDE  
Circuit 9 j., en pension complète: 6 900 F avec le vol

76 bis, rue Bonaparte, 75006 Paris (Place St-Sulpice)  
Tél.: 01 40 51 95 15, Fax: 01 40 20 73 04, www.maison-de-l-indochine.com



# Musica salue les compositeurs nés dans les années 50

## Le festival strasbourgeois des musiques d'aujourd'hui met à l'honneur les «quadras», des créateurs liés par leur propension à multiplier à l'infini les sources d'inspiration et à faire voler en éclats les filières esthétiques

Pour sa seizième édition, Musica, le festival strasbourgeois des musiques d'aujourd'hui, a choisi de mettre en valeur une génération de compositeurs née dans les années 50. Liés par un même goût pour l'hybridation des

sons et des influences musicales, ces créateurs ont fait «voler en éclats les filières esthétiques engendrées par des hommes d'autorité», explique Jean-Dominique Marco, directeur de Musica, pour justifier la

thématique du festival. Se produiront ainsi jusqu'au 3 octobre dans la métropole alsacienne des compositeurs quadragénaires d'horizons aussi divers que Jean-Luc Hervé, Riccardo Nova, Kasper Toopltz ou Martin

Matalon. Pour Philippe Hurel, dont l'œuvre *Flash-back* a été créée à l'occasion du concert d'ouverture du festival, il reste à cette génération à apporter «sa pierre à l'édifice sur le plan théorique».

DEPUIS 1982, la ville de Strasbourg vit en septembre au rythme de Musica, festival international des musiques d'aujourd'hui. D'un festival, l'événement présente les caractéristiques optimales : la durée (trois semaines), la densité (plusieurs événements par jour) et la diversité des intervenants comme des lieux investis et des formules proposées (concerts, rencontres, spectacles, films, soirées cabaret). D'un festival des musiques d'aujourd'hui, Musica offre le profil idéal. Indéfini. Le corpus des musiques d'aujourd'hui demande, en toute logique, à être révisé chaque année ; nécessité devenue impérative avec la perte généralisée des repères historiques intervenue au cours des années 90.

Adopter un critère pour offrir un panorama fiable de la création contemporaine s'avère particulièrement délicat. Esthétique ? Les différents labels en cours ne recouvrent plus guère la réalité des œuvres. On ne sera pas très avancé en qualifiant une partition de «post-sérielle» (plus personne, ou presque ne s'en tient aux règles d'écriture édictées dans la filiation de Schoenberg ou de Webern) et une autre de «néonale» (appellation souvent péjorative, mais plus en raison du

«néo» que du «tonal»). Encore moins en usant du terme galvaudé de «post-moderne» qui, dans une acception sociologique, devrait concerner tous les créateurs actuels en activité et qui, dans son sens le plus courant de recyclage massif d'objets trouvés, peut convenir, pour Musica, aussi bien au jeune Fausto Romitelli (*Professor Bad Trip : Lesson 1*) qu'à son illustre aîné Luciano Berio (*Quatre versions originales - superposées - de la Ritornella Notturna di Madrid de Luigi Boccherini*).

LES GRANDS PACHYDERMES - Si l'esthétique n'est plus d'un grand secours pour tenter de s'y retrouver, la localisation géographique ne sert pas davantage. Les compositeurs poursuivent leur formation au-delà des frontières, puis sont invités de studio de recherche en académie d'été et de festival en festival. Seule la communauté de passeports autorise encore à parler d'écoles nationales.

Reste l'appartenance à une génération. Cette notion s'est d'abord imposée avec les artisans de la modernité insituée après 1945, ceux que Philippe Hurel appelle «les grands pachydermes de l'avant-garde». Les compositeurs nés dans

les années 20 (Boulez, Berio, Donatoni, Ligeti, Maderna, Nono, Stockhausen, Xenakis) ont montré la voie à suivre par des positions très théoriques et leur production a ensuite joué le rôle d'étalon de la musique contemporaine. On est ainsi arrivé à considérer que certains compositeurs nés dans la décennie précédente (Chama, Dutilleul, Zimmermann) avaient connu un relatif isolement pour être apparus trop tôt sur la scène musicale.

Dans un même ordre d'idées, on a expliqué que les compositeurs nés dans les années 30, et plus encore dans les années 40, avaient eu la «malchance» d'émerger juste après le cru jugé exceptionnel des années 20. On a même parlé pour eux de «génération sacrifiée» («occultée», a rétorqué l'un d'entre eux, Hugues Dufourt, dans *Le Monde* du 17 octobre 1997). Aujourd'hui très hétérogène, la génération des compositeurs nés dans les années 50 a semblé d'abord embêter le pas à elle, divisée, des années 20. Celle, en longtemp, revendiquée l'héritage, puis s'en est sensiblement démarquée. Elle assure dorénavant l'essentiel de l'actualité et partage la «me» du festival Musica avec son illustre devancier.

Sur les quarante-six compositeurs vivants (ou morts depuis moins de dix ans) qui se trouvent à l'affiche des concerts de l'édition 1998, dix appartiennent à la génération des années 20 et seize à celle des années 50, si l'on veut bien admettre que Jean-Luc Hervé, Riccardo Nova, Kasper Toopltz ou Astjoun Schachtum, nés en 1960 et 1961, ne sont éloignés ni en âge, ni en préoccupations musicales, de Martin Matalon ou Philippe Leroux, respectivement nés en 1958 et 1959.

L'intérêt prioritaire pour la génération des années 50 s'est manifesté dès le concert d'ouverture rétrospectif Pascal Dusapin, Philippe Hurel et Philippe Manoury, ce dernier bénéficiant d'un large portrait, comme le Finlandais Magnus Lindberg l'an dernier et l'italien Ivan Fedele il y a deux ans.

HYBRIDATIONS INABOUES Jean-Dominique Marco, directeur de Musica depuis octobre 1990, s'en explique : «Les filières esthétiques engendrées par des hommes d'autorité ont volé en éclats avec la génération des «quadras», la mienne. Les artistes ne sont plus engagés dans un combat idéologique, mais agissent en individus.» Il y a aujourd'hui presque autant de styles que de compositeurs. Avec les moyens actuels de communication, et compte tenu de la propension des créateurs à voyager, les sources d'inspiration musicale s'étendent à l'infini (pop, rock, jazz, traditions extra-occidentales). Mais la réussite tient, comme par le passé, à la capacité d'assimilation des influences. Les résultats d'hybridations inabouties sont simplement plus perceptibles à l'heure où le collage redonne à la mode.

### DÉPÊCHES

■ CINÉMA : Le gel de l'implantation des multiplexes à Paris pendant trois ans a été annoncé par le maire de la capitale, Jean Tiberi, afin de préserver les salles indépendantes. Ses services devraient mesurer l'impact des ouvertures à la fin de l'année de l'UGC CinéCité Bercy, de Gaumont Aquaboulevard et du MK2 dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. D'ici trois ans, il veut mettre en place un système de nouvelles aides pour les salles indépendantes.

■ Le Max Linder a un nouveau propriétaire. Le groupe belge Kinopolis vient de prendre une participation majoritaire dans la salle parisienne des grands boulevards. Les trois actionnaires fondateurs désormais minoritaires - Brigitte Aknin, Vincent Melilli et Jean-Jacques Zilbermann - conservent néanmoins la gestion de la salle.

■ Une nouvelle société de cinéma, qui devrait s'appeler Emotion Pictures, vient d'être créée par Jean-François Fonlupt. Ancien patron de la société de cinéma fondée par Francis Bouygues, Ciby 2000 (aujourd'hui démantelée), il revient à la production avec cette société financée par le consortium américain Viacom, naguère candidat au rachat de Ciby.

■ POLITIQUE CULTURELLE : le Front national envisage de supprimer toute subvention aux deux principales manifestations culturelles de Lyon, la Biennale de la danse et la Biennale d'art contemporain. Bruno Golinisch, président du groupe frontiste au conseil régional de Rhône-Alpes, a indiqué que si la prochaine biennale d'art était comestible de l'année dernière, c'est-à-dire «laide et sale», le FN rejetterait les demandes de subventions.

P. G.

## Philippe Hurel, compositeur « Il faut redevenir un peu Cro-Magnon pour composer ! »

Né EN 1955, Philippe Hurel représente au début des années 80 avec Philippe Druville et Marc-André Dalbavie la dernière vague du courant spectral, qui s'ajoute, à un rôle important dans le renouvellement de la musique contemporaine en France. Son œuvre *Flash-back*, commandée au ministère de la culture, a été créée par l'Orchestre de Paris à l'occasion du concert d'ouverture du Festival Musica de Strasbourg.

« Français, spectral, né dans les années 50 ». Lequel de ces trois éléments vous paraît le mieux caractériser votre travail de compositeur ? - Né dans les années 50. C'est un état que je revendique. Comme la plupart des compositeurs de ma génération, je profite des acquis spectraux ou structuralistes, mais j'ai une vision des choses peut-être un peu teintée de postmodernité, au bon sens du terme. On retrouve cela actuellement chez Magnus Lindberg, Philippe Leroux, Pascal Dusapin, Philippe Manoury et d'autres... C'est une question de génération. Pour nous, la période d'apprentissage a été relativement longue. On a donc subi de nombreuses influences. Mais vers quarante ans, un éclatement s'est produit en réaction aux différents héritages. Par exemple, ceux qui avaient une culture «spectralo-planante» se sont intéressés à la structure, au rythme, à la répétition ; inversement, ceux qui avaient

été élevés au biberon post-sériel ont pris goût au timbre. Il en est résulté des points de concordance étonnants entre des individus issus de courants fort différents.

Le fait, pour votre génération, d'avoir eu beaucoup à emmagasiner ne favorise-t-il pas une plus grande évolution et une plus grande diversité de styles ? - Oui et non. Ligeti, à plus de soixante-dix ans, continue d'évoluer. C'est pour ça qu'il nous impressionne tous. Nous sommes, certes, dans une époque qui permet de travailler les matériaux avec plus de souplesse que ne se le permettaient les grands pachydermes de l'avant-garde, mais on risque d'aboutir à une impasse par manque de théorisation. Je crois aussi qu'une génération ne peut se déterminer que si elle apporte sa pierre à l'édifice sur le plan théorique. Et là, je ne sais pas où l'on en est. Sauf sur le plan rythmique.

Selon vous, «composer c'est résister» ; pourtant, un trait de votre génération consiste à être perméable à toutes les influences. N'y a-t-il pas là ambiguïté ?

- Résister a plusieurs sens. D'abord tenir le coup physiquement et nerveusement. Résister à la pression, au caractère social et à la routine. Résister, c'est aussi prendre parti sur un plan politique. En général, le compositeur ne s'engage pas assez. Mais résister n'empêche pas d'être ouvert à tout. Il faut redevenir

un peu Cro-Magnon pour composer. Quand j'écris beaucoup, je coupe le téléphone, je ne me lève plus, je baigne dans mon eau et je m'en fiche ! Après, c'est aux autres de dire si ce qu'il en ressort a résisté ou pas. Plus je vieillis et plus je pense qu'il y a une incompréhension entre le social et l'écrivain.

- Vous avez déclaré ne pas être intéressé par l'orchestration ; alors pourquoi avoir écrit *Flash-back* ?

- A l'époque de cette déclaration, je vivais une période très théorique et je voulais que tout soit fonctionnel. Mais, pour être efficace, il faut quand même orchestrer. Sinon, autant prendre un ensemble. Devant cet instrument du XIX<sup>e</sup> siècle, on est obligé de passer par ce qu'on a refusé pendant des années : doubler, rajouter du gras ; trop de partitions contemporaines pour orchestre, jouées à côté d'un Beethoven, sont «tout petit». J'ai essayé un compromis - comme toujours - entre un instrument de masse et un ensemble de quatre-vingt-deux solistes. Parfois, j'orchestre de manière traditionnelle, et ailleurs j'opte pour une écriture décollée. C'est emblématique du tiraillement qui m'anime toujours entre le timbre et le contrepoint. Cette ambiguïté fait partie de ma nature.

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

### Temps forts

La 16<sup>e</sup> édition de Musica, festival international des musiques d'aujourd'hui de Strasbourg, a lieu jusqu'au 3 octobre (galerie Espace Suisse, 6, rue des Charpentiers, Strasbourg, Tél. : 03-88-23-46-46. Internet : [strasbourg.com/musica](http://strasbourg.com/musica)).  
● Créations. Œuvre de Dusapin (sur des poèmes de Maître Eckhart) par le chœur de chambre Accantum. Le 19, à 17 heures.  
● *Alfred, Alfred*, opéra-comique composé par Donatoni. Le 19, à 20 heures. Première française d'*Alexis Kivi*, opéra du Finlandais Rantavarna. Les 23 et 24 septembre à 20 h 30, à la Filature de Mulhouse.  
● Portraits. Philippe Hurel par l'ensemble Court-Circuit. Le 20, à 17 heures. Cycle *Sonus et Machina* (Jupiter, Neptune, Pluton), de Philippe Manoury. Le 21, à 18 heures et 20 heures. Hommage à Francisco Guerrero (compositeur andalou né en 1951

et récemment disparu), par l'Orchestre de la radio-télévision espagnole. Le 26, à 20 heures. Les Percussions de Strasbourg rendent hommage à Philippe Manoury et Francisco Guerrero. Le 29, à 20 heures.  
● Manifeste. Manifeste brandi par les ensembles Musiques nouvelles (le 24 septembre à 20 heures) et L'Infini (le 26 septembre à 17 heures) en faveur de la réactivation de certaines utopies communes à des compositeurs français (Lévy, Hervé, Leroux), belges (Dessy, Ledoux) et italiens (Nova, Romitelli, Borradori).  
● Découvertes. L'ensemble norvégien Bit 20. Le 25, à 18 heures. Strasbourg. *Instantané II* : audition de la classe virtuelle montée avec des élèves du conservatoire et de l'école du Théâtre national de Strasbourg pendant la résidence de Georges Aperghis. Les 25, 26, 28 et 29 septembre. Dixèmes

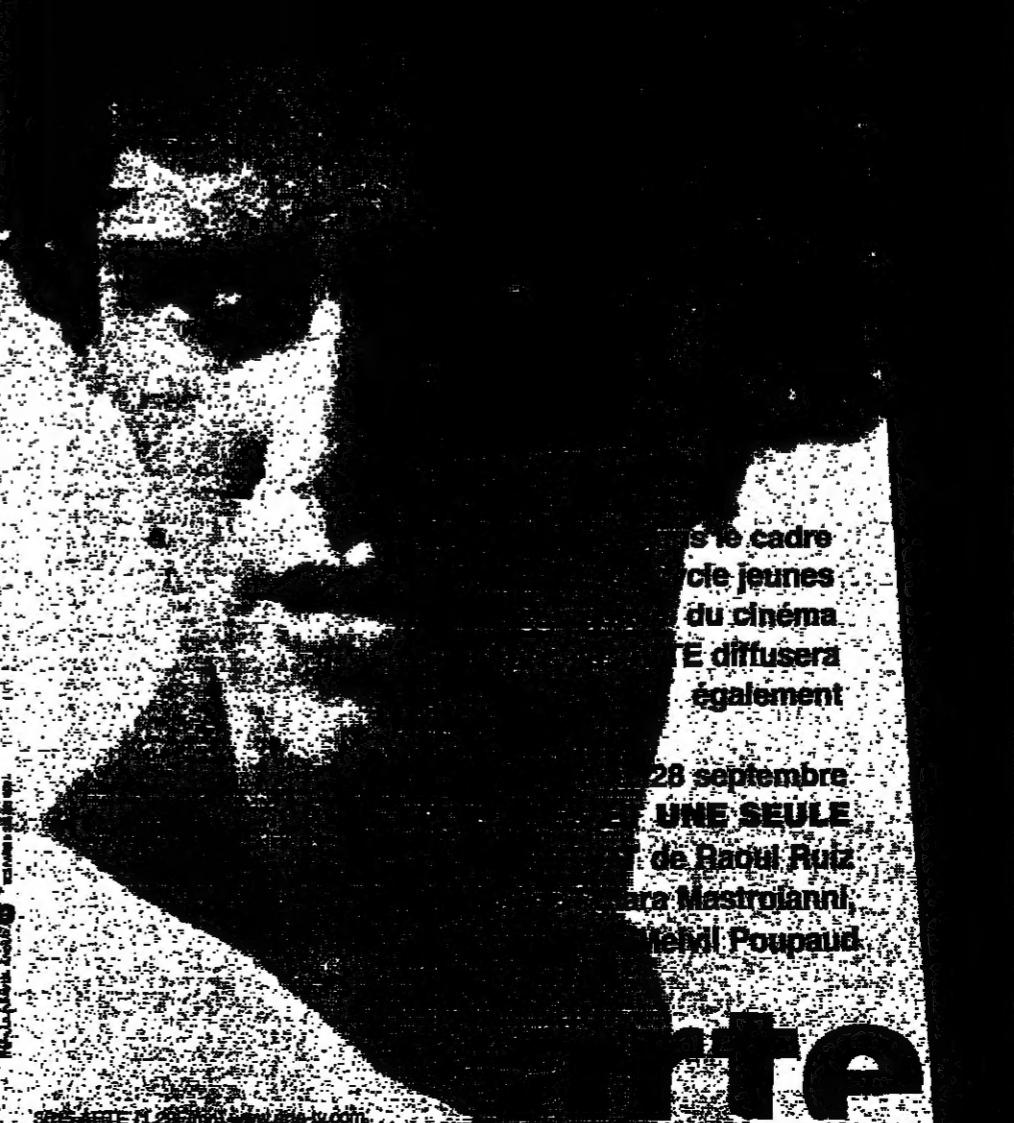
« nuits-cabarets » : espace informel, Kronos-Kairos réunit quelques musiciens autour d'Hanna Schygulla. Le 1<sup>er</sup> octobre à 20 heures. *Remix*, deux échos du chorégraphe François Raffinot. Un sur des *Etudes pour piano* de György Ligeti jouées en direct, et l'autre sur un montage d'œuvres de Heiner Goebbels. Le 1<sup>er</sup>, à 20 h 30.  
● La Nuit du quatuor. Débutée par les Ysaye (Boucourechliev, Beethoven, Kravtzyk), prolongée par les Praxak (Webern, Schubert/Reimann, Schoenberg, Dusapin) et achevée par les Arditii (intégrale de la production de chambre pour cordes de Guerrero). Le 2, à partir de 18 heures.  
● Concert de clôture. Orchestre du conservatoire de Paris, Chœur de la Radio de Stuttgart : Hurel, Berg, Messiaen et Durieux (création sur des poèmes d'Yves Bonnefoy chantés par Françoise Pollet). Le 3, à 20 heures.

ARTE ciné  
Tous les lundis à 20.45

Lundi 21 septembre

Melvil Poupaud crève l'écran dans

# CONTE D'ÉTÉ



Le cadre  
de jeunes  
du cinéma  
E diffusera  
également

28 septembre  
UNE SEULE  
de Babou Ruit  
par Mastroianni  
Melvil Poupaud

# La XIX<sup>e</sup> Biennale des antiquaires réunit grandes fortunes et vieilles patines

## Chefs-d'œuvre et mondanités au Carrousel du Louvre jusqu'au 4 octobre

La Biennale des antiquaires, c'est d'abord les happy few qui jouissent du bonheur d'entrevoir des objets somptueux en s'irant du cham-

pagne. C'est aussi de grands négociants qui se prennent pour leurs clients. Pour qui veut bien oublier un instant l'aspect strictement mercan-

tile d'une telle manifestation, c'est aussi un moment de plaisir : celui de rendre hommage au savoir-faire des artisans.

Il y a quinze satyres en liberté à Paris. Et ils lorgnent tous sur la même petite fille, qui dort, innocente et nue. Pour l'avoir, ils sont prêt à débours 30 millions de francs. Quinze, c'est le nombre, avancé lors du vernissage de la XIX<sup>e</sup> Biennale des antiquaires, jeudi 17 septembre, des clients intéressés par l'achat du très grand tableau de Balthus, *Nu à la guitare*, qui dédicace les passions au stand de la galerie Hopkins-Thomas. Quant aux simples voyeurs, ils étaient beaucoup plus nombreux, bien trop pour que l'antique machine à faire le vide construite par l'abbé Nollet, et exposée chez Didier Aaron, puisse les résorber. Car la Biennale reste un de ces événements médiatico-mondains qui drainent les happy few et quelques vrais collectionneurs français et étrangers.

La concurrence est acharnée, et la confraternité peu pratiquée, sauf durant les enchères où l'antique et l'interdit pratique de la révision recrée des liens. Mais rien ne doit entacher la façade propre et prospère de la biennale, et même le grand marchand loup, Bernard Steinitz - si cordialement détesté par la profession qu'il ne devait en aucun cas, à en croire certains de ses collègues, exposer cette année -, bénéficie d'un stand, minuscule, mais si remarquablement conçu qu'il ne déçoit pas.

Celui d'Yves Mikaeloff, par exemple, tout en courbes et contre-courbes, du parquet à la marqueterie de marbre, espace minuscule encore fragmenté par des boiseries, soulignées de dorures, avec, dans les parties restaurées, une couche de peinture bleue : pour la voir, il faut se désarticuler le cou. Alors, à quoi bon ? « Je sais bien », dit Mikaeloff, « que personne n'ira regarder dans ces angles. Mais on ne sait jamais : s'il n'y en a qu'un, il faut qu'il ait quelque chose à voir... » Dieu est dans les détails.

### SORTIR

**PARIS**  
**Peter Kubelka**  
Le Centre Georges-Pompidou, délocalisé au Musée du Louvre, propose du samedi 19 au 29 septembre une rétrospective de l'œuvre du cinéaste autrichien Peter Kubelka. Né en 1934 à Vienne, Kubelka est une figure historique du cinéma expérimental, créant l'Anthology Film Archive à New York au côté de Jonas Mekas ainsi qu'une œuvre personnelle qui se situe dans le courant du cinéma dit « structurel ». Actuellement enseignant de cinéma, il se consacre aussi à l'étude de la cuisine et de la musique, ce dont témoignera le programme de ce cycle comprenant, sous le signe du décloisonnement entre les arts, conférences, films et concerts. *Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide. M<sup>o</sup> Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-51-86. Du 19 au 29 septembre.*  
**Ciné-Philo**  
*De beaux lendemains*, d'Atom Egoyan (1997), Grand Prix du jury à Cannes la même année, est projeté ce dimanche au cinéma L'Entrepoint. Le film s'inspire du roman homonyme de Russell Banks, où les habitants d'une petite ville

canadienne vivent dans la douleur un accident de bus ayant provoqué la mort de la plupart des enfants de la contrée. Un avocat se propose de représenter les familles en attirant leur haine pour mieux apaiser ses propres démons... Un sujet délicat, pudiquement traité, sans voyeurisme. La séance de 14 h 30 sera suivie d'un café-philo, animé par Daniel Ramirez. *L'Entrepoint, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, 14<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Pernety. Le 20 septembre, à 14 h 30 et 16 h 40.*  
**Rituel festif, portraits de la scène rave à Montréal**  
Caroline Hayeur  
A l'occasion de la grande parade techno du 19 septembre (*Le Monde* du 18 septembre), une exposition « Rituel festif, portraits de la scène rave à Montréal » est présentée à la FNAC Saint-Lazare. Caroline Hayeur a « capturé » plus de mille personnes au cours de deux raves, de juillet 1996 à juin 1997. Un coup d'œil qui assure un style de vie en pleine définition. Un livre, *Rituel festif*, aux Éditions Macano (Québec), accompagne l'exposition. *FNAC Saint-Lazare, 109, rue Saint-Lazare, 9<sup>e</sup>. Jusqu'au 24 octobre.*

### Il y a quinze satyres en liberté à Paris. Et ils lorgnent tous sur la même petite fille

Harry Bellet

## Evgueni Svetlanov psalmodie l'œuvre d'Ernest Bloch jusqu'à l'extase

**ERNEST BLOCH**, *Nigun, Improvisation ; Schelomo ; Rhapsodie hébraïque pour violoncelle et orchestre ; Symphonie « Israël »*, Mischa Maisky (violoncelle), G. Boiko et N. Guerassimova (sopranos), O. Alexandrova et G. Borissova (mezzo-sopranos), A. Safioulina (basse), Orchestre philharmonique de Radio-France, Evgueni Svetlanov (direction).  
**SALLE PLEYEL**, le 17 septembre, 20 heures. Prochains concerts les 27 novembre, 20 mars et 16 avril. 01-45-61-53-00.

Svetlanov avait vingt ans et n'était encore lui aussi qu'un continent musical en devenir. Double anniversaire commémoratif donc que cette rentrée de l'orchestre de Marek Janowski dans la saison musicale.

que l'on pourrait appeler un détournement de propos. Prise ici dans l'implacable trajectoire svetlanovienne, il en émane une densité parfois à peine soutenable. En face de la montagne Svetlanov qui s'impose sans violence - tant tout en lui paraît de l'ordre de l'évidence -, avec une rugueuse économie de moyens, le violoncelle de Mischa Maisky semble par trop fragile et volatilis, manquant un peu de chair et de sang.

**CENTRE DRAMATIQUE RÉGIONAL DE TOURS**  
**Saison 98/99**  
*La révolte VILLIERS DE LISLE-ADAM - La comtesse d'Escarbagnas / Le mariage forcé MOLIERE - Théâtres PY - Frères volcans PLACOLY - Marion De Lorme HUGO - Au buffet de la gare d'Angoulême BON - Le marchand de Venise SHAKESPEARE - L'Opérette imaginaire NOVARINA - La noce chez les petits bourgeois BRECHT - Antigone SOPHOCLE - L'Insurgé VALLÈS - Hudson River BESNEHARD*  
Direction Gilles Bouillon  
Renseignements - Tél. : 02 47 64 50 50

**UNE RARE DENSITÉ**  
Avec *Schelomo*, c'est la voix même de Salomon qui parle par les cordes du violoncelle-Ecclesiaste. Et c'est aussi, en ces années 1915-1916, une douloureuse réflexion sur l'après et la désespérance d'une époque où, vanité suprême, la guerre l'a emporté sur toutes les autres.  
Devenue par nécessité l'une des grandes pièces concertantes du répertoire pour violoncelle, l'œuvre a sans doute souvent souffert de ce

maninov) qu'interprètent des artistes habitant peu sur nos terres. Pour cette soirée inaugurale dédiée à la fondation de l'Etat hébreu, Svetlanov a convié la musique d'Ernest Bloch, fondée sur une recherche spirituelle. Une œuvre qui est déjà cœurement sans le savoir un Mémorial en un temps où l'horreur des camps n'a pas encore frappé la première moitié de notre siècle. Bloch a puisé dans les textes saints - et jusque dans la mystique hassidique fondée sur le culte du chant et de la danse, ces vecteurs de jubilation - une inspiration dont le seul souci est d'être sincère et vraie.  
*En exergue méditative, Nigun, Improvisation* (volet central du tétralyrique *Boal Shem* initialement pour violon et piano) est donné pour la première fois en France en version orchestrale. Dès les premières mesures, l'orchestre et la musique sont de plain-pied, avec ce rendu mat du son - cette pâte sombre et légère à la fois, nuancée et puissante - que Svetlanov façonne de la main, parfois du bout des doigts. Corps droit, buste massif mais gestuelle déliée, le maître russe sculpte cette grande invocation qui va parfois jusqu'à la plainte, ce grand ressac de prière pulsée sans répit, comme une houle.

Classique et merveilleux  
**FRANCIS PICABIA**  
Galerie Beaubourg  
Château Notre-Dame des Fleurs  
Vence  
28-31.10.1998  
LEIPZIG - ALLEMAGNE  
Téléphone : 03 21 41 670-0  
http://www.galerie-beaubourg.de

denkmal  
MUSEUM FÜR ANTIKUNST  
PROFILIERUNG DER ANTIKUNST  
28-31.10.1998  
LEIPZIG - ALLEMAGNE  
Téléphone : 03 21 41 670-0  
http://www.galerie-beaubourg.de

### GUIDE

**FILMS NOUVEAUX**  
*La Dettin* de Manuel José Álvarez (France-Colombie, 1 h 37).  
*Godzilla* de Roland Emmerich (Etats-Unis, 2 h 18).  
*I Want You (\*)* de Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1 h 37).  
*Sus perdues dans Manhattan* d'Amos Kolier (Etats-Unis, 1 h 30).  
*Train de vie* de Radu Mihailescu (France, 1 h 43).  
*La Vie rêvée des anges* d'Eric Zonta (France, 1 h 53).  
(\*) Film interdit aux moins de 12 ans.

Le vampire suce toujours deux fois de Victor Hahn, mise en scène de José Valverde, avec Dominique Arden, Aïda Larrosa, Odie Maillet, Georges Ser et José Valverde. *Essai de Paris*, à rue Pierre-au-Lard, M<sup>o</sup> Hôtel-de-Ville. Le 19, à 20 h 30 ; le 20, à 16 heures. Tél. : 01-42-79-46-42. De 60 F à 150 F.  
*Le Quartier* : il pleut des cordes mise en scène d'Alain Sachs, avec Laurent Vercambre, Pierre Ganem, Laurent Gréde et Jean-Claude Camors. *Théâtre des Champs-Elysées*, 15, avenue Montaigne, M<sup>o</sup> Alma-Marceau. Le 20, à 11 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. 60 F et 120 F.  
*Ensemble 202m* : Strauss-Schoenberg : *Valse de l'empereur*, Schoenberg : *Die Erlösung Aachens*, Webern : *Wolfschmuck*, Méfano : *La Valse de la poupée*, Rosses et Marguerites, Madeline, Sirène. Paul Méfano (direction). *Parc Floral de Paris*, bois de Vincennes, 12<sup>e</sup>, M<sup>o</sup> Château-de-Vincennes. Le 20, à 16 h 30. Tél. : 01-43-43-82-85.

**TROUVER SON FILM**  
Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou au tél. 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

**REPRISES**  
*L'Ange noir* de Akira Kurosawa. Japonais, 1948, noir et blanc (1 h 38).  
VO : Action Ecoles, 5<sup>e</sup> (01-43-29-79-89).  
*Scarface* de Howard Hawks. Américain, 1932, noir et blanc (1 h 30).  
VO : Grand Action, 5<sup>e</sup> (01-43-29-44-40).

**VERNISSAGES**  
*Yukifusa Isobe* : Ecological Context 1997-1998. Le Cread, Centre d'art contemporain, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 19 septembre au 25 octobre. Entrée libre.  
*La Cuisine de Part* Fondation d'art contemporain Daniel-Florence-Guerlain, 5, rue de la Vallée, 78 Les Mesnuls. Tél. : 01-34-86-19-19. De 11 heures à 18 heures. Portes ouvertes samedi 21 novembre de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi et mercredi. Du 20 septembre au 26 décembre. 20 F à 15 F.

**ENTRÉES IMMÉDIATES**  
Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. Il est important d'être fidèle d'Oscar Wilde, mise en scène de Jean-Luc Tardieu, avec Annick Alane, Francis Lemaire, Maia Simon, Stéphane Boubert, Alexandre Gros, Chloé Lambert, Ludvine Sagnier et Jean Térésier. *Comédie des Champs-Elysées*, 15, avenue Montaigne, M<sup>o</sup> Alma-Marceau. Champs-Elysées. Le 19, à 20 h 45 ; le 20, à 15 heures. Tél. : 01-53-23-99-19. De 110 F à 250 F.  
*Skylight* de David Hare, mise en scène de Bernard Murat, avec Patrick Chesnais, Zabou et Romeo Escala. Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, 14<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Edgar-Quinet. Gaîté, Montparnasse-Blanchette. Le 19, à 20 h 45. Tél. : 01-43-22-16-18. De 120 F à 240 F.

**RESERVATIONS**  
Tchin-tchin de François Billeloux, mise en scène de Marcel Maréchal et François Bourgeat, avec Myriam Boyer, Marcel Maréchal, Florian Sibton et Laurence Maréchal. *Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées*, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, M<sup>o</sup> Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Du 24 septembre au 31 décembre. Tél. : 01-44-95-98-10.  
*Le Lac des cygnes* Ballet national de Cuba. Alicia Alonso : chorégraphie. *Théâtre des Champs-Elysées*, 15, avenue Montaigne, M<sup>o</sup> Alma-Marceau. Les 23 et 24 septembre, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 350 F.  
*Coppélia* Carole Arbo, Fanny Goffa, Elisabeth Maurin, Karin Averyt, Swanilda, Jean-Guillaume Bart, Lionel Delanoë, Franz-Joël Marthez, Wilfried Romo-lli : Coppélia. Corps de ballet de l'Opéra de Paris. Orchestre Colonne. Vello Pahn : direction. Patricia Bart : chorégraphie. *Opéra de Paris, Palais Garnier*, place de l'Opéra, M<sup>o</sup> Opéra. Du 23 septembre au 17 octobre. Tél. : 08-36-68-78-68. De 25 F à 405 F.

Direction Gilles Bouillon

**Janine MONGILLAT**  
Rétrospective 1962 - 1998  
du 12 septembre 1998 au 1er janvier 1999  
MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PALAIS CARNOLÈS  
3, avenue de la Madone - MENTON

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

- 23.00 L'Affaire Cléon... 23.10 Taxi Driver... 23.20 La Renaissance des aigles...

GUIDE TÉLÉVISION

- DEBATS: 16.10 Le Monde des idées... MAGAZINES: 17.30 Envoyé spécial... DOCUMENTAIRES: 19.00 Voyage aux pays des dieux...

- 23.10 Taxi Driver... 1.00 Certains l'aiment chaud... 2.55 1941...

- 20.45 L'Aventure humaine... 21.00 Césaire... 21.05 L'Esprit du jaguar... 21.35 La Quête du futur...

NOTRE CHOIX

19.50 Série Club Week-end comédie. Série Club propose des week-ends comédies...

PROGRAMMES

- TÉLÉVISION: TF1: 18.05 Sous le soleil... FRANCE 2: 18.40 1000 enfants vers l'an 2000... CANAL+: 19.00 En clair jusqu'à 20.35...

ARTS

- 19.00 Histoire parallèle... 19.50 Arte Info... 20.05 Le Dessous des cartes...

FILMS DU JOUR

- 17.40 Un Américain à Paris... 18.00 L'Homme aux cols d'or... 19.30 Histoire sans précédent...

GUIDE TÉLÉVISION

- DEBATS: 12.10 et 23.10 Le Monde des idées... 12.14 et 2.45 Polémiques... 12.30 Après son image...

FILMS DU JOUR

- 21.00 Hannah et ses sœurs... 22.20 Le Champion... 22.30 Républicain...

GUIDE TÉLÉVISION

- DEBATS: 20.45 De l'actualité à l'histoire... 12.10 et 23.10 Le Monde des idées... 12.14 et 2.45 Polémiques...

NOTRE CHOIX

19.55 Paris Première Les états du blues. Avec le film Out of the Blues...

PROGRAMMES

- TÉLÉVISION: TF1: 13.20 Walker, Texas Ranger... FRANCE 2: 13.30 Vivement dimanche... CANAL+: 13.27 Keno...

ARTS

- 13.30 Les Lumières du music-hall... 14.00 Les Pommes de Thure... 15.00 Les Pistes du Far West...

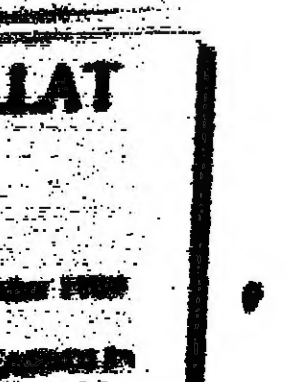
Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision...

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision...

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision...

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision...

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision...



## Une crise administrative s'ouvre à la Mairie de Paris

Le secrétaire général a démissionné

LA CRISE politique est à peine résolue à la Mairie de Paris que Jean Tiberi doit faire face à une autre crise, au sommet de l'administration cette fois-ci. Vendredi 18 septembre, le secrétaire général de la ville, Jean-Claude Le Taillandier de Gabory, dont le départ était évoqué à l'occasion d'une réorganisation de l'administration municipale, a devancé la décision du maire de Paris en présentant sa démission.

Dans un communiqué, l'ancien préfet de la région Bretagne, en poste à Paris depuis septembre 1996, affirme n'avoir « pas été informé préalablement » à des échos de presse « de cette décision [le] concernant ». « C'est un exemple parmi d'autres d'une gestion municipale qui mériterait effectivement d'être améliorée. Je ne peux que réprover une telle méthode, et par là un manque de considération à laquelle tout fonctionnaire a droit », écrit-il.

Cette démission intervient alors que le maire de Paris s'appretait à annoncer une réorganisation de l'administration, sur la base d'un audit réalisé par un cabinet privé sur le fonctionnement des services. Selon le maire de Paris, M. Le Taillandier de Gabory avait été étroitement associé à cette étude, qui évoquait notamment des améliorations à apporter à l'organisation du secrétariat général lui-même.

« Le remplacement de certaines

personnes était évoqué, mais aucune décision n'était prise et les personnes concernées auraient été directement averties par moi-même », déclare M. Tiberi, « surpris » de cette démission qu'il n'a « pu qu'accepter ». Le 17 septembre, il avait reçu le secrétaire général pour l'assurer de son soutien. Mais, blessé par les rumeurs de « limogeage » circulant à son sujet, le haut fonctionnaire aurait souhaité un geste plus significatif, c'est-à-dire un communiqué, signé du maire, démentant son départ.

### NOMMÉ IL Y A DEUX ANS

L'organigramme définitif du secrétariat général n'étant pas arrêté, le maire a remis à lundi les décisions concernant d'éventuels départs et nominations, et s'est refusé à publier ce démenti. C'en était trop pour l'ancien préfet, qui a préféré rendre publique sa démission.

M. Le Taillandier de Gabory avait accepté le poste de secrétaire général, il y a deux ans, à la demande de Jean-Louis Debré, alors ministre de l'Intérieur, lors d'une première réorganisation des services de la ville décidée par M. Tiberi. Il avait déjà été en fonctions à deux reprises dans la capitale, comme directeur du cabinet de deux préfets de police, Jean Paolini, puis Pierre Verbrughe.

Pascale Sauvage

## Le CSA tance France Télévision pour publicité clandestine

LES CAS DE PUBLICITÉ CLANDESTINE relevés sur France 2 et France 3 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ont fait l'objet d'un « avertissement solennel » adressé, mardi 8 septembre, au président de France Télévision, Xavier Gouyon Beauchamps. L'autorité de régulation, a-t-on appris par son bulletin vendredi 18 septembre, lui a demandé « d'assurer la maîtrise des antennes avec toute la vigilance et la rigueur souhaitable ». Ces publicités clandestines « en faveur de différents titres de presse » ont été aperçues sur France 2 dans les émissions « Thé ou café » du 6 juin et « Télématin » du 15 juin, ainsi que sur France 3 dans l'émission « Le Jardin des bêtes » du 18 juillet et l'émission spéciale « Coupe du monde de Football » du 13 juillet.

### DÉPÊCHE

ALLEMAGNE : une information judiciaire a été ouverte contre Daniel Cohn-Bendit, a annoncé, vendredi 18 septembre, le parquet général de Francfort. Cette décision fait suite à une plainte déposée par le représentant du groupe parlementaire libéral (FDP) de Hesse, Jörg-Uwe Hahn, qui reproche à M. Cohn-Bendit, député européen écologiste, d'avoir aidé financièrement Hans-Joachim Klein, un complice présumé du terroriste Carlos, arrêté en France il y a dix jours. — (AFP)

**VOTRE BAIGNOIRE  
REMISE A NEUF**



Sans démontage, en blanc ou en couleur. Déplacement gratuit Paris et province.  
Mr Baignoire®  
03.88.66.02.86

**LES PUBLICATIONS  
du Monde**

Un ancien numéro vous manque ?  
(Commande et envoi à domicile)

**3615 LEMONDE**

### COLLOQUE

Les villes et la responsabilité juridique  
1er et 2 octobre à Mâcon

« L'insécurité juridique » est devenue un problème majeur pour la gestion des collectivités locales. Elus, cadres territoriaux, universitaires, magistrats, avocats et journalistes vous invitent à débattre avec eux sur les risques civils, administratifs et pénaux encourus, afin de proposer des réponses concrètes pour clarifier juridiquement la conduite de la vie publique.

Information - inscriptions: FMVM - Tél. 01 45 44 99 61

Tirage du Monde daté samedi 19 septembre 1998 : 537 272 exemplaires.

## La justice poursuit ses enquêtes sur le dopage dans le cyclisme

Un soigneur de La Française des jeux mis en examen et incarcéré

APRÈS L'ÉQUIPE cycliste Festina, qui a défrayé la chronique judiciaire estivale, la formation de La Française des jeux poursuit à son tour faire parler d'elle. Son soigneur, le Belge Joseph D'Hont, cinquante-quatre ans, en exercice dans le peloton depuis trente ans, où il officia notamment pour l'équipe Festina, a été mis en examen pour « administration et incitation à l'usage de substances dopantes ; détention, offre, acquisition et cession de substances vénéneuses » par le juge illois Patrick Keil puis incarcéré à la prison de Loos (Nord), vendredi 18 septembre.

Interrogé par les enquêteurs, le soigneur a nié les accusations et c'est contre l'avis du procureur Gérard Vinsonneau, qui n'avait requis qu'un contrôle judiciaire, que le juge a délivré un mandat de dépôt. « La Française des jeux n'est pas mise en cause », a déclaré au Monde Michel Prieess, directeur de la communication de la société. Toutefois, les responsables ont passé une partie de la journée de vendredi à préparer une riposte.

Le médecin de l'équipe, le Belge Stéphane de Bock, est convoqué au siège parisien de La Française des jeux, qui envisage de se porter partie civile. « Selon la manière dont évoluera cette affaire, nous pourrions effectivement adopter cette attitude afin d'avoir accès au dossier », a précisé Michel Prieess.

### SOUPEONS RÉPÉTÉS

Les enquêteurs ont entendu pendant dix heures Erwan Menthour, un ancien coureur de l'équipe, retiré des pelotons, et le docteur Patrick Nédelec, ancien médecin de la Fédération française de cyclisme (FFC) et de l'équipe GAN, mis en cause il y a deux ans pour avoir prescrit des produits interdits. Selon nos informations, d'autres auditions devraient bientôt avoir lieu, notamment celle du directeur sportif de La Française des jeux, Marc Madiot.

C'est la troisième fois en moins de deux mois que l'équipe de La Française des jeux doit faire face à des soupçons de dopage. En juillet, lors du passage du Tour de France à Aix-les-Bains (Savoie), les

policiers avaient procédé à des perquisitions à Yvelin et dans les véhicules de la formation. Ils avaient interpellé et entendu Marc Madiot, le docteur de Bock, puis, plus tard, le coureur Emmanuel Magnien, ancien de l'équipe Festina.

Enfin, selon Gérard Grémion, un médecin suisse du centre hospitalier universitaire de Lausanne, un coureur de La Française des jeux, le Suisse Mauro Gianetti, victime d'un grave incident de santé en mai, sur le Tour de Romandie, aurait passé deux semaines en soins intensifs entre la vie et la mort, suite à l'absorption de PFC (perfluorocarbène), le dernier produit dopant en vogue dans le peloton.

Par ailleurs, Richard Virenque, actuellement en course dans le Tour d'Espagne, dont il occupait, vendredi, la 15<sup>e</sup> place, a demandé à la FFC le report des auditions de la commission de discipline dans le cadre de l'affaire Festina, prévues jeudi 24 septembre, arguant que la Vuelta s'achevait le 27 septembre.

Yves Bordenave

## La CGT-police dénonce un appel du FN sur les sans-papiers

LE SYNDICAT CGT-police a saisi le directeur général de la police nationale, vendredi 18 septembre, après avoir constaté qu'une lettre du Front national appelant les fonctionnaires d'Ile-de-France à ne pas appliquer les ordonnances facilitant la régularisation des sans-papiers était parvenue dans des commissariats. Le syndicat, minoritaire dans la police, souhaite que des « poursuites soient engagées afin de mettre un terme à de tels procédés extrêmement lourds de dangers pour la démocratie, les libertés et le service public ».

Selon la CGT-police, un « appel à tous les fonctionnaires patriotes », posant la question de savoir s'il faut « mettre en œuvre des mesures illégales » et des textes dont la légalité « paraît sujette à caution », a été adressé, par télécopie, par le Front national, à plusieurs centaines de destinataires dans l'administration de Ile-de-France : ministères, préfetures et sous-préfetures, commissariats et gendarmeries, services sociaux.



POUR GÉRER VOS ACTIFS,  
RIEN NE REMPLACE NOS MANAGERS.



Tel : 0 803 300 100

DERRIÈRE LES CHIFFRES, IL Y A LES HOMMES.